ESSAI HISTORIQUE ET MILITAIRE,

SUR LA PROVINCE DU ROUSSILLON;

SUIVI d'un Mémoire de Localité, & d'un projet de ceſſion entre les couronnes de France & d'Eſpagne;

Avec des projets d'offenſive & de défenſive.

PAR M. LE CHEVALIER D. L. G.

A LONDRES.

1787.

PRÉFACE.

JE vais faire connoître la position du Roussillon, & sa partie limitrophe de l'Espagne, ses différentes révolutions, les mœurs de ses habitans, son gouvernement, ses ressources locales, sa population, son commerce & ses revenus. Il commencera de paroître le premier octobre prochain, une collection de ses morceaux les plus agrestes, dessinée & gravée par moi-même, d'après mes esquisses faites sur les lieux.

Je veux être vrai; ce principe a son mérite aujourd'hui; on voyage beaucoup dans ce siecle-ci, & l'on écrit de même; c'est fort bien! Mais on est quelquefois inexact, c'est fort mal! Il se fait des relations, d'après des notes données par des personnes souvent inconnues. On les annonce cependant pour être exactes, & sous un titre qui en impose, tandis que des artistes de Paris ont l'adresse de les dorer, pour flatter, j'ose dire plus, pour tromper, non pas pour avoir le plaisir d'induire en

erreur, mais ne pouvant s'en diſpenſer. Au reſte, perſonne ne peut ſe plaindre, le luxe fait tout, le curieux veut orner ſon cabinet, & l'auteur court à l'argent. Quant à moi je demande la permiſſion de penſer & d'écrire librement en reſpectant les loix du gouvernement, mépriſant l'adulation & & la médiſance. Je ne veux offenſer perſonne ; je ne me nomme pas, & je deſire même d'être inconnu.

Lami de la Vallée vient de faire paroître des perſpectives deſſinées d'après mes originaux ; je l'avois prié d'effacer mon nom, ayant ſacrifié la vérité de mes deſſins au pinceau agréable de M. l'Eſpinas, j'ai lieu de me plaindre de ſon indiſcrétion. Je le prie d'être plus circonſpect. Le précis hiſtorique qu'il vient de faire paroître ſur le Rouſſillon, ne peut ſuffire. Il n'a jamais paru d'hiſtoire ſur cette province : je deſire que celle-ci puiſſe inſtruire & amuſer. La carte ci-jointe peut donner une idée juſte de la province du Rouſſillon.

ESSA

ESSAI
HISTORIQUE ET MILITAIRE
SUR LA PROVINCE DU ROUSSILLON.

IL EST SATISFAISANT de ſavoir s'occuper & de ſe ſuffire à ſoi-même; une honnête aiſance diſpenſe des grandes richeſſes, de même que l'occupation nous rapproche de la vertu; cette vérité ne prévaut pas toujours. Quoiqu'il en ſoit, le Sage dans ſon cabinet contemple ſes livres tous les jours avec la même ſatisfaction; ſi ſes plaiſirs ne ſont pas ſemillans, légers, ils ſont purs & ne lui donnent point de regrets; ſon ſommeil n'eſt point agité, & ſon réveil lui inſpire de nouveaux deſirs pour s'inſtruire; enfin, il jouit d'une exiſtence heureuſe & durable, tandis que l'homme du jour n'en a qu'une paſſagere, dont toutes les émotions ſont forcées & tiennent plus à l'illuſion qu'au bonheur.

Poſſéder une auſſi belle morale ſans en avoir

profité, ç'eût été devenir coupable? Un militaire voyage aujourd'hui plus qu'autrefois, il voit, il admire; mais ſa mémoire lui manque, & il oublie ſouvent ce qui l'a frappé le plus, s'il n'écrit ce qu'il a vu & lu. Diſſipé par une multiplicité d'objets qui ſe ſuccedent, ayant ſuivi moi-même cette maxime, je lui demande la permiſſion de lui en offrir le réſultat.

Poſition. Le Rouſſillon ſitué dans les monts Pyrénées eſt une barriere contre l'Eſpagne; cependant on l'a franchie, on la franchiroit aujourd'hui plus facilement qu'autrefois. Cette province eſt ſituée entre le 20^eme^ degré 34' 5" de longitude, & le 42° 41' 55" de latitude ſeptentrionale, la mer méditéranée dite le golphe de Lyon, la borne à l'orient, la Catalogne au midi, la Cerdagne Eſpagnole au couchant, & le Languedoc au ſeptentrion. Cette province eſt entourée de montagnes & d'eau.

La plus grande longueur du Rouſſillon eſt de vingt lieues catalannes du levant au couchant; il faut trente heures pour les faire; on compte toujours une heure & demie pour chaque lieue; elle en a douze dans ſa largeur, qui eſt du midi au nord. Ses habitans ſont bons marcheurs, ils ſont leſtes, agiles dans les montagnes, ſe nourriſſent peu dans leurs marches, quoique fort longues. J'ai fait mes courſes à pied pour

marquer avec plus de profit; mais il m'a fallu du zele & de la perſévérance pour les continuer, étant mal gîté le ſoir, car les auberges ſont des cabarets pour les muletiers, où l'on trouve du pain de ſeigle, du fromage, quelquefois un morceau d'agneau, & de la paille pour ſe coucher, & un hôte dont la mine ſale & rébarbative vous révolte plutôt que de vous engager à reſter chez lui, ne vous donnant même pas la facilité de le comprendre, ayant un langage dur & inintelligible; mais j'invite les voyageurs curieux à ſe pourvoir de lettres de recommandation ſuivant l'itinéraire de leur route, ils en obtiendront facilement, & n'auront rien à deſirer; je les engage de même à connoître avant tout M. de Rocheblave, ancien militaire inſtruit, aimable & cultivant les ſciences, connoiſſant parfaitement le Rouſſillon; il devient bien eſſentiel à tous les voyageurs.

Origines. Le Rouſſillon tire ſon origine de Ruſcino qui étoit autrefois la capitale; cette ville donna le nom à cette province, il n'en reſte plus qu'une tour dans laquelle on monte comme dans un colombier; ſa poſition étoit belle, ſur une élévation près de la riviere de la Tet; l'air y eſt pur & doit cauſer moins de maladies que celui de Perpignan qui a des marais dans ſes environs. On trouve dans les terres où eſt ſituée cette tour

qui s'appelle Caſtel Roſello, des médailles romaines. Les Romains y établirent une Colonie, mais elle fut en partie ruinée, vers le milieu du huitieme ſiecle, par les incurſions des Normands. Le premier trait d'hiſtoire que nous ayons de certain du Rouſſillon, eſt que pluſieurs peuples des Gaules s'aſſemblerent dans Ruſcino, lorſqu'Annibal paſſa les Pyrénées; ce Général Carthaginois fit des préſens aux chefs des Gaulois qui le laiſſerent paſſer librement, convaincus qu'il n'avoit d'autre deſſein que de porter la guerre contre les Romains en Italie. Tite-Live, dans ſon liv. I, nomb. 24, en fait mention; les Carthaginois furent vaincus par les Romains, qui devinrent les maîtres du Rouſſillon, auſſi-bien que de la plus grande partie de la Gaule & de l'Eſpagne; c'eſt pour lors qu'ils établirent la Colonie à Ruſcino, dont je viens de parler, qui fut totalement ruinée, vers l'an 828, par une ſeconde incurſion des Normands. Le privilege que Louis le débonnaire accorda aux peuples d'Eſpagne fut donné au commencement du ſiecle où cette Colonie fut détruite. Ce prince en fit expédier ſept exemplaires pour être conſervés, un à Narbonne, le deuxieme à Carcaſſonne, le troiſieme à Rouſſillon, le quatrieme à Empuries, le cinquieme à Barcelonne, le ſixieme à Gironne & le ſeptieme à Béziers, qui, ſelon M. de Marca, ne fut entiérement détruite que vers l'an 82[illegible]

par les Normands, même époque que celle de la Colonie de Ruſcino.

Louis le débonnaire, avant que d'accorder ce privilege, venoit de délivrer la Catalogne de la captivité des Sarrazins, au nom & avec les armes de Charlemagne; il y avoit établi le gouvernement féodal pour pourvoir à ſa défenſe, étant dans l'impoſſibilité d'y laiſſer des troupes, ni d'y envoyer aucuns ſecours; il donna en fiefs les différentes contrées de cette Province à des comtes établis d'abord à vie, devenus enſuite héréditaires, comme on le verra.

Ruſcino ayant été dévaſté par les Normands, les Romains voulurent ériger une ville municipale, ſous le nom de *Municipium Flavium Ebuſum*; ils choiſirent une habitation qui devint ville capitale ſous le nom de Perpignan, dont on ne connoît pas l'étimologie. Vers l'an 828, le comte de Rouſſillon y transféra ſa demeure ainſi que les habitans de Caſtel Roſello; il n'y avoit qu'une ſeule égliſe appellée Notre-Dame dels Correchs de Corrogo, parce quelle étoit bâtie au deſſus des cloaques, (1) dans l'endroit où elles ſe dégorgent dans la campagne; ces

(1) Réſervoirs des immondices, juſqu'à ce que les eaux viennent les en tirer; les Romains les voûtoient ſolidement; leurs branches & leurs rameaux correſpondoient à l'alignement des rues.

édifices ſubſiſtent encore aujourd'hui, quoique détériorés, avec cette ſeule différence, que le ruiſſeau a été détourné ſous l'intendance de M. de Jallais, & que le moulin à farine conſtruit au milieu de la ville, a été converti, dans la ſuite des temps, en maiſon, par l'inféodation du local, faite à des particuliers.

Notre-Dame dels Correchs de Corrogo, dont je viens de parler, tombant en ruine, & n'étant pas aſſez grande pour le nombre des habitans qui augmentoient tous les jours, fut rebâtie & augmentée au commencement du neuvieme ſiecle; on y joignit un couvent de Bénédictins pour la deſſervir, mais cela ne ſuffit point, Perpignan devenant trop conſidérable; de riches particuliers l'augmenterent par l'addition d'une autre contiguë, dédiée à S. Jean-Baptiſte, & qui fut conſacrée vers l'an 1025, avec une indulgence accordée par le pape Sixte II; c'eſt celle qu'on gagne encore aujourd'hui le 16 mai, jour de l'anniverſaire de ſa conſécration. Ces deux égliſes de Notre-Dame dels Correchs & de S. Jean-Baptiſte, n'en font qu'une aujourd'hui, appellée le vieux S. Jean; ſon étendue fait juger de la population de ce temps-là: cet édifice eſt de la plus grande ſolidité, la diſtribution des nefs en eſt ſinguliere; enfin, il eſt auſſi beau que pouvoit le permettre ſon architecture gothique, on en a retranché une grande partie pour for-

mer les priſons de l'officialité, & ſon prétoire, les remiſes, les greniers & la chapelle de l'évêché.

Les Romains firent conſtruire un aqueduc qui prenoit ſes eaux à une demi-lieue de la ville; une pierre antique poſée maintenant à côté de la porte du Jardin de la vieille intendance, nous donne les noms de ceux qui ont fait faire cet ouvrage qui eſt aujourd'hui comblé & démoli en pluſieurs endroits; c'étoit près la porte d'Elne que ces canaux entroient dans Perpignan. Tout annonce en lui un ouvrage des Romains ſi l'on conſidere ſon élévation, ſa ſtructure & un grand réſervoir de 24 pieds de long ſur 18 de large, qui le termine, & dont on voit le reſte dans le couvent des Carmes, leur ſervant actuellement pour recevoir les eaux de l'arroſage au moyen d'un autre aqueduc; mais, auparavant que d'en parler, voici les noms des Romains gravés ſur la pierre dont j'ai parlé, en lettres romaines; on aſſure qu'ils étoient de la même famille, poſſédant des terres conſidérables en Rouſſillon.

L. Cornelius Longus &
M. Cornelius Avitus &
L. Cornelius Longus &
C. Cornelius Servinus &
M. Cornelius Avitus &
P. Cornelius Cornelianus Nepos exl. cunc aquam in municipium Flavium Ebuſum. S. P. P.

L'aqueduc qui ſert aujourd'hui pour faire venir les eaux dont on a beſoin dans Perpignan, a été conſtruit, en 1488, ſur le chemin d'Eſpagne, en vertu d'une tranſaction avec Charles VIII; il eſt à une demi-lieue de cette ville, & a cent cinquante-quatre toiſes de long Il y a quelque temps qu'on y fit pour 2?,000 liv. de réparations; ſes eaux paſſent par un canal d'une lieue creuſé ſous terre, viennent de quatre lieues, & ſe diſtribuent à la ronde par le moyen des écluſes.

Les Romains avoient une voie militaire pour la marche des troupes; il en exiſte encore aujourd'hui quelques veſtiges: cette voie venoit à Salces (*ad Salſulas*) de-là (*ad Combuſtum*) qu'on appelle aujourd'hui Ribſaltes, enſuite (*ad Ruſcionem*). On paſſoit auparavant la riviere de la Tet ſur un pont de pierre poſé au déclin de la colline, qui ſe trouve aujourd'hui dans la ville de Perpignan; de Rouſſillon on alloit (*ad Centuriones*) à Ceret, où l'on paſſoit la riviere du Tech ſur un pont dont il reſte encore quelques débris, qui étoit conſtruit au-deſſus de celui qui exiſte aujourd'hui, & qui ſervit aux envoyés de France & d'Eſpagne lors du traité des Pyrénées, comme il conte par une inſcription qu'on trouve ſur la droite d'une chapelle, vis-à-vis le pont qui eſt d'une ſeule arche ſur le roc, & dont le ceintre eſt immenſe.

On alloit de-là vers Maurellas, & enſuite (*ad ſummum Pyrenæum*) ; c'eſt le lieu où eſt le col du Perrus, dit en latin (*Portus*). Un autre itinéraire placé après Rouſſillon, appellé Elbolo, (*Stabulum*) me fait croire que, lorſque le Tech étoit guéable, on alloit droit au Bolo, & qu'on laiſſoit, comme aujourd'hui, le long détour de la ville de Ceret ; préſentement les chemins ſont finis & généralement bons dans la plaine, mais à peine les communications ſont-elles ouvertes dans les montagnes. Les Ingénieurs des ponts & chauſſées peuvent exercer leur art à donner des projets.

Le Rouſſillon fut gouverné par les Gaules du temps des Romains : cependant les avis ſont partagés ſur cet objet ; mais les trophées de Pompée qu'on dit avoir été placés ſur la chaîne des montagnes voiſines de l'Eſpagne, depuis le port Vendres juſqu'à Arles, pourroient nous le confirmer, ce général voulant prouver à la poſtérité la gloire qu'il avoit acquiſe en Eſpagne ; le temps, deſtructeur de tout, n'en a laiſſé aucuns veſtiges.

L'empire romain avoit été la proie des barbares dans le cinquieme & le ſixieme ſiecles, & le Rouſſillon avoit appartenu ſucceſſivement aux Viſigoths, aux Alains, aux Suéves & aux Vendales, qui s'en emparerent lorſqu'ils voulurent paſſer dans les Eſpagnes ; cependant les

Viſigoths ayant formé, dans cette partie de l'europe, une monarchie réglée, dont Tolede fut la capitale, le Rouſſillon & une partie de la Gaule Narbonoiſe furent ſoumis à cette domination, & les loix de ces nouveaux maîtres reſterent en vigueur juſqu'en 1251, époque où Jacques I, roi d'Arragon, abolit dans toute la Catalogne, celles romaines & gothiques: cette monarchie dura trois cents ans; mais elle fut détruite en 724, après avoir été très-floriſſante; Roderic, qui en fut le dernier roi, viola la fille du comte Julien, cet affront fut vengé par les Sarrazins, appellés en Rouſſillon, par l'offenſé, & le ſouverain fut tué après avoir été vaincu; il ne pouvoit pas avoir un ennemi plus cruel & plus barbare que le maure, qui, devenant le poſſeſſeur de cette province, donna des chaînes aux Rouſſillonnois, pilla les égliſes, établit le mahométiſme dans toutes ſes conquêtes, & y réduiſit le peuple dans une véritable ſervitude; il y commit des cruautés & des rapines affreuſes: le catholique tourmenté ſe réfugioit dans des ſouterrains pour prier Dieu, où il avoit des chapelles, deſquelles on voit encore les ruines; enfin, il permettoit le viol & l'inceſte: une telle tyrannie dura cinq ans.

Pepin ayant conquis Narbonne ſur ces Africains, en 759, les chaſſa du Languedoc & du Rouſſillon: ce roi régna neuf ans; ſon regne

fut court, mais il remit le calme dans cette province, où le déſordre régnoit, où le payſan étoit outragé de porter les fers d'un tel eſclavage. Charlemagne ſuccéda à Pepin en 768, porta ſes armes dans la Catalogne & expulſa entierement les Maures, au grand contentement du Rouſſillonnois qui prenoit de nouveaux maîtres perſuadé de ne pas pouvoir perdre au change.

Louis le Débonnaire fit deux expéditions en Catalogne, au nom & avec les armes de Charlemagne, ſon pere; il devint paiſible poſſeſſeur de ce Royaume; Tortoſe fut priſe dans la ſeconde, en 809; c'eſt du temps de ce nouveau regne, que ſe forma une coutume appellée uſages de Barcelonne, du nom de la capitale de la province.

Les Sarrazins avoient porté le déſordre dans la Catalogne, au point de renverſer tout réglement. Ce Royaume ſe trouva ſans loix, lorſqu'ils furent expulſés; mais il faut à toutes ſociétés un code quelconque, celui qu'on donna aux Catalans, ſe forma des débris des loix des Goths, & des regles de l'ordre féodal; on le rédigea par écrit en 1068, le Rouſſillon en devint dépendant, faiſant partie de la Catalogne. C'eſt à cette époque que Charlemagne & Louis le Débonnaire établirent dans toutes leurs conquêtes ſur les Maures, des gouverneurs héréditaires, avec titre de comtes; on doit ſe rap-

peller qu'ils n'étoient établis qu'à vie auparavant. Ceux du Rouſſillon furent au nombre de trois, un dans le Rouſſillon, (*Comes Ruſcinenſis*), un dans le Valleſpir, (*Comes Valleſpirienſis*), qui fut réuni auſſi-tôt après au premier, & un autre en Cerdagne, (*Comes Ceretanus*) (1).

Ces comtes firent ſuivre cette coutume ponctuellement, rédigée par Raymond Berenger, qui fut le premier de Barcelonne, avec l'intervention des prélats, des barons, des Nobles de titre, des chevaliers, des bourgeois & citoyens majeurs des villes & cités; elle eſt encore en vigueur en tout ce qui n'eſt pas abrogé par des diſpoſitions contraires. Louis XIII, dans le traité des Pyrénées, du 19 Septembre 1641, par lequel il reçut la Catalogne ſous ſon obéiſſance, s'obligea de faire obſerver, & d'obſerver lui-même ces conſtitutions; Louis XIV en fit enregiſtrer le volume au conſeil ſupérieur de Perpignan, lors de ſa création en 1660, comme devant toujours former le droit public du Rouſſillon.

Les comtes avoient ſous eux des Vicomtes, dont les titres étoient d'abord perſonnels, & furent enſuite attachés à des ſeigneuries, ils avoient encore ſous eux des lieutenans appellés

(1) Il n'y a jamais eu de comte dans le Conflent quoi qu'on en diſe, c'étoit celui de Cerdagne; il paſſoit ſes étés à Villefranche, ſon comté s'étendoit depuis le pont de Bar, près de la Seu d'Urgel, juſqu'au Col de Terner près de Bula de Val.

vicarii ou viguiers ; ces derniers continuent de ſubſiſter, & leurs fonctions correſpondent aujourd'hui en partie à celles des comtes. Ces officiers d'épée étoient chefs du tribunal de la Viguerie, ils connoiſſoient des droits régaliens, ils étoient les juges des grands de l'état, des étrangers, & notamment des chevaliers militaires qualifiés, attachés à la perſonne du ſouverain, & au ſervice de la patrie.

Cette diſpoſition ne pouvoit ſuffire, il falloit des forces pour ſe défendre. Les comtes particuliers n'avoient ni finances, ni troupes réglées; il fut donc indiſpenſable de créer un nouvel ordre de guerriers ; pour cet effet ils partagerent les habitans de leurs comtés en majeur, moyen & mineur ; partage qui fut appellé main majeure, main moyenne & main mineure. Les citoyens majeurs furent les commandans de la garniſon, les moyens en furent les lieutenans, & les mineurs les ſoldats. Comme chaque comté devoit ſe gouverner lui-même, les citoyens majeurs eurent l'autorité principale dans l'adminiſtration.

Ces comtes défendoient les châteaux & campagnes de leur diſtrict, & ſe réuniſſoient contre l'ennemi commun ; leurs forces militaires n'étoient pas conſidérables, un grand nombre de payſans s'étant réfugiés en France pour ſe garantir des cruautés des Sarrazins ; mais Louis le Débonnaire,

pour les rappeller à leur patrie, donna deux ordonnances datées d'Aix-la-Chapelle, l'une du 1^er^ Janvier 815, & l'autre du 10 Février 816.

Les comtes du Rouſſillon étoient ſubordonnés en quelque maniere à celui de Barcelonne, le plus puiſſant de tous, & dont le territoire étoit le plus étendu; ſes états étoient la frontiere la plus expoſée; il pouvoit appeller à ſon ſecours les autres comtes & les commander dans les guerres générales. Cette autorité dominante, exercée dans toute ſon étendue, a formé l'état ſouverain de la principauté de Catalogne, parce que les comtes de Barcelonne acquirent ſucceſſivement par différens titres, les autres comtés, à l'exception de celui du Rouſſillon, dont les comtes prêtoient ſerment à nos rois à leurs avénement; ils gouvernoient ſous l'autorité des ducs de la Septimanie, établis par nos monarques, & ſe ſont ſuccédés dans l'ordre ſuivant:

Bera.
Salomon.
Funiarius.
Bentier.
Gaubertus.
Seinofredus.
Guifredus, ou Hifredus I.
Guilabertus I.
Guifredus II.
Guilafredus II.
Guinardus ou Guitardus.
Guifredus III.
Herardus.

Le dernier mourut ſans poſtérité en 1178, après

avoir fait ſon teſtament en 1172, en faveur d'Alphonſe II, roi d'Arragon; il fut regretté généralement.

Ce nouveau maître du Rouſſillon détruiſit le premier l'autorité des rois de France. Perpignan lui parut une ville agréable & une place importante; il la fit embellir & fortifier; il y fixa ſon ſéjour, & y mourut en 1196, dix-huit ans après en avoir hérité. Il eut un fils nommé Pierre I, roi d'Arragon, qui ne la regarda pas de même après lui, quoique cette place fût réellement eſſentielle, devenant frontiere, & étant ſuſceptible de beaucoup de défenſes. Il céda le Rouſſillon à Sanche ſon oncle, dont le ſucceſſeur fut ſon fils Munir ou Munnius, qui régna glorieuſement pluſieurs années, ſe faiſant aimer & chérir de ſes ſujets; il fit ſon teſtament en 1235, par lequel il remit les comtés du Rouſſillon & de Cerdagne à ſon couſin Jacques I, roi d'Arragon; ce monarque voulut les rendre indépendans de la France, & en devenir le maître abſolu, ſachant qu'ils en étoient renfiefs. Il profita du regne de S. Louis, pour parvenir à ſon but; & jugeant de la derniere conſéquence pour lui & pour ſes ſucceſſeurs de réuſſir dans ſes projets; il fut trouver Louis IX à Corbeil près de Paris, lui expoſa que les droits de la France ſur le Rouſſillon & la Catalogne, joints à ceux du roi d'Arragon ſur les comtés

de Carcaſſonne & de Montpellier, occaſionneroient un jour une guerre entre les deux couronnes; Jacques I ſubjuguant l'eſprit de S Louis, en faiſant craindre à ce Roi cette diſſention, obtint qu'il cédât ſes droits ſur le Rouſſillon & la Cerdagne, ſous les conditions que lui-même céderoit ceux qu'il avoit ſur les terres poſſédées par le roi de France dans le Languedoc; ce qu'il demanda lui fut accordé, & la conſcience de S. Louis ne fut plus alarmée par la crainte d'entretenir un principe de diſſention entre des princes chrétiens; cet arrangement ſe fit en 1258.

Dès que les rois d'Arragon furent devenus les maîtres abſolus du Rouſſillon en vertu du teſtament du comte Gerardus, & de la ceſſion de S. Louis; ils chercherent à y abolir tout ce qui reſſentoit la domination françoiſe, montrant même à cet égard un ſoin particulier qui annonçoit l'averſion que le Catalan a toujours eue pour elle; il s'étoit tenu un concile en 1180, où la premiere délibération fut donnée pour empêcher de conſerver l'uſage obſervé par Charlemagne, de dater les actes par les années des rois de France, il ne fut point difficile de la faire exécuter, & Jacques I parvint ſans peine à contenter le deſir qu'il avoit d'éteindre en Catalogne juſqu'au nom françois.

Jacques I mit en vigueur en 1251, les uſages & conſtitutions de Catalogne, à la place des loix gothiques

gothiques & des ordonnances de France : des auteurs, pour plaire à leur ſouverain, prétendirent que la domination françoiſe dans la Catalogne & le Rouſſillon, n'avoit été que momentanée, & qu'elle avoit fini à Louis le Débonnaire, s'oubliant au point de feindre de connoître les conceſſions & privileges faits & donnés par Lothaire, par Charles le Chauve, par Louis II, par Carloman, par Odon, par Charles le Simple leurs ſucceſſeurs, leſquels ont encore leurs originaux dans les archives des deux provinces.

Le Rouſſillon a encore appartenu à la France dans le quinzieme ſiecle, durant l'eſpace de trente ans. Jacques II, roi d'Arragon, ayant des beſoins urgents, engagea cette Province en 1462, à Louis XI pour trois cents mille écus d'or, ſous la condition d'en faire ceſſion au roi de France, ſi cette ſomme n'étoit pas rendue avec ſes intérêts, dans l'eſpace de dix ans; les auteurs catalans voudroient perſuader que les François ne ſe contenterent pas de percevoir les revenus durant les dix années de l'engagement, & qu'ils empiéterent ſouvent ſur la ſouveraineté, rien n'eſt plus faux; mais il étoit néceſſaire de les accuſer, pour faire l'éloge de l'attachement des Rouſſillonnois envers leur prince qui, ſelon eux, s'y oppoſerent & furent fréquemment ſous les armes, pour défendre les droits régaliens de leur monarque.

Louis XI regarda cette province comme réunie

à la couronne, le roi d'Arragon manquant à ſes engagemens ; il y créa un parlement pour la juſtice (1), après avoir pris poſſeſſion de la ſouveraineté, les armes à la main, les habitans de pluſieurs villes n'ayant voulu rendre les clefs qu'à la force : celle d'Elne fit ſur-tout une vigoureuſe défenſe par la valeur de pluſieurs citoyens nobles, qui s'y étoient enfermés, & qui furent menés priſonniers en France. Perpignan, formé comme je l'ai dit des débris de Ruſcino, ſoutint pour lors un ſiege des plus opiniâtres & remarquable par la belle défenſe qu'y fit le premier conſul, nommé Blanca ; les habitans de cette place avoient déja reçu un échec du temps des troubles de Barcelonne, arrivés tandis que le Rouſſilon étoit en gage, comme je viens de le dire. M. de Ceni, général des troupes françoiſes, ayant les ordres de paſſer en Eſpagne, trouva les portes de cette ville fermée ; il prit ce refus pour un acte de rebellion, ſe ſaiſit de la porte S. Martin, & entra dans la place ſans faire d'autre mal, que de demander le logement. La journée ſe paſſa en conteſtations ; la nuit étant venue, on répondit au Marquis qu'il falloit attendre le jour pour loger ſes troupes. Connoiſſant que ce délai n'étoit que pour avoir le loiſir

(1) Pluſieurs arrêts de cette cour, exiſtent dans les archives.

de faire venir du ſecours, il s'empara de la citadelle, & fit tirer, malgré le gouverneur, quantité de volées de canon qui cauſerent beaucoup de dommage; ce général, après cette expédition, continua ſa route pour l'Eſpagne.

Revenons actuellement au ſiege que cette place ſoutint en 1474; ſa défenſe eſt un des événemens le plus mémorable de l'hiſtoire. Le roi d'Arragon n'y avoit laiſſé aucuns ſecours, il exhortoit même ſes habitans à ſe ſoumettre, par l'eſpérance que par la ſuite il les feroit rentrer ſous ſa domination; les aſſiégés montrerent la plus grande intrépidité, même après avoir vécu long-temps de rats, d'animaux domeſtiques & de chair humaine; le premier conſul, ſe trouvant par les loix, commandant de la ville, ſe porta par-tout où ſa préſence étoit néceſſaire; ſon fils unique fut pris dans une ſortie; les ennemis menacerent de le tuer, s'il ne rendoit la place, il aima mieux voir ce ſpectacle, ſi triſte pour un pere, que de manquer à la fidélité qu'il croyoit devoir au roi d'Arragon; on ne pourroit ſans injuſtice diminuer toute la gloire de ce conſul; cet événement fut conſigné ſur un marbre poſé au-deſſus de ſa porte, avec cette inſcription : *hujus domûs Dominus fidelitate cunctos ſuperavit Romanos.* Le maître de cette maiſon a ſurpaſſé tous les Romains en fidélité.

Tant de fermeté prouve le courage du Rouſ-

ſillonnois à ſupporter les calamités de la guerre; il eſt habitué à une exiſtence groſſiere, nous devons croire qu'il montreroit aujourd'hui autant d'intrépidité contre le roi d'Eſpagne ?

Henri II, dauphin de France, entreprit en 1542 le ſiege de Perpignan, avec un appareil des plus formidables; il dura neuf ſemaines, pendant leſquelles deux compagnies des aſſiégés firent une ſortie en plein jour, vêtues de chemiſes blanches & enclouerent les canons (1); le ſiege fut levé, & Henri II s'en retourna. Ferdinand II eut en Rouſſillon, en 1495, une armée formée principalement des habitans de cette province, avec laquelle il fit diverſes incurſions; il vint une fois juſqu'aux portes de Narbonne, & enleva ſeize mille têtes de bétail; un parti ſemblable pénétra par Eſtagel & par Tuxa, juſqu'à deux lieues de Carcaſſonne, d'où il en ramena vingt-quatre mille.

En 1503, Louis XII ſe préſenta devant Salces avec vingt mille hommes; il fut obligé de revenir ſur ſes pas, ſans avoir rempli ſes projets, laiſſant pleine liberté aux troupes arragonnoiſes, ſoutenues pour lors par les Rouſſillonnois, de s'emparer des équipages; Ferdinand ne ſe contenta pas de ce pillage, il mit à contribution Leucate, la Palme, Fit-Ja, Trullas, Rocafort,

(1) Archives de Perpignan.

S. Jean de Barro, Viloſeca, Treixera, & Fitou.

Le Rouſſillon prit les armes en 1570, contre dix mille luthériens qui étoient venus ſaccageant ce qui ſe trouvoit ſur leur paſſage; ces religionaires furent forcés de ſe retirer. Vinçac, petite ville de cette province fut priſe par 500 François, mais ils furent renvoyés par ſes habitans après quatre heures de combats, qui les traiterent de même, que ceux de Marqueixanes avoient traité des troupes françoiſes venues pour prendre ce village, le premier de Juin 1597.

Le 19 août de la même année, le maréchal d'Ornano, à la tête de quinze mille François, fit pendant la nuit une marche forcée par le Grau de Leucate; étant arrivé à la pointe du jour devant Pergignan, il l'inveſtit, en força une des portes qu'il ne garda pas long-temps, ayant été repouſſé hors des murailles de la ville par les aſſiégés, que la nobleſſe encourageoit au combat.

Les habitans d'Eus, village du Conflent, ſitué en amphithéatre ſur une montagne fort élevée, repouſſerent en 1598 un parti de troupes françoiſes. Le 14 mai de la même année, trois mille François arriverent par une marche de nuit devant Ille; ils firent ſauter une tour des murailles, par une mine faite avec diligence, les aſſiégeans entrerent dans la ville par cette breche, mais après deux heures de combat, ils furent repouſſés avec audace; car chaque femme vouloit tuer

un François à coup de pierre. La paix de Vervins mit fin à ces hoſtilités, qui ont dû faire connoître que le Rouſſillonnois ſera courageux quand il le voudra.

La guerre entre la France & l'Eſpagne recommença en 1635 ; la fortereſſe de Salces, dont les fauxbourgs furent brûlés en 1438, par Potron de Sintrailles, qui étoit à la tête d'un corps françois, fut priſe le 19 Juillet 1639, par M. le prince de Condé ; mais cette place fut inveſtie auſſi-tôt après par les Eſpagnols, & repriſe le 6 janvier 1640, après un ſiege de quatre mois. Le roi d'Eſpagne, pour faire diverſion porta ſes armes dans le Languedoc, & fit entreprendre le ſiege de Leucate ; la principauté de Catalogne fournit pour cette expédition un corps de troupes extraordinaires. Les Rouſſillonnois y avoient leur contingent, & le premier conſul de Barcelonne, qui étoit le général né des armées nationnales, le commanda. Le Rouſſillonnois s'unit avec la France contre l'Eſpagne en 1640, par un traité fait à Péronne en Picardie, le 19 ſeptembre de cette année ; la Catalogne s'étant ſoulevée contre les Eſpagnols, leur donnant pour grief l'infraction qu'ils avoient faite de ſes privileges.

Les Eſpagnols gardoient les places fortes du Rouſſillon, Elne ſe ſoumit le 29 juin 1641, & Collioure e 13 avril 1642. La même année Perpignan fut bloqué & pris par capitulation ; le

marquis des Avils, qui y commandoit, fit une longue réſiſtance, ſouffrit, conjointement avec les habitans, une cruelle famine, & ne capitula que le vingt-neuf août de cette même année. Le même jour de la reddition de Perpignan, Salces ſe rendit aux maréchaux de Schomberg & de la Meilleraye.

Louis XIII ayant porté ſes armes victorieuſes dans le Rouſſillon, étant allié à une partie de ſes habitans, la Roque, Argeles, Canet & Claira, ſoutinrent autant de ſieges.

La guerre s'alluma en 1674, entre la France & l'Eſpagne; le duc de Saint-Germain entra en Rouſſillon par Maureillas, & vint camper à S. Jean-de-Pages, à la tête d'une armée formidable. Le maréchal de Schomberg avoit le commandement de dix mille hommes qui étoient pour lors dans cette province. Les armées reſterent quelque temps en préſence, & l'événement ne fut pas favorable pour nous. Perpignan avoit pour lors quatre compagnies qui étoient à ſa ſolde; elles furent portées juſqu'à huit, & devinrent d'un grand ſecours pour le reſte de la guerre, qui ne finit qu'à la paix de Nimegue, ſignée en 1678. Mais la ſucceſſion de l'Eſpagne mit ſur pied de nouvelles troupes belligérantes, pour déclarer la guerre à l'archiduc, qui prit Barcelonne; les Rouſſillonnois prêterent des ſecours au feu maréchal de Noailles, en 1707,

qui n'avoit qu'un ſeul régime nt de troupes réglées. Son génie lui fournit des reſſources, lui donna les moyens de lever ſix régiments d'infanterie, un de dragons, un autre de cavalerie & quelques bataillons de miquelets, ou fuſiliers de montagne. Ce maréchal emprunta des ſommes aux prêtres & ſéculiers qui prêterent perſonnellement & qui furent rembourſés avec les contributions qu'il levoit dans la Catalogne. Il porta la terreur juſqu'aux portes de Barcelonne, & les troupes de l'archiduc ſe virent obligées de rétrograder, quoique ſur le point de détrôner Philippe V.

La ville d'Arles fut inveſtie la même année par les troupes de l'archiduc, qui étoient entrées en Rouſſillon par S. Laurent de Cerdans, tandis que le maréchal de Noailles étoit en Catalogne; mais le comte de Guinſon, qui commandoit dans cette place, convoqua la nobleſſe & ſe délivra des aſſiégeans.

On ſait que le traité des Pyrénées, (1) fait

(1) La conférence ſe tint dans une iſle, nommée l'iſle des Faiſans, ſituée à deux lieues de S. Jean-de-Luz, au milieu de la riviere, pour lever les doutes & prévenir les conteſtations à venir. Les deux miniſtres, françois & eſpagnol, donnerent chacun une déclaration, par laquelle ils reconnoiſſoient que l'iſle étoit mitoyenne, & appartenante aux deux rois, moitié par moitié. Il en réſulta, quant au Rouſſillon, que Perpignan demeureroit au roi de France, avec les comtés de

en 1659, avoit pour lors rendu Louis XIV maître de la province du Rouſſillon. Ce monarque y avoit établi un gouvernement civil, politique & militaire, qui ſubſiſte encore aujourd'hui. Au mois de juin de l'année 1660, il créa un conſeil ſouverain & un gouverneur qui étoit capitaine général. Anne, comte de Noailles, depuis duc & pair, a été le premier revêtu de cette charge; le maréchal & le duc ſes fils & petits-fils, lui ont ſuccédé, jouiſſant de l'eſtime générale (1).

Dénombrement des habitans.

La propagation eſt ici prodigieuſe : on ne voit que des meres qui donnent le ſein à leurs enfans; ces innocens courent ſouvent après, ils jouent avec juſqu'à deux ans; c'eſt l'âge où ils intéreſſent le plus.

Le nombre des habitans de la province peut monter à 138,000, & il faut remarquer, comme

---

Rouſſillon & de Conflent, & les lieux qui en dépendoient, & qui étoient en-deçà des monts Pyrénées, du côté de la France, ſuivant la déclaration des commiſſaires, qui ſeroient députés de part & d'autres, pour régler les confins.

(1) Louis XIV a jugé à propos de maintenir, par un arrêt du Conſeil, de l'an 1663, à la requête d'Anne de Noailles; cette capitainerie qui eſt un reſte de l'ancien gouvernement d'Eſpagne. M. Patru a donné, à cet effet, un mémoire, que l'on peut voir au commencement de ſes œuvres.

par-tout ailleurs, qu'il y a en général, plus de femmes & de filles, que d'hommes.

Religion & Mœurs.

Mes remarques, en parcourant cette province, m'ont ôté le plaiſir que ce voyage ſembloit me promettre, le tableau de la miſere ne m'ayant preſque pas abandonné. La religion dominante de cette contrée eſt catholique, apoſtolique & romaine; elle eſt ſuivie très-ſcrupuleuſement en tous points : ſes habitans ſont fanatiques, ſuperſtitieux, méfians & jaloux, ne cultivant pas les ſciences, & ne donnant aucune éducation à leurs enfans. Les artiſannes ſont laborieuſes dans leur ménage; elles ſont en général jolies, quoique peu ſoigneuſes ſur elles-mêmes. Les payſans ſont pareſſeux, ils ſeroient forcés de l'être moins, ſi le ſol n'étoit pas auſſi bon. J'ai trouvé que les mœurs étoient plus douces ſur la montagne que dans la plaine. L'habitant de l'un a moins de débit de ſes denrées, & devient, par conſéquent, moins arrogant que l'autre; car, rien de plus impertinent qu'un payſan Rouſſillonnois qui a du pain, & rien de plus bas, que celui qui n'en a pas : il n'eſt point ivrogne, par l'habitude qu'il a dès le berceau de boire du vin, puiſqu'il fréquente ſouvent les cabarets, où il boit ordinairement pour ſon compte, n'ayant pas la généroſité en partage. Il n'eſt point voleur; la plus grande ſécu-

rité regne ſur les routes ; & pour terminer ſur cet objet, les mœurs ſont reculés d'un ſiecle, en Rouſſillon, vu ceux des autres provinces.

Les artiſans & bourgeois s'aſſemblent ſouvent entr'eux, & danſent au ſon d'un chalumeau, une danſe monotone qui eſt toujours la même, mais ils ne manquent jamais la meſure. Ces aſſemblées ſont annoncées le matin, par le chant mélodieux de l'inſtrument dont je viens de parler, qui donne en même-temps le ſignal de mettre le bas blanc. C'eſt toujours en l'honneur de quelques Saints ; le chef de la confrairie de celui du jour, tient le bal ſur une place, paie la muſique qu'il éléve ſur des planches, reçoit de chaque danſeur une rétribution qui le dédommage amplement des frais qu'il peut avoir faits ; & comme les muſiciens ſont rares, il les fait venir ſouvent de dix-lieues. C'eſt un coup d'œil à voir une fois pour ſa ſingularité. Paſſant à Prades, petite ville du Conflent, je trouvai une affluence de monde, qui me fit demander ce que c'étoit ; on me répondit qu'on tiroit une loterie pour S. François : ma curioſité redoubla. L'uſage du pays eſt, qu'aux approches de la fête du ſaint, qui eſt en vénération, ſon marguillier va au marché, ou chez un marchand, avec la permiſſion du conſul ou bailli, acheter pour la ſomme

Uſages du Pays.

de 30 ou 40 liv. ; il fait une loterie à deux liards, un ſol ou deux, tout au plus, le billet; on la tire ſur une place, où le peuple réuni, croit que c'eſt pour habiller le ſaint, tandis qu'on abuſe de ſon fanatiſme, & que ſa crédulité ne ſert qu'à faire faire de bons repas au maître de la loterie, qui régale en même-temps ſes amis. L'eſprit du Rouſſillonnois eſt cependant fin, porté à ſes intétêts, mais tenant encore à celui d'Eſpagne.

Il ſe fait encore une autre loterie pour le cochon de S. Antoine, que l'on traîne au carnaval dans un char de triomphe orné de lauriers; une coutume qui n'eſt pas moins ſinguliere que celle des loteries, c'eſt la cérémonie des donzelles, appellée vulgairement ainſi. Chaque curé & marguilliers de trois paroiſſes différentes, vont le jour de leur fête, prendre une pucelle ſoi-diſante, la menent à l'égliſe en proceſſion, où elle aſſiſte aux cérémonies, après quoi on la reconduit chez elle, avec promeſſe d'un don de 50 liv. le jour de ſon mariage, ſi elle garde ſa virginité juſqu'à ce temps. L'examen ſcrupuleux qu'on fait de la conduite de ces donzelles rendent ſouvent les promeſſes inutiles; c'eſt cependant une pieuſe action, faite pour engager les jeunes filles à garder leur vertu; le payſanRouſſillonnois a un uſage qui peut la faire échouer, un peu ruſtre à la vérité, mais chaque pays a le ſien. Il

plante à la porte de ſa maitreſſe, dans la nuit du premier mai, un arbre de la plus haute venue, ſurmonté d'une couronne, ayant un ſabre & un cordon de cordelier, pendus en ſautoir; ces trois ornemens ſont ſymboliques, la couronne pour couronner les deſirs de l'amant, le cordon & le ſabre ſignifient qu'il ſe fera moine ou ſoldat ſi ſa maitreſſe ne lui accorde pas ce qu'il demande; on préſume qu'il en eſt peu qui refuſent, & par conſéquent peu d'amants déſeſperés.

Les jeunes gens de la petite bourgeoiſie ſont bruyants, ſur-tout au carnaval; ils ſe donnent le droit de caſſer les vitres avec des dragées; le lundi gras eſt privilégié, perſonne n'a le droit de s'en facher; cette petite gaieté n'eſt plus auſſi vive; heureuſement pour ceux qui ne la partagent pas, un étranger qui s'y livre eſt fort bien vu, les habitans étant jaloux qu'on les imite en tout.

Langage.

Lorſque le Rouſſillon fut réuni à la France en 1659, par le traité des Pyrénées, on n'avoit point encore, dans cette province, la connoiſſance de la langue françoiſe, les habitans ne s'étant pas trouvés dans la néceſſité de l'entendre, même par rapport au roi de France qui étoit leur ſouverain depuis dix-huit ans, puiſque les ordonnances, lettres ou reſcrits de toutes eſpeces données par Louis XIII & Louis XIV, étoient écrites en langue catalanne.

Depuis l'an 1659 juſqu'en 1700, cette même ignorance ſubſiſta en grande partie ; mais durant cet intervalle, la religion ne ſe ſervit que de la langue catalanne. Un ſermon françois, prêché à Perpignan en 1676, dans l'égliſe de S. Jean, qui ſert de cathédrale, ſurprit tout le monde. Louis XIV, qui en eut connoiſſance, profita de ce moment d'enthouſiaſme pour ordonner aux conſuls de ne nommer pour prédicateur de cette égliſe, que des prêtres qui puſſent prêcher en françois, afin d'engager les habitans de s'inſtruire dans cette langue. Cependant ils n'ont point fait grands progrès, ni paroiſſent vouloir en faire, ce qui les force peut-être à parler catalan vis-à-vis de l'étranger ſans craindre l'indiſcrétion ?

Le payſan ne connoît que la langue catalanne & toute la ruſticité de ſon naturel ; la payſanne, qui ne diſtribue point ſes faveurs au françois, ne trouve par conſéquent pas de néceſſité à s'inſtruire ; il eſt cependant des filles publiques, mais un laquais ne voudroit pas de la plus élégante.

L'ordre de Louis XIV fut preſſant, mais il ne put être exécuté ponctuellement, faute de prédicateurs ; ce n'eſt que depuis l'an 1684, qu'on a prêché régulierement en françois, les carêmes dans l'égliſe de S. Jean. On continue aujourd'hui dans les autres de Perpignan & de la province de prêcher en catalan ; il n'y a qu'un édit,

d'Henri II, qu'on lit en françois dans toutes les paroiſſes, qui a été traduit dans le ſiecle de Louis XIV, contre les meres qui ne conſervent point le fruit qu'elles portent, ou qu'elles ont portées; cette lecture ſe fait le lendemain des quatre fêtes mobiles; les confeſſeurs reçoivent en général les iniquités du pécheur en catalan.

Cette langue fut pareillement le langage de la juſtice juſqu'en 1680; procédure, ouverture du palais, plaidoyers, requiſitoires, arrêts, tout fut dreſſé en Catalan. Ce n'eſt qu'en 1681, que la langue françoiſe s'introduiſit concurremment avec le Catalan au conſeil ſupérieur du Rouſſillon, & un édit du mois de février 1700, ordonna que, du premier mai ſuivant, les écritures publiques, les actes de notaires, procédures, ſentences, & arrêts, ſeroient dreſſés en françois, ce qui fut exécuté; & depuis cette époque, le Rouſſillonnois a pris quelque connoiſſance d'une langue qui devoit lui ſervir pour régler ſes intérêts, défendre ſon honneur & ſes biens.

L'air de ce pays-ci eſt plus chaud que tempéré; il s'eſt paſſé, à ce qu'on dit, quatorze années de ſuite ſans qu'il y gelât; les chaleurs y ſont quelquefois exceſſives, même brûlantes; ce n'eſt point étonnant, le Rouſſillon eſt au midi & eſt entouré de montagnes vers le nord, l'oueſt & le ſud, qui lui réverberent les rayons du ſo- Climat.

leil ; les habitans de cette province pour se rafraîchir & prendre l'air, vont le soir dans des jardins ; l'amour y préside quelquefois, & l'on y sert souvent une salade d'une composition catalanne ; l'un apporte des laitues, chicorées, céleri ; l'autre des anchois ; un troisieme, s'il est admis, ce qui est rare, donne son contingent en œufs, gros & petits oignons, & des raves coupées par morçeaux ; enfin on mêle le tout ensemble, & ce composé peut servir de souper aux assistans.

Les froids ne laissent pas cependant que d'être vifs en hiver ; les Pyrénées, couverts de neige, offrent un coup d'œil qui glace, le thermometre se tient du 5me au 10me degré, & il est ordinairement pendant l'été au 28me degré & demi. Les habitans de cette province prétendent que depuis le tremblement de terre de Lisbonne, les saisons sont totalement changées ; que le ciel n'est plus si beau ; l'inconstance du temps a occasionné en 1781, des maladies qui annonçoient un germe épidémique, l'intendant a fait porter des secours dans la partie de la province où ils étoient les plus urgents ; un médecin s'y est transporté par ses ordres, mais aucun membre de la faculté n'a cherché à en connoître les causes ; cette négligence à s'instruire & à donner des secours à l'humanité ne parle point pour eux. La plaine de cette province, qui a des marais &

des

des étangs, ſeroit peſtiféré ſi elle n'étoit ſouvent purifiée par un vent du nord-oueſt, que les gens du pays appellent tramontane; ce vent devient néceſſaire, car l'on remarque que le Rouſſillonnois qui habite la plaine, porte une figure pâle, & a l'eſprit lourd & ſtupide: tandis que le montagnard a l'imagination plus vive, & une plus belle carnation.

Diviſion de la Province du Rouſſillon.

La province du Rouſſillon ſe diviſe en trois comtés, ou vigueries; le premier, qui porte le nom de la province, comprend celui de Valleſpir, *Vallis-aſpera*, ſelon les anciennes cartes: l'on conjecture qu'il ſe dénommoit ainſi, à cauſe du terrain rude que l'on rencontre dans cette partie-là. Le ſecond eſt le Conflent qui comprend le Capſir, appellé ainſi, vu les ſources que l'on y rencontre, & le troiſieme eſt la Cerdagne, auquel eſt adjointe la vallée de Carol. Mon mémoire de localité ne laiſſera rien à deſirer ſur la partie de la province, de même que ſur celle limitrophe de l'Eſpagne, vers le haut & bas Valleſpir, ſitué au ſud.

Diviſion & Production des Terres.

Les Rouſſillonnois ſous-diviſent ordinairement la province, par rapport à la qualité des territoires, en Salanque, Riberal & Aſpres; la Salanque eſt compoſée de ceux qui bordent la mer; on l'appelle ainſi, parce que la terre y eſt

ſalée en différens endroits ; le bled y vient en abondance ; elle eſt extrêmement fertile pour cette denrée ; on y rencontre des champs conſidérables appartenans au même particulier. Les terres qui bordent les rivieres, forment la diviſion appellée Riberal, elles donnent pluſieurs récoltes avec le ſecours de l'arroſage ; les Aſpres ſont les terres qui ne s'arroſent pas, ce ſont auſſi les moins fertiles ; car la plupart des années, la ſéchereſſe eſt conſidérable.

Le laboureur ſe ſert de bœufs & de mulets ; le ſillon eſt bien fait, mais il n'eſt pas aſſez profond ; il ne fume pas ſes terres, il ſe contente de laiſſer la paille aſſez longue lorſqu'il veut les labourer pour les brûler ; la pareſſe ne lui permet pas de les préparer, de même qu'elle lui refuſe le défrichement ; enfin il n'eſt point actif pour la culture, il oublieroit volontiers ſa charrue, ſi la grande néceſſité ne le forçoit de s'en ſervir. On peut aiſément ſe convaincre de cette vérité, quand on ſaura qu'il fait venir des moiſſonneurs du Donezan & du comté de Foix, tandis que le nombre des habitans de la province eſt ſuffiſant, & qu'ils ont tous beſoin de travailler.

Le territoire du Rouſſillon produit des vins qui ſont capiteux & dangereux pour les étrangers ; il y en a de différentes qualités qui toutes ſont bonnes & demandent d'être conſervées.

Ceux qui voyagent ſur mer deviennent infiniment meilleurs, de même que ceux qui ſont gardés dans les caveaux pratiqués dans les montagnes. Les vignes ſont en aſſez grande quantité, & il y en a beaucoup de vieilles. Les autres productions ſont l'olive, l'orge, le millet, le lin, le chanvre, les groſſes & petites fêves; le ris y étoit autrefois cultivé, il y a des melons d'hiver & d'été, les fruits y ſont beaux, on y trouve des haies de grenadiers.

Les terres incultes qu'on appelle Garrigue y ſont couvertes de thin, romarin, ſerpolet, lavande & génievre; il ſe trouve dans la plaine un nombre infini de mûriers; les habitans en plantent actuellement beaucoup, & il y auroit lieu de croire que l'on feroit dans la ſuite une récolte abondante en ſoie, ſi les vents du midi n'étoient contraires.

Le gibier ſeroit commun ſi le port d'armes n'étoit pas permis, y ayant beaucoup de braconiers.

Les chaleurs exceſſives ont rendu les Rouſſillonnois induſtrieux à ſe pourvoir de l'eau néceſſaire à la culture des terres, d'une maniere curieuſe; les rivieres ſont coupées de part & d'autre pour former un grand nombre de ruiſſeaux qui arroſent, quand on le veut, les terres qui ont perdu leur humidité, & dont le ſucre par conſéquent n'eſt plus le même.

Dans la distribution des ruisseaux on en avoit conduit un à la citadelle de Perpignan, qui prenoit ses eaux de la riviere de la Tet, à plus de quatre lieues catalanes de cette ville : &, pour conserver le niveau, elles passoient à un endroit sur un pont fort élevé, & elles couloient dans un autre aqueduc sous terre pendant plus d'un quart de lieue ; ce ruisseau a été détourné ; il étoit cependant d'un grand secours.

Les eaux de la plaine du Roussillon sont en général lourdes & pesantes ; les sources n'y sont point bonnes, ce qui occasionne des maladies ; cependant l'habitant aime à en boire pendant la journée ; souvent il prend dix & douze fois sa cruche, & boit au régal, ne faisant point grand usage de verre, même dans les repas. Une femme qui revient de la fontaine offre toujours de l'eau à sa voisine, si elle la trouve sur son passage, & rarement elle est refusée.

Rivieres. La Tec, le Teck, l'Agly, l'Aude & la Segre ; mon mémoire de localité fera connoître le cours de ces rivieres.

Eaux minérales. La province du Roussillon donne des eaux minérales, les unes froides & bonnes à boire ; les autres excellentes pour douches & bains. Les territoires de Sorrede & de Fons Romeu fournissent des premieres ; elles sont de la même

qualité que celles de Camares ; mais elles ſont plus peſantes, & font par conſéquent moins d'effet.

Il y a des bains au Vernet, village du Conflent, près de Villefranche, au 51^me^ degré, d'après le thermometre de Reaumur, bons pour les maladies vénériennes, cependant peu fréquentés, quoique dans une poſition faite pour l'être ; mais parce qu'ils ne ſont point en état de recevoir aucun étranger.

On en trouve d'autres près la ville d'Arles, dans le haut Valleſpir, au pied d'une fortereſſe qui ſe nomme le fort des bains ; ils ont des eaux ſi chaudes qu'elles pellent dans l'inſtant, & corrodent même les métaux, pour peu qu'on les y laiſſent ; elles ſont au 57 degré & demi, & ſont conduites par cinq robinets, leſquels au moyen des canaux donnent dans cinq différens baſſins ; on en fait couler des froides pour tempérer celles minérales, & les rendre ſupportables ; on a pratiqué auprès de ces bains des emplacemens, où l'on met des lits ; il y a une ſalle pour les douches, on prend les eaux à l'heure qu'on veut ; l'intendant a ſon baſſin dont les gens de qualité ſe ſervent ; la ſalle eſt très-propre, mais les malades ſont mal logés dans le village, ſans aucunes reſſources alimentaires. Ces bains ſont excellens & renommés pour les rhumatiſmes, ſciatiques, maux de tête, fluxions, enfin pour raffermir les nerfs après les

bleſſures. Cet édifice, quoique ſimple, pourroit néanmoins paſſer pour un ouvrage des Romains; Moulich au 33me degré, que l'on a rendu praticable; Noſſa au 20me degré, tous deux dans le Conflent, la Preſte au 38me degré dans le Valleſpir, Eſcaldas dans la Cerdagne au 39me degré, qui peut être regardé comme un ouvrage des Romains; on pourroit en établir à Llo, village de la même contrée que les derniers. Ces bains ont leurs vertus, mais ils ſont dans le plus mauvais état. Cette négligence n'eſt point pardonnable.

Etangs. » L'étang de Salces vers le Languedoc ». Il s'en trouve ſur la montagne des Gouffres, ſituée près de Villefranche, trois conſidérables qui occaſionnent de très-forts orages. Les habitans du pays prétendent que le diable eſt au fond, & qu'une pierre qu'on y jette, peut, par ſa chûte, y produire les mêmes effets; on y trouve des truites, de même qu'au creux du Canigo, appellé Gomelade.

Montagnes. Les montagnes ſont communément couvertes de pins, de ſapins & de bois taillis : il y en a peu dont la roche ſoit pelée; on trouve dans le ſommet, des plaines couvertes d'une verte pelouſe, émaillée de fleurs, & arroſée de quantité de ruiſſeaux, telle que celle appellée le Plaguillem, tenant au Canigo, où l'on découvre

le plus beau coup-d'œil, qui domine toutes les autres, ayant d'un côté, la partie du Mont-Louis, & de l'autre, celle du golfe de Roſes, qui eſt en Eſpagne. Les voyageurs ont ſoin de ne paſſer cette montagne que depuis neuf heures du matin juſqu'à midi, temps où l'on peut éviter les orages qui ſont très-dangereux : le moindre nuage en occaſionne de furieux, & le parti le plus prudent, eſt de s'arrêter quand on eſt pris par un, car, l'on ignoreroit la route que l'on feroit ; & dans l'autre partie des monts, où ils ſont auſſi fréquens, on tomberoit dans des précipices affreux, ſemblables à celui de Corcevie, près d'Arles, le nuage ne vous permettant pas d'y voir devant vous. Cet abîme, qui eſt de 140 toiſes de hauteur, offre une des belles horreurs de la nature ; le fond qui ſert de lit à un torrent appellé Ria de la Palma, eſt rempli de buis ; on ne ſauroit y deſcendre. Les monts Pyrénées ſont tous cultivés, autant que le terrein le permet : il s'y trouve de bons pâturages ; l'Eſpagne y envoie ſes beſtiaux dans la partie du midi, & la France dans celle oppoſée. Les quatre plus hautes montagnes ſont le Canigo, S. Pierre, le Pingperich & le Puigmale. La premiere, que l'on dit être la plus élevée, a quatre pointes ſituées ſuivant les quatre points cardinaux ; celle du nord, s'appelle Canigo ; celle de l'eſt, Pic de Bater ; celle du ſud, Pic

de Trezevennes, & celle de l'oueſt, Gomelade. La cime en eſt couverte de neige ſept mois de l'année; il ſe trouve même des fentes expoſées au nord, qu'on croit auſſi anciennes que le monde. On voit cette haute & vaſte montagne à plus de trente lieues, tant du côté de France, que de celui d'Eſpagne. Cette partie des Pyrénées fournit des ſimples que l'on envoie à Montpellier.

Sur une pique du ſommet du Canigo, eſt une croix de fer; à côté & ſur une autre pointe inacceſſible, on s'imagine voir deux gros anneaux, qu'on dit avoir été plantés par les Maures; mais l'intempérie de l'air ne permet pas qu'on y croie. Le gibier y eſt commun; il y a des ours, des loups, des ſangliers, des hizards par troupeaux, que l'on tue difficilement; beaucoup de perdrix blanches qui ont un fort beau plumage. Cette montagne eſt élevée de 1442 toiſes au deſſus du niveau de la mer.

Cavernes. Entre Prades & Villefranche, eſt ſituée la caverne de Sirac, petit village appartenant à la caſe de Ria (1), qui eſt curieuſe à voir, étant remplie de Stalactiks & de Stalagmits, celle

(1) Le village de Ria eſt remarquable, en ce que la tige des comtes de Barcelonne & des rois d'Arragon, y a exiſté.

de Covovaſtelle, dont l'ouverture ſe trouve dans les foſſés de la ville de Villefranche, eſt des plus curieuſes. Le commandant en a les clefs. Il faut prendre garde en montant, que la fraîcheur ne vous ſaiſiſſe. On compte 124 marches pour arriver ; elle peut avoir un demi-quart de lieue de long ; elle eſt remplie de même, de Stalactiks & de Stalagmits, qu'on a ſoin d'enlever : on y trouve une caſcade très-curieuſe ; une fontaine, dont l'eau eſt fade : elle préſente de belles horreurs, faites pour inſpirer la curioſité du voyageur. Il n'eſt point vrai qu'elle communique au mont Canigo, ni qu'elle ait des veines d'or & d'azur : c'eſt vainement que j'ai cherché l'un & l'autre. Il y a, près d'Arles, une grotte, qu'on nomme la Fays, difficile à pénétrer & tenant des Stalactiks d'une mauvaiſe eſpece.

Il y a deux carrieres de marbres dans le Rouſſillon, l'une à Eſtagel, près de Perpignan ; l'autre à Villefranche, de toutes couleurs : celui-ci eſt fort commun dans les environs de cette ville. Il ſe trouve à Arles, petite ville du haut Valleſpir, une mine de plomb grainullé, tenant argent ; une de cuivre à la Preſte, qui eſt à deux lieues de Prats de Mollo, qui ne pourra jamais être exploitée, les eaux y ayant gagné en 1736, lorſqu'on y travailloit ; enfin, Regne Minéral.

une troiſieme de même métal à Sorede, mais qui n'eſt pas aſſez conſidérable, pour que les entrepreneurs puiſſent y trouver leur compte. Ces trois mines, qui ſont dans le Valleſpir, ſont pirrytheuſes, & contiennent au moins mi-partie de fer. Il y en a dix de ce dernier métal qui ſervent à cinq ou ſix forges dans les montagnes du Conflent, & autant dans celles du Valleſpir. Les deux plus belles ſont celles que l'on trouve à Valmagne, ſur la frontiere du haut Valleſpir, & à Montferet, près d'Aulette. Il y a journellement quatre-vingts forgerons dans la premiere, où l'on trouve une fort belle méchanique pour les eaux. J'y fis un ſouper avec quarante, leſquels, à la propreté & au langage près, m'ont fort bien reçu; car tout me fut donné avec honnêteté & le deſir de m'obliger. Ces forges ne ſubſiſteront plus long-temps, ſi on ne découvre point une mine de charbon; les bois manqueront, puiſqu'on les coupe ſans chercher à les reproduire: cependant, le commerce du fer pourroit devenir conſidérable en Rouſſillon.

Les poudres & ſalpêtres, aujourd'hui en régie pour le compte du roi, ayant été affermés juſqu'à l'époque du 8 juin 1765, occupent à Perpignan un prépoſé ſous le titre de commiſſaire, & donnent aujourd'hui au roi par année ſoixante milliers de ſalpêtre, évalués à 25,000 liv.; cette

ſomme augmentera par le ſecours d'un moulin à poudre, que l'on conſtruit près de la capitale du Rouſſillon.

La platane oriental eſt un arbre venu de l'orient, qu'on plante dans les endroits humides; ſon écorce eſt griſe, ſa peau eſt unie; ſon fruit eſt fait en forme de ficelle tombante, en filant quatre ou cinq petites boules, dans leſquelles ſont les graines; ſa feuille eſt faite comme celle de la vigne, luiſante par-deſſus, un peu velue & griſe par-deſſous; il ſert d'agrément dans les jardins par ſa rareté. Regne végétal.

Il y a trois eſpeces de peupliers, dont une très-rare appellé peuplier à la caroline, parce que ſa branche eſt carrée; il ſert pour faire des ſoliveaux & planches.

L'arbre de Judée, dont le bois brun monte fort haut, a la feuille comme un cœur; le fruit comme un pois; la fleur tombante ſur la couleur du violet: les enfans le mangent par rapport à ſa douceur.

Les branches de puriviana, autrement dit paraſol, penchent & peuvent vous mettre à l'abri du plus fort orage; ſon bois eſt gris & ſes jeunes branches vertes; ſes feuilles ſont minces & longues.

La belonia catalpa a le bois gris, la feuille grande & verte, la fleur faiſant une eſpece de

bouquet en forme de grappe, s'ouvrant comme un mufle de veau, blanche & mouchetée de noir en dedans.

Le février, autrement dit arbre amoureux, a le bois gris & piqueté, ayant à chaque nœud de ſes branches des épines très-longues & très-piquantes; ſa feuille eſt découpée comme celle de l'acacia.

Il y a deux eſpeces d'acacia; la premiere, qui eſt la plus grande, a le bois peſant & piquant; ſon fruit eſt comme un petit pois plat; la ſeconde, qui eſt petite, eſt de toute beauté, a ſa fleur couleur de roſe; ſa grappe, de la forme d'un papillon, ayant une bonne odeur, & ornant les parterres.

L'avoine de mulet eſt un arbre fort grand; ſon bois eſt gris, ſa feuille eſt découpée, ayant ſa côte rouſſe, ſes jeunes branches étant rougeâtres; ſa fleur blanche en forme de papillon; ſon fruit long & applati, doux & de la couleur de marron, ayant de plus en dedans un petit fruit la moitié plus petit, plus dur & de la même couleur; on en donne en Eſpagne en place d'avoine.

Le bois de fer eſt un arbre dont le bois eſt gris, ſes branches venant dans différentes directions; ſa feuille petite de la forme de celle de l'épine blanche; ſon fruit de la groſſeur des grains de poivre non concaſſés; ce qui le fait

nommer bois de fer, c'eſt qu'il réſiſte au couteau; il eſt de la hauteur d'un ormeau, & vient des îles.

Le mirier eſt grand comme un olivier; ſa tige eſt brune, ſa branche blanchâtre, ſa fleur, en forme de grappe, eſt blanche & d'une bonne odeur; ſa feuille eſt unie & verte par-deſſus, velue & blanche par-deſſous.

Le tuya orientalis a le bois brun; la feuille de cyprès, mais platte, tombante tous les deux ans, mais ne perdant pas de ſa couleur verte; ſon fruit eſt de la couleur d'une noiſette, s'ouvrant en quatre, ayant dedans quatre grains couleur de noiſette, moins gros que celui de lin.

L'aliſier eſt un arbre dont le bois eſt blanc, ſervant pour des brancards de voitures & fouets de cochers, parce qu'il eſt fort pliant; on en fait des envois conſidérables dans l'intérieur du royaume; ſon fruit eſt rond de la groſſeur d'un petit pois, couleur de marron; il ſe mange, parce qu'il eſt fort doux; ſa feuille eſt comme celle de l'ormeau; cet arbre eſt de la plus grande hauteur, & devient fort beau.

Il y a deux eſpeces de ſycomore, l'un a la feuille de frêne, & l'autre celle de vigne; la tige du premier eſt griſe; ſes branches ſont vertes; ſon fruit eſt comme une grpaine de melon, en forme de grape; la ſeconde eſpece eſt toute griſe, ſon fruit de même.

Il y a des frênes de trois eſpeces, des mu-

riers de cinq eſpeces, mais ce ſont des arbres comme par-tout.

La ſavine eſt un arbriſſeau qui ſe dépouille, & dont la tige eſt fort groſſe ; ſes branches ſont touffues & rampantes, ſon fruit eſt roux de la groſſeur du cyprès. Les femmes de mauvaiſe vie peuvent s'en ſervir pour ſe faire avorter en en mettant dans la ſoupe ; les maréchaux s'en ſervent auſſi pour guérir les chevaux qui pourroient être attaqués de tranchées, en en faiſant bouillir dans du vin.

La juſtice, dont le bois eſtgris, a la feuille longue & ovale montant aſſez haut ; la fleur faiſant le muſle de veau, c'eſt-à-dire, s'ouvrant, ayant le dedans blanc, moucheté de brun, n'ayant qu'elle de remarquable, parce qu'elle eſt jolie.

Il y a huit eſpeces de ſolanum ; ſon bois eſt gris & épineux ; ſon fruit eſt rond, de groſſeur & couleur différente ; il y en a de jaune & de griſe, le plus gros eſt comme une groſſe prune ; il empoiſonne en vous donnant un ſommeil tranquille & éternel ſans vous donner de douleur

Le ſol produit des jaſmins de pluſieurs eſpeces, comme par-tout ; mais deux particulieres, dont une venue de la Virginie, qui a ſa fleur jaune ; une ſeule de ſes branches forme un joli bouquet ; ſa feuille, en forme de buis, eſt verte ; l'autre venue de l'Arabie a la même feuille & fleur, & la même odeur que l'oranger.

Il y a trois eſpeces de lilas, le blanc dont la feuille eſt en cœur; le lilas de perche a la ſienne découpée comme celle du perſil, & la troiſieme a la feuille en cœur comme le blanc, mais plus verte; il eſt à remarquer que lorſque cette plante eſt à l'ombre, elle eſt plus grisâtre, & au ſoleil plus rougeâtre; leurs graines ſont celles du melon, mais pas ſi groſſes.

La trouane eſt un arbriſſeau dont il y a deux eſpeces, ſervant pour les haies: la premiere a des fleurs vertes, dentelées de jaune, fleurs à grappes & blanches; la graine noire & ronde comme un petit pois; le ſecond rampe & ne monte pas tant que le premier; ſa feuille eſt comme celle d'un olivier noir, ſa fleur de même blancheur.

Il y a trois eſpeces de corneillers, dont un a la tige rouge, la feuille d'un gros ormeau, le fruit noir & de la groſſeur d'un pois, la fleur en bouquet, platte & blanche, ayant les graines ſemées en différens endroits; la ſeconde a la tige griſe, le fruit & la fleur de même que la premiere, la feuille verte & jaune; la troiſieme a la tige griſe, la feuille verte, le fruit & la fleur de même que les deux premieres. La graine de cet arbriſſeau ſert pour les teintures.

Le filarea a ſon bois gris; ſa feuille mince eſt longue & tombante ſur le verd; ſa fleur blanche & jaune; ſa graine ronde comme un petit pois & bleuâtre; les oiſeaux aiment cette graine,

on en met dans les jardins, cet arbriſſeau garde ſa feuille au moins deux ans.

Le nerprun, le chumacre & le radou viennent auſſi dans ce pays, & ſervent pour les couleurs; tout le monde ſait qu'on ne ſe ſert que de la gaine du nerprun, & de la feuille des deux autres.

Il y a dix-huit eſpeces d'orangers, ſavoir: le cedra, citron, aigre & doux; la lime de deux eſpeces, aigre & doux; le peret de deux eſpeces, aigre & doux; le Portugal de deux eſpeces rouge & jaune; le poncire de deux eſpeces, dont une eſt longue & l'autre ronde, peſant juſqu'à douze livres; la pomme d'Adam, la bizarrerie, appellée ainſi ayant différens gouts; la norange groſſe & raboteuſe; l'amande roſe, bonne à confire; le chinois; la bergamotte de deux eſpeces; la bigarade, l'aigre, le turc, dont les feuilles ſont différentes en ce qu'elles ſont longues & minces, jaunes, vertes & blanches; enfin le citron de S. Girom, très-gros, raboteux, & dont les feuilles larges ſe retrouſſent.

Il y a quatre eſpeces de grenadiers dont une a la fleur double, & ne porte pas de fruit; une trentaine d'eſpeces d'oliviers, différentes par le fruit; les arbres fruitiers ſont en quantité, & ne laiſſent rien à deſirer de ceux qui ſont en France.

Les plantes ſe multiplient à l'infini, généralement

lement dans la montagne & ſur-tout dans la vallée d'Ayne; Je n'ai pu les sanalyſer ; cette partie eſt d'ailleurs étrangere à celle militaire pour laquelle j'ai travaillé; mais MM. Carrere & Barrere, tous deux médecins en Rouſſillon, s'en occupent d'une maniere ſuffiſante.

Il y a dans la montagne, des ours, quelques-uns blancs, ſemblables à ceux du nord ; le payſan a ſoin, pour les prendre, de ſcier à moitié des pommiers bâtards, ſur leſquels montent ces animaux ; les arbres venant à ſe caſſer, ils tombent dans des précipices où ils ſe tuent ; on en fait la chaſſe du côté de Villefranche & du Mont-Louis. Les chaſſeurs ſont quelquefois au nombre de vingt, reviennent ſouvent après leur avoir fait peur. Le Rouſſillonnois tire fort bien, mais il jette encore mieux les pierres, ſur-tout du côté de Collioure.

Règne animal. Bêtes ſauvages.

Le ſanglier, autre animal dangereux, quand il eſt bleſſé, peſe dans ce pays-ci juſqu'à quatre quintaux ; ſon poil eſt rougeâtre. Il y en a beaucoup dans les montagnes qui ſont frontieres du côté de l'Albert & de Bellegarde, dont le pays eſt boiſé & fourré; la chair en eſt bonne; la chaſſe s'en fait rarement; le payſan eſt trop pareſſeux pour la faire ſouvent, y en ayant peu d'auſſi pénible ; il aime à chaſſer dans la plaine.

Il y a quelques chaſſeurs qui rapportent juſqu'à 22 pieces.

Le nombre des loups y eſt conſidérable ; les payſans, pour leur tendre des piéges, traînent une charogne ſur la neige qui vient aboutir au trou, où il y a une plaine, ſur laquelle on la met, & qui eſt en travers juſqu'au milieu de la foſſe, ayant ſon bout appuyé ſur un piquet qui tombe & qui fait tomber le loup dans le piége où il ſe trouve pris. Le Rouſſillonnois en fait ſouvent la chaſſe.

Le renard eſt d'une couleur très-brune, fort gras, & d'un pied & demi de long : on le prend de même dans des piéges faits en forme de tenailles rondes, ornées d'une gâchette qui prend la queue du renard, lorſqu'il veut ſaiſir le morceau de pain qu'on y met. On a ſoin de traîner, dans les neiges des environs du piége, une poule ou des fraiſes de mouton. On prend auſſi cet animal en le fumant dans ſon terrier, & on le tue quand il eſt forcé de ſortir.

Il y a deux eſpeces de blaireaux ; l'un a le muſeau de ſanglier, & l'autre le poil d'un chien, le poil rude, blanc, rougeâtre & noir ; leurs pattes ſont très-courtes, ſemblables à celles du ſanglier & du chien. Ces animaux ſont toujours très-gras. Lorſqu'ils ſont pourſuivis, ils ſe laiſſent rouler, comme des boules, du ſommet des montagnes juſqu'aux pieds, pour éviter de

devenir la proie des chaſſeurs ; ils ſe mettent enſuite ſur leurs pattes & vont à leur terrier, d'où ils ne ſortent guere pendant le jour. La graiſſe que l'on en tire après les avoir écorchés, miſe dans un four, eſt bonne pour toutes ſortes de douleurs, lorſqu'on en frotte la partie affectée.

Le hizard eſt un animal très-léger, dont la tête reſſemble à une biche ; il a de très-longues oreilles. Le mâle a deux petites cornes noires qui ſe retrouſſent un peu ſur elles : il peſe juſqu'à près de deux quintaux : ſon poil eſt long & brunâtre ſur le dos avec une raie noire, ayant un duvet griſâtre que le mâle a plus fourré, le poil de deſſous le ventre de même que le duvet, les pattes longues & fourchues, ornées d'une corne noire & d'un pied de biche. Ces animaux ſont toujours par troupeaux ; & il en eſt un au guet, pour avertir quand quelques chaſſeurs les approchent.

La marte a trois pieds de longueur, compris la queue, qui a au moins un pied & demi ; la tête d'un chat, dont le muſeau eſt plus fin & moins camus ; les oreilles très-courtes, faites comme celles du chat ; le poil du corps noirâtre, & le duvet gris ; le poil du ventre blanchâtre, & la queue rayée par des raies blanches & noires. Le mâle eſt plus gros que la femelle. Il ſe nourrit de lapins, lievres, perdrix & rats, de toutes ſortes de volailles & oiſeaux

qu'ils ſaignent & enterrent avec ſoin pour les manger quelques temps après. Ils ſe tiennent dans des corps d'arbres vieux, où ils font leurs petits, & où on les prend. Il faut ſe garantir de leurs dents, car elles ſont cruelles.

La fouine eſt groſſe comme un lievre, couleur de châtain; petites oreilles, & très-petites pattes comme celles du chat, ayant ſeulement les ongles un peu plus longs. Cet animal eſt très-leſte; s'accrochant à tout, ſe tenant dans les arbres, où il prend des rats. Il eſt meurtrier, ſur-tout pour la volaille & le gibier volant. Il mange des taupes, ſerpens, &c.

Le puant eſt un animal ſemblable à un furet, mais plus gros & plus noirâtre. Le premier poil eſt long & noir; le duvet griſâtre & rougeâtre au bout, petites oreilles, les yeux comme le chat, le muſeau un peu camus. Il eſt long d'un pied & demi & a la queue noire, ayant le poil très-long; ſes pattes courtes approchent de celles du chat; ſes ongles longs & fins, ſe tenant dans les terriers, ne montant pas ſur les arbres. Il a la dent mauvaiſe: on l'appelle puant, parce qu'il pue au point, qu'après l'avoir touché, on ne peut en faire facilement paſſer l'odeur. Cet animal eſt deſtructeur de lapins, lievres; il les ſaigne & les enterre comme la marte & la fouine.

La belette eſt une petite bête rouge & leſte,

longue d'un pied & mince, de trois pouces de circonférence, le col & le ventre blancs, la queue de quatre pouces & rougeâtre, la patte fine faite comme celle du chat, les yeux petits, les oreilles courtes, & une mouſtache au-deſſus de la gueule, dont le poil eſt plus noir que celui de ſon corps, ayant la morſure mauvaiſe, étant deſtructeur de rats & des poules qu'elle ſaigne ſeulement; quand elle eſt priſe jeune, & qu'elle eſt gardée dans la maiſon, elle peut ſervir de chats.

Il y a deux eſpeces d'écureuils : une rouge & une noire; ayant le poil long, une queue fournie qui leur ſert pour ſe garantir les oreilles quand il pleut. Ils ſont bons à manger.

La loutre eſt un animal dont le poil eſt marron, a les pattes très-coutes, de trois pieds de long; il ſe tient dans l'eau pour chercher ſa nourriture, qu'il va manger ſur l'herbe, ne pouvant pas reſter long-temps dans cet élément; la tête un peu camuſe, très-platte ainſi que ſes oreilles; la barbe brune, les yeux plus petits que ceux du chat; on le mange en guiſe de poiſſon.

Le chat ſauvage eſt un animal de quatre couleurs, gris, brun, blanc & noirâtre; le ventre gris, ſemblable au chat domeſtique; la queue longue de plus d'un pied, rayée de gris, blanche & noirâtre; méchant; on le prend avec des lacets de fil de laiton, ou dans des quatre de

chiffre; il grimpe ſur les arbres, & ſe tient dans les brouſſailles; il mange de tout.

Il y a deux ſortes de rats, qui ſont, celui que tout le monde connoît ſous le nom de rat d'eau; & la miſare, ou rat dormant, qui eſt de trois couleurs, qui a le deſſus du dos gris, la mouſtache noire & blanche, le col & le ventre blancs, laqueue platte, le poil long & gris.

Il ya trois eſpeces de ſerpens; le noir & gris peſe juſqu'à neuf ou dix livres, il eſt long de ſix pieds; un autre gris & blanchâtre, qui a la tête platte & eſt plus mauvais que le premier, de la même longueur & groſſeur. Il ſiffle & s'éleve ſur une perſonne; il tette les brebis & a beaucoup de venin. Si on a le malheur d'avoir le corps cerné par cet animal, on ne peut échapper d'être étouffé. Le troiſieme, d'un pied & demi, racourcit ſa queue; il a le ventre gris & le dos couleur de marron. On ne connoît point de vipere.

Le lézard eſt ſemblable a celui que nous connoiſſons, excepté qu'il y en a un dont la queue eſt fourchue.

La blande eſt un animal qui a les pattes pareilles à celles d'un lézard, couleur jaune, verte & griſe ſous le ventre, dont la queue eſt rouſſe, & a trois pouces de large ſur un pied de long, la tête de lézard. On dit que cet animal va l'été

boire aux eaux fraîches, & que l'on riſque d'être empoiſonné ſi l'on boit après lui.

Il y a deux eſpeces de ſcorpions, ſavoir : le gris & le noir ; s'il vient dans des ruines, il eſt grisâtre. Celui-ci eſt moins venimeux. Des gens du pays prétendent que c'eſt ſainte Florentine, une des patrones de Perpignan, qui leur a ôté le pouvoir de faire le mal ; mais les ſcorpions noirs, qui viennent dans les boiſeries, dont cette ſainte ne s'eſt pas occupée, ſont plus méchans & tuent ceux qu'ils piquent, ſi l'on n'y porte du remede.

Il y a trois eſpeces de tortues ; celles de la garrigue, celles des marais, & celles de mer ; la premiere eſt griſe, queue courte, quatre pattes, le col long & maigre, la tête platte, la gueule grande comme celle d'un grand lézard. Elle fait ſes œufs dans les brouſſailles, & ils viennent à l'ardeur du ſoleil. Elle mange des eſcargots, des inſectes & des laitues. La ſeconde eſt plus ronde que la premiere, plus noire & plus jaune. La troiſieme a quatre ſpatules qui lui ſervent de nageoires, la chair & la coquille griſes, tête plate & groſſe ; elle s'attache au bois quand on la chagrine ; la morſure en eſt dangereuſe ſans être venimeuſe ; elle peſe juſqu'à ſoixante livres, & ſe tient dans la mer. Il en eſt qui ont des coquilles prodigieuſes.

Faiſan-Gelinottes. &c.

Le faiſan a les plumes noires, la tête d'une poule d'inde, les yeux bordés de velour rouge, le bec pointu, les pattes de dinde, le deſſous du ventre un peu griſâtre; on les tue à la lumiere.

La gelinotte eſt un ſecond faiſan, connu dans le pays pour la femelle, dont le plumage eſt gris, jaune, noir & blanc, le bec d'une poule, l'eſtomac fourni & un peu blanchâtre.

L'outarde eſt un oiſeau doré, ayant des taches noires ſur les plumes, qui ſont jaunes, blanches, noires & griſes; il eſt gros & fait comme un dinde; c'eſt un très-bon manger.

Le pluvier doré eſt de la même couleur que l'outarde, gros comme un pigeon, ayant le bec de même, excellent manger & des plus délicats, ſe tenant par-tout, gris, ayant quelques taches noires. Cet oiſeau eſt moins délicat, ainſi que celui doré; il va par bande de cent cinquante.

Le vano eſt appellé le troiſieme pluvier; ſes ailes ſont noires & blanches, l'eſtomac blanc, ayant au-deſſus d'une queue noire & blanche, des plumes rougeâtres, le bec comme un pigeon, ſe tenant dans les terreins aquatiques.

Il y a des bécaſſes noires & griſes, bonnes à manger. Elles ſe tiennent dans les marais; elles paſſent depuis le mois de novembre juſqu'à pâques; il y a trois ſortes de bécaſſines, qui ſont,

la véritable, qui eſt un peu noirâtre & griſe, le ventre noir entre le blanc & gris, le bec extrêmement long ; la ſeconde, qu'on appelle le ſourd ou bécaſſon eſt plus petite que la premiere, a le bec fort long ; elle eſt plus délicate. On paſſeroit preſque ſur elle ſans qu'elle ſe levât ; ſa plume eſt plus noirâtre ſur le dos & plus griſe ſur le ventre. Enfin la troiſieme, appellée mek, eſt plus groſſe que la premiere, plus griſe, & faite de même que la ſeconde ; ſon paſſage eſt dans le mois de mai.

Il y a trois eſpeces différentes de rats d'eau, appellés en Catalan raſclets ; la premiere eſt la véritable, qui ſe tient toujours dans les marais & même dans l'eau. Il y a de même trois eſpeces de poules d'eau, dont la macreuſe eſt la plus groſſe.

Les oiſeaux d'eau ſont en grand nombre, on trouve beaucoup de canards & d'oies ſauvages. Les premiers ſont une eſpece qu'on appelle buids, dont les pattes ſont noires, le col noirâtre, devenant gris ſur le dos, la tête plus fournie, ayant deſſus une couronne jaune. Sa femelle eſt griſe & brune, il y en a encore de trois autres eſpeces, qu'on appelle cuilleres, parce qu'elles ont le bec large comme une cuillere ; leurs pattes ſont jaunes. Il en eſt un autre, qu'on appelle pioular, parce qu'elle n'a pas le cri d'un canard, & qu'elle ſemble au contraire pleurer ; elle eſt auſſi groſſe

que celle appellée cuillere, qui eſt moindre que le plus fort canard, & elle a le bec long.

On trouve deux eſpeces de corbeaux & deux de corneilles. La différence qu'il y a entre celles d'eau & celles de terre, c'eſt parce que les premieres ſont piquées de taches brunes, que leurs becs ſont longs en forme de crochet, & qu'elles ſont bonnes à manger.

Il y a quatre eſpeces d'hirondelles de mer; la premiere, qui eſt la plus groſſe, a le bec crochu comme une poule. Il y a auſſi quatre eſpeces d'hirondelles de terre, dont la premiere, qui eſt la plus groſſe, a le col & le ventre blancs, ayant quelques plumes de cette couleur aux aîles.

Le chapon d'eau a le corps gros comme une poule, brun, gris & noirâtre, les aîles très-longues, le col fort long, ayant près d'un pied, la tête de la groſſeur d'une poule, les yeux bordés de jaune, le bec pointu & très-long, ayant les pattes rouſſes.

Il y a trois eſpeces de héron, dont le plus gros a près de trois pieds de hauteur, blanc, ayant ſur le dos des plumes griſes, le bec jaune & extrêmement long, les pattes larges & griſes. Ils ſe tiennent le jour dans les marais & la nuit ſur les arbres.

Il n'y a que des cignes ſauvages tout blancs, dont une eſpece différente a le bec gros & noir,

les aîles blanches & rouges, les pattes & le col très-longs.

Il y a deux eſpeces de ſarcelles, qu'on appelle, dans le pays, perdreaux de mer.

Il y a quatre eſpeces de perdrix, dont une rouge & une dont le corps eſt blanc, ayant dans les aîles des plumes noires, les pattes fournies comme celles des pigeons pattus. Elle n'eſt pas auſſi bonne que la rouge, & elle ſe tient ſur des arbres; de plus une, différente des autres, ayant le bec plus court, le collet de trois couleurs, jaune, blanc & gris, les plumes du corps jaunes & noirâtres, ayant à la queue deux plumes minces & longues qui paſſent les autres, faiſant la fourche, & de la couleur griſe, la patte velue; cette eſpece de perdrix eſt très-bonne à manger.

Deſcriptions particulieres.

La premiere viguerie de la province du Rouſſillon porte ce nom; elle comprend le Valleſpir. Elle ſe diviſe en haute & baſſe; la haute eſt ſituée à l'occident, vers les montagnes, & la baſſe à l'orient, du côté de la mer. Elle forme une plaine abondante en bleds, fruits & légumes, ayant neuf lieues de l'orient à l'occidant, & douze du midi au ſeptentrion. La mer méditerrannée, dite le golfe de Lyon, la borne à l'eſt. Cette partie de mer eſt très-orageuſe en hiver; elle communique, lorſqu'elle eſt haute,

à un grand étang nommé de Salces, qui eſt formé par une fontaine ſi abondante, à vingt pieds de ſa ſource, qu'on la paſſe ſur un pont de pluſieurs arches : cet étang produit des muges, des lis, dont on fait de grands ſalages.

La côte de cette partie de la province étant platte, garantit ce comté des deſcentes qu'on pourroit y faire ; ce n'eſt qu'en montant vers Collioure qu'il ſeroit poſſible d'en exécuter : mais les vents violens qui regnent ſouvent dans cette partie-là, ſemblent vouloir ſuppléer à la nature pour la défenſe de cette côte ; ils ſont dangereux pour les pêcheurs.

Enfin, ce comté eſt borné au midi par la Catalogne ; au couchant par le comté du Conflent, & au ſeptentrion par le Languedoc : il eſt arroſé par les rivières du Teck, de la Tet & de l'Agly.

Villes. Les villes & les endroits les plus conſidérables du comté du Rouſſillon, ſont Perpignan, qui en eſt la capitale, Elne, Collioure, Argeles, Thouyr, où l'on commence d'établir une manufacture de fayence ; Ribſaltes, dont les vins ſont bons ; Ille, dont les fruits ſont renommés ; Eſtagel & Canet. Il contient ſix places de guerre, dont les cinq premieres forment autant de gouvernemens militaires ; Perpignan, Collioure, Bellegarde, Salces, le fort des Bains, & Prats

de Mollo. Il ne laiſſe pas que d'y avoir des villages; ce ne ſont que des hameaux conſidérables.

Louis XVI a dans le Rouſſillon, pour ſon gouvernement militaire, un gouverneur qui a les mêmes droits, honneurs & attributs que ceux des autres provinces du royaume; avec cette différence néanmoins, qu'il eſt de plus chef du conſeil ſouverain, auquel il préſide quand il veut, à l'inſtar du gouverneur du Dauphiné, qui eſt chef du parlement de Grenoble : celui du Rouſſillon a encore la dignité & le titre de capitaine général, c'eſt-à-dire, de commandant des armées de toute la province; en cette dernière qualité, il eſt chef de la capitainerie ou milice des enrôlés, qui eſt compoſée d'un nombre de perſonnes qui ſont obligées de marcher pour le ſervice du roi & la ſûreté de la province, toutes les fois qu'elles ſont commandées. Le gouverneur du Rouſſillon a encore une compagnie de cinquante gardes à cheval, qui ſont auſſi membres de la capitainerie, ils ſont exempts de toutes ſortes de ſubſides, & ont divers privileges; ils ont des juges particuliers, dont les appels reſſortiſſent à un tribunal, compoſé du premier préſident & du doyen des conſeillers du conſeil ſouverain. Gouvernement militaire.

Il y a en Rouſſillon un lieutenant-général,

qui a la même autorité en ſon abſence, qui commande la capitainerie & préſide au conſeil ſouverain. M. le maréchal de Mailly occupe cette place, ne jouiſſant du crédit qu'il a en cour, que pour mériter la reconnoiſſance du Rouſſillonnois. Outre les ingénieurs qui font leur réſidence dans chaque place, il y a un directeur-général des fortifications, qui fait tous les ans ſa tournée dans la province; il en eſt de même pour l'artillerie : un lieutenant du grand maître a l'inſpection de toutes les munitions de guerre; il les viſite toutes les années, accompagné d'un contrôleur-général : les officiers particuliers ſont diſtribués malgré cela dans les places.

Le roi de France peut exiger des ſecours conſidérables du Rouſſillonnois; il avoit contracté, l'an 1196, envers Jacques I, l'engagement de ne point les refuſer, des lettres-patentes ayant porté en réglement ce qui ſuit:

« Tout habitant, tant grand que petit, tous » enſemble & chacun en particulier s'obligent, » par ſerment prêté ſur les ſaints évangiles, » d'être à perpétuité de bonne foi & ſans fraude, » aux prix de tout leur bien, au péril de leur » vie & de leurs membres envers tous & contre » tous les véritables aides, défenſeurs & champions valitores du roi & de ſes ſucceſſeurs, » pour leurs perſonnes & pour leurs droits ».

On peut lever vingt mille hommes, en cas de ſurpriſe, dans les vingt-quatre heures, depuis le Mont-Louis juſqu'à la côte; de même que des miquelets, dans toute la province, autrement appelés fuſiliers de montagne. Je crois que, pour tirer plus d'avantage de cette troupe, ainſi que de celles légeres en temps de guerre, il faudroit qu'elles ſoient ſur pied en temps de paix : qu'on me permette ma réflexion; il me ſemble que cette reſſource militaire eſt trop négligée en France : il ſera toujours dangereux d'avoir de nouveaux corps à la guerre; la précipitation avec laquelle on les met ſur pied, force de les compoſer d'hommes peu ſuſceptibles de diſcipline & de fidélité, incapables de ſupporter les fatigues d'un métier pénible : la compoſition de celles de la guerre derniere étoit vicieuſe; on ne peut pas eſpérer qu'elle le ſoit moins à la premiere. Si notre conſtitution militaire étoit changée à certains égards, Louis XVI ſeroit toujours prêt à tenir une campagne offenſive, ſans que ſes dépenſes augmentent. Ses ſoldats ſeroient forts, robuſtes, & auroient le génie militaire qui leur eſt propre.

Les miquelets ſont partagés par compagnies & par bataillons, comme le reſte de l'infantiere; leur fort eſt de battre dans les forêts, les montagnes & les chemins coupés; ils ſont extrêmement agiles pour courir & ſauter, tirent

de la derniere juſteſſe. Les ſoldats de cette troupe devenoient officiers par ancienneté ; ils avoient dans chaque compagnie, au lieu de tambour, un fuſilier qui ſonnoit d'un cor, qui n'étoit autre choſe que la coquille d'un limaçon de mer: leurs armes étoient, dans la pénultieme guerre, un fuſil, qu'on appelle eſcopette, des piſtolets, avec diverſes bayonnettes qu'ils portoient à la ceinture ils avoient une chauſſure aſſez plaiſante, faite d'un tiſſu de ficelle, appellée ſpardilles. Elle étoit néceſſaire pour ne point gliſſer ſur le roc. Leurs culottes étoient extrêmement larges & ouvertes aux genoux. Ils portoient pour coëffure un bonnet de laine rayé, en cercles de diverſes couleurs : ils avoient une large caſaque griſe, ſous laquelle ils portoient leurs petits havreſacs. Ils n'avoient ni tentes, ni équipages ; ils couchoient toujours en pleine campagne, ou ſur des rochers ; mais dans les derniers temps, on les avoit habillés & armés, à peu-près comme l'infanterie françoiſe. C'étoit une bonne troupe qui a été d'un grand ſecours dans les dernieres guerres, pour reſſerrer les places de Savoie, pour envelopper les fanatiques dans les montagnes & les Cevennes, de même que pour garder les lignes en Provence du temps de la contagion.

Le roi a encore une reſſource certaine en Rouſſillon, dans les cas extrêmes ; ſoit pour le ſervice,

ſervice, ſoit pour la ſûreté du pays. Ceux qui ſont en état de porter les armes, ſont obligés de marcher, en vertu des criées que fait faire le commandant de la province; ces ſortes de milices s'appellent Someten, & vulgairement Soumettant. Son prédéceſſeur en a levé à ce titre formel 2,960, comme on peut le voir par ſon ordonnance du 10 novembre 1733, donnée pour pouvoir garder les places de la province.

L'origine de cette milice eſt tirée des uſages confirmés par Alphonſe IV, aux états qu'il tint à Barcelonne, en 1481. Au premier ſignal, les ſujets devoient courir aux armes, les prendre même de leurs propres jugemens, dès qu'ils apprenoient, connoiſſoient, ou appercevoient l'approche de l'ennemi.

Perpignan.

Cette ville, ſituée dans une plaine riche, dont le coup-d'œil eſt agréable, eſt une des plus fortes places du royaume. Elle eſt bâtie, partie ſur la plaine, & partie ſur une coline, à une lieue & demie de la mer, & à une demi-lieue de l'ancienne Ruſcino. On ſait qu'elle fut érigée en ville municipale, ſous le nom de *Municipium Flavium Ebuſum*, l'an 828. Elle eſt devenue ville capitale, ſous le nom de Perpignan. Perſonne ne connoît l'étymologie de ce nom. Il eſt des gens qui prétendent qu'elle eſt

tirée de Perpéané, nom d'un général romain; ou d'un nommé Perepigné qui tenoit cabaret au bout du pont de pierre. Mais on ſe trompe: le plus vrai, eſt que perſonne ne peut dire la connoître.

Cette ville s'agrandit dans le neuvieme ſiecle; & ce n'eſt que vers l'an 900, qu'on commença à trouver ſon nom dans des actes.

L'étranger devient un être iſolé dans les ſociétés de cette capitale; mais, s'il eſt délaiſſé, il peut obſerver la diſcorde qui y regne, & les anecdotes qui s'y multiplient. Les femmes aiment la lecture des romans.

Cette place eſt commandée par une citadelle plus forte que ne l'eſt la ville, & dont les ouvrages ſont meilleurs. Elle fut bâtie par Charles-Quint, empereur & roi d'Eſpagne; mais M. de Vauban, ſous le regne de Louis XIV, en a augmenté les fortifications conſidérablement: cette place obtint de Pierre premier, en 1196, le droit de ſe garder elle-même. Ce fut un bienfait ſignalé qu'il lui accorda, parce qu'il la regarda comme une ville qui devoit être le rempart de ſes états; il lui donna auſſi celui de ſe gouverner elle-même, & de pouvoir faire la guerre pour ſoutenir ſes intérêts particuliers. Les cinq conſuls ayant été chargés, en 1196, de la garde & du commandement militaire de leur ville, Alphonſe IV

ordonna, en 1448, qu'ils garderoient les clefs en temps de paix, comme en temps de guerre. Le premier d'entr'eux fut nommé, par Ferdinand II, capitaine général de la ville & de ſon territoire. Charles-Quint lui confirma ce grade; mais, depuis 1542, les ſouverains y ont tenu communément des troupes. La derniere fois que le Rouſſillonnois a monté la garde, a été dans les dernieres guerres que la France a ſoutenues dans les Pays-Bas & l'Allemagne; aujourd'hui, les conſuls reglent ſeulement les affaires de la maiſon conſulaire, de maniere cependant, que dans celles qui ſont difficiles, ils doivent conſulter un conſeil de douze perſonnes; & que, dans les affaires qui ſont d'une grande importance, ils doivent aſſembler le conſeil général de la ville, le tout homologué par les intendans, ſuivant les nouveaux arrêts du conſeil d'état.

Il paroît certain que Perpignan n'a reçu de garniſon qu'en 1542; lorſque le dauphin de France en fit le ſiége; cette place, ſa citadelle & un petit château, qui s'appelle Caſtillet, ſont trois gouvernemens qui ont été réunis à celui de général. Le Caſtillet a été la premiere défenſe qu'on a voulu oppoſer pour garder la ville. Il eſt très-ancien, & ne laiſſe pas que d'être fort; mais, comme il ſe trouve à la porte de cette place, & que l'on s'en ſert pour

priſon militaire, il donne un ſerrement de cœur aux paſſans, dont ils ne peuvent ſe défendre, en entrant dans la ville.

Perpignan étant la capitale du Rouſſillon, eſt devenu le ſiége du gouverneur, du lieutenant-général, de l'évêque d'Elne, du conſeil ſouverain de la province, de la cour du domaine, & de toutes les juriſdictions ſubalternes. Le lieutenant du grand-maître d'artillerie, le directeur des fortifications de la province, le prévôt-général de la maréchauſſée, le contrôleur-général des fermes & le juge, viſiteur des gabelles, y font auſſi leur réſidence.

Perpignan a un état-major, compoſé d'un gouverneur, qui eſt celui de la province; d'un lieutenant de roi, d'un major, d'un aide-major, d'un ſous-aide-major & d'un capitaine des portes: ſa citadelle a un lieutenant de roi, un major & un ſous-aide-major. On remarque à ſa porte des armes eſpagnoles, & cette inſcription: *Philippe II, Hiſpaniarum* 1577. *Ciciliæ, rex defenſor egleſiæ;* & des deux côtés ſe trouvent deux demi-ſtatues, qui ſe tirent chacune par leur poil; les unes de leur barbe, les autres du nombril ou de la poitrine: on m'a aſſuré qu'elles avoient une inſcription dont le ſens diſoit: Plutôt perdre ce poil que de ſe rendre; mais je n'en n'ai point vu la place. J'ai remarqué de même, dans un des ouvrages avancés,

un bras menaçant, qui tenoit une épée; il eſt tourné du côté de l'Eſpagne, ayant au bas des armes qui repréſentent deux aigles couronnés d'un croiſſant, ayant la date de 1550. Cette citadelle a deux citernes dont les eaux ſont mauvaiſes; le ſoldat eſt obligé d'aller en ville prendre celles dont il a beſoin pour faire la ſoupe.

On trouve ſur la porte Saint-Martin de la ville cette inſcription latine:

Magnum opus Ludovici magni, Perpiniatum amplificatum & munitum à Ludovico. Victoriæ Hiſpaniæ non plus ultra; Galliæ plus ultra factum anno totius Europæ pacatæ Ludovici victoriæ. M. DC. LXXIX.

Elle fut miſe par Louis-le-Grand, par dériſion envers les Eſpagnols, qui mettent pour légende de leurs armes *plus ultra*, en ſe ſervant des colonnes d'Hercule, ſur leſquelles il y a *nec plus ultra.*

Droit de Bourgeoiſie.

Perpignan a un droit de bourgeoiſie qui lui eſt particulier, lequel s'acquiert par cinq ans d'habitation. Tout habitant, depuis le noble juſqu'au roturier, qui reſte ce temps dans cette ville, jouit du titre de noble de Perpignan, & eſt exempt de payer la dîme des olives, de la laine, des foins, & a quelques autres prérogatives ſemblables à tous les privileges

locaux de cette eſpece ; mais ils ſe perdent avec le titre, du moment qu'il transfere ailleurs ſon domicile.

Edifices. Les revenus de la maiſon-de-ville ſe montent à quatre-vingt-trois mille deux cents livres.

Hôtel-de-Ville. Les droits d'entrée ſont affermés de même qu'il ſuit :

La boucherie ſeize mille livres,
La vendange douze mille,
Le poiſſon, *idem.*
La farine, *idem.*
Les laines dix mille livres,
Les huiles trois mille,
Le charbon & le plâtre deux mille huit cents livres,
L'eau-de-vie quatre cents livres,
Enfin, un canal d'arroſage pour le pays, qui donne quinze mille livres.

Sans entrer dans les détails de la ſituation de ſes finances, on peut dire que ce revenu ne lui eſt pas ſuffiſant, d'après les dépenſes dont on l'a ſurchargée pour loger le gouverneur & l'intendant.

Quatre officiers de police, nommés commiſſaires de quartier, & dont les charges ſont à vie, veillent à la police de la ville, ſous les ordres des conſuls, qui ont auſſi leur juriſdic-

tion ſur les communautés des corps & métiers, pour leſquels ils font des réglemens, & qu'ils commandent pour les charges & cérémonies publiques; les ſentences qu'ils font pour l'exercice de ces juriſdictions, reſſortiſſent au conſeil ſouverain; mais ils ne reconnoiſſent que l'intendant & le conſeil d'état pour la police de la maiſon-de-ville, & l'emploi des deniers publics.

Univerſité.

Il y avoit à Perpignan une univerſité, fondée d'abord par Nicolas V, en 1347, pour la ſeule théologie; elle obtint, en 1349, des lettres-patentes de Pierre III, roi d'Arragon, pour avoir les quatre facultés qui faiſoient un exercice public : elle fut réformée par un arrêt du conſeil d'état, & rétablie cependant en 1762, par les ſoins de M. le maréchal de Mailly.

Fonderie.

Il exiſtoit autrefois une fonderie établie en 1611; mais on en a fait un manege & une académie, ſous le terme déterminatif d'école militaire. Il y a huit places qui ne ſont pas courues : ce n'eſt pas qu'il n'y ait des maîtres de mathématiques, d'équitation, d'armes & de danſe; mais l'émulation manque; & on eût mieux fait de ne point ôter le pain aux malheureux ouvriers qui travailloient à la fonderie. Les premiers ſecours doivent ſe donner au peuple & à l'hu-

manité, pour détruire le luxe, & rendre l'état ce qu'il doit être.

Hôtel des Monnoies. On a établi dans cette ville, depuis environ ſoixante ans, un hôtel des monnoies, avec ſes officiers. Les appels des juges, gardes, reſſortiſſent à la cour générale de celle de Lyon : elle avoit obtenu de Pierre III le droit de la battre en 1339; pluſieurs autres rois lui avoient confirmé ce droit, dont elle a joui juſqu'en 1642. On trouve encore des eſpeces frappées à ſon coin; & l'on voyoit, il n'y a pas long-temps, les outils qui ſervoient à la fabrication.

Paroiſſes. S. Jean, Cathédrale. On compte quatre paroiſſes dans cette ville, dont la principale, mere des trois autres, eſt aujourd'hui le ſiege de l'évêque & du chapitre d'Elne; elle eſt ſous l'invocation de Saint-Jean-Baptiſte : c'eſt un grand & beau vaiſſeau, ſans aucuns pilliers. Le chœur, qui eſt au milieu de l'égliſe, eſt de marbre, auſſi-bien que le pavé de ce temple : le grand autel eſt extrêmement élevé; il eſt d'albâtre & d'un travail curieux: c'eſt un ouvrage commencé dans le quatorzieme ſiecle, comme il conſte par les inſcriptions ſuivantes, qui ſe trouvent gravées aux deux côtés de la porte du chœur :

Lapis primus quem illuſtriſſimus dominus noſter

ſanctus, rex Majoricarum, poſuit in fundamento iſtius eccleſiæ. V.° kal. maii anno Domini M. CCC. XXIV.

Lapis ſecundus quem reverendus dominus Berengarius bajuli gratiâ Dei, Elnenſis epiſcopus, poſuit in fundamento iſtius eccleſiæ. V.° kal. maii anno Domini M. CCC. XXXIV.

Cette égliſe fut conſtruite durant les trente-neuf ans que le Rouſſillon étoit devenu fief de la couronne d'Arragon, ayant été donné aux rois de Majorques, ſous les conditions d'y maintenir les uſages de Barcelone, les coutumes & conſtitutions de Catalogne. Ces rois ne rempliſſant pas leurs engagemens à cet égard, cette infraction & d'autres leur furent imputées à crime de félonie. Pierre III devint pour lors maître du Rouſſillon : les armes de France qui ſont gravées à la clef de la voûte, au-deſſus du ſanctuaire, font voir cependant que ce grand édifice ne fut achevé que ſous Louis XI, auquel le Rouſſillon appartenoit.

L'ancienne égliſe, appellée aujourd'hui le vieux Saint-Jean, eſt à côté de ce temple; elle fut conſtruite près de Notre-Dame dels Correchs de Corrogo, & conſacrée en 1025 par Berenger, évêque d'Elne. Guillabert, comte du Rouſſillon, y fonda un chapitre collégial en 1102, à la tête duquel étoit un dignitaire, appellé capel-major, & dont le titre fut réuni à l'évêché d'Elne en 1230; mais ce chapitre n'a ſubſiſté

que juſqu'en 1610, qu'il a été ſupprimé; & que celui d'Elne, transféré en 1602 à Perpignan, a été ſubrogé à tous ſes droits : il deſſert cette égliſe, ainſi qu'une nombreuſe conſorce qui eſt toujours régie par quatre ſyndics, dont deux chanoines, & les deux autres choiſis entre les prêtres qui la compoſent. Ses archives ſont bien tenues; elles renferment les titres & les papiers concernant l'égliſe & la conſorce : on y tient un livre de mémoire, appellé en catalan *de Memorias*, où le premier ſyndic prêtre, écrit journellement les événemens hiſtoriques.

Monnoie de la Cathédrale. Le chapitre de la cathédrale a obtenu de Pierre III, roi d'Arragon, en 1323, de battre différentes monnoies, qui n'ont cours que pour ſes beſoins.

Compoſition du Chapitre. Il eſt compoſé de quatre dignités; ſavoir, l'archidiaconé du Rouſſillon, qui vaut trois mille livres de revenu; l'archidiaconé du Conflent, qui vaut quatre mille livres; l'archidiaconé du Valleſpir, qui rapporte deux mille quatre cents livres, & la ſacriſtie majeure, qui rapporte par an cinq mille livres. Les canonicats valent au moins deux mille livres de rente, dont la plus grande partie provient du caſuel; ils ſont au nombre de vingt-un effectifs, ſans compter ceux que l'évêque poſſede. Le chapitre

nomme à quatorze, l'évêque à quatre; les trois autres ſont du patrionat des archidiacres du Rouſſillon, du Conflent, & du ſacriſtain-majeur: celui auquel nommoit l'archidiacre du Valleſpir, fut réuni à l'inquiſition, établie & maintenue dans la province du Rouſſillon par les rois d'Eſpagne; cette contrée en ſupporta le joug longtemps, & ce tribunal a eu ſon exercice après la paix des Pyrénées; mais depuis il a été entiérement aboli, & il n'a pas aujourd'hui la même extenſion chez les Eſpagnols : cependant l'évêque, juſqu'à préſent, a eu le titre de grand inquiſiteur, par un brevet du roi, ſans bulle; & en cette qualité, il jouit des revenus de l'inquiſition, qui conſiſtent en quelques cenſives, & une prébende dans chaque chapitre & dans chaque communauté des prêtres : ce prélat perçoit des droits conſidérables pour toutes les expéditions de ſon greffe; ſon revenu peut être évalué à ſoixante mille livres, s'il eſt poſſible de connoître les biens du clergé. L'évêque eſt collateur libre des dignités, à l'exception de l'archidiaconé du Rouſſillon, qui, étant celui *poſt pontificale*, eſt toujours à la diſpoſition du pape.

Le Rouſſillon eſt ce qu'on appelle à Rome *pays d'obédience*, *patria obedientiæ*; c'eſt-à-dire, que le pape tire de gros droits pour les expéditions de cour de Rome, concernant cette

Le Rouſſillon eſt un Pays d'obédience.

province ; qu'il nomme durant huit mois tous les bénéfices du patrionat eccléſiaſtique ; qu'il impoſe des penſions pour ſes domeſtiques ſur les bénéfices dont il diſpoſe ; qu'il perçoit les guidennes, c'eſt-à-dire, le quinzieme des bénéfices, pour l'indemniſer du droit qu'il a ſur le mobilier de l'évêque du Rouſſillon ; qu'il établit enfin des officiers pour la perception de ſes droits. Le pape & le clergé avoient encore d'autres prérogatives dans cette province, qui ne ſubſiſtent plus, parce qu'elles ſe trouvent contraires aux loix du royaume.

Egliſe de la Réal.

Légliſe de la Réal a un chapitre collégial, compoſé de quatorze chanoines ; d'un abbé, qui a les honneurs épiſcopaux, & trois mille livres de rente : ils étoient anciennement chanoines réguliers de Saint-Auguſtin, & ils avoient leur réſidence à Spira, au bord de l'Agly, à une lieue de Perpignan. L'évêque eſt nommé à cette abbaye, à la charge de la faire réunir à ſon évêché.

Paroiſſes des trois Vigueries.

Les trois vigueries du Rouſſillon ſont compoſées de cent quatre-vingt-huit paroiſſes ; celles de Tautavel & de Vingraud ſont de l'archevêché de Narbonne ; les ſept du Capſir ſont du dioceſe d'Aleth ; celles qui compoſent la Cerdagne Françoiſe & la vallée de Carol, ſont de celui

d'Urgel. L'abbaye de Saint-Michel de Cuxa a juriſdiction épiſcopale dans près de quinze paroiſſes du Conflent; celle d'Arles ſur ſix autres dans le Valleſpir : les autres compoſent le dioceſe d'Elne, transféré à Perpignan en 1602.

Cures du Rouſſillon.

Les cures de la province ſont partagées en douze archiprêtres. Les moindres, avec le caſuel, valent 600 liv. ; il y en a quelques-unes qui approchent de 5000 liv., mais ce ne peut-être qu'une approximation : j'ai dit pourquoi.

Abbayes du Rouſſillon. Abbaye de S. Michel.

L'abbaye de S. Michel de Cuxa eſt aujourd'hui la plus conſidérable; les étrangers y ſont fort bien reçus ; elle s'appelloit anciennement *monaſterium exaltens ;* elle étoit ſituée à l'extrémité occidentale du Conflent, au bord de l'Agly & de la Tet. On ne peut remonter ſon ancienneté que vers l'an 843 ; ſes commencemens ne furent point conſidérables : mais Witiſa & ſix autres prêtres du dioceſe d'Urgel s'y étant retirés en 872, obtinrent un privilege de confirmation de Charles le Chauve. Une grande inondation arrivée dans la même année, entraîna le monaſtere avec ſes effets. Les moines ſeuls ſe ſauverent, ces fugitifs furent jetter les fondemens du monaſtere qui exiſte aujourd'hui ſous le titre de S. Michel de Cuxa. Louis d'Outremer le mit ſous ſa protection avec ſes poſſeſſions, en 953 &

958. Lothaire, roi de France, confirma les biens de cette abbaye en 974. Sinnarius, évêque d'Elne, en conſacra la nouvelle égliſe qui eſt la même que celle d'aujourd'hui ; Guarinus qui étoit alors abbé de ce monaſtere, fit un voyage à Rome, paſſa par Veniſe, à ſon retour ; Pierre Urceole, doge de cette ville, eut avec lui quelques conférences, réſolut de le ſuivre & d'embraſſer la vie monaſtique ſous cet abbé ; il exécuta ſon deſſein, à l'inſu du ſénat & des habitans de Veniſe ; il prit l'habit de S. Benoît, & mourut en 997, après avoir été l'exemple des autres religieux. On trouve dans les archives de ce monaſtere une légende contenant ſa vie remplie de faits miraculeux. On dit que pluſieurs ont été guéris de maux extraordinaires par l'interceſſion de ce bienheureux, que même on lui rend d'un temps immémoriable un culte public dans cette abbaye, & dans la paroiſſe de Ria qui en dépend ; c'eſt ce qui conſte d'une enquête qui en a été faite, il y a longtemps, à la requiſition du ſénat de Veniſe ; en conſéquence de laquelle, il a permis de le déclarer ſaint, ordonnant qu'on en feroit l'office publiquement à S.-Michel de Cuxa & dans les terres de la république de Veniſe ; ſon tombeau eſt dans l'égliſe de ce monaſtere.

L'abbé & ce chapitre ont accordé à ce ſénat une relique inſigne de ce ſaint, à la priere de

M. le cardinal de Fleuri, laquelle fut portée à cette république par deux députés, en 1752, qui remporterent pour préſent un baſſin d'argent & ſon pot, dont le travail eſt beau ſans être rare, & dont la valeur intrinſeque peut aller à deux mille quatre cents livres. On n'a pas dû avoir recours à la banque ! Il reſte à l'abbaye un morceau de la peau de ce ſaint dans une châſſe.

Il y a dans les jardins un baſſin de pierre de cinq pieds de circonférence, d'un ſeul morceau, qui eſt fort beau ; & il exiſte encore une égliſe ſouterraine, qui ſervit du temps des Maures, Les orgues de l'égliſe ſont fort belles, le maître-autel n'en eſt pas beau, il doit être changé ; mais il s'en trouve deux fort riches en dorure, qui furent conſtruits par les Eſpagnols.

Ce monaſtere eſt grand & bien diſtribué, d'une ſtructure qui convient au dixieme ſiecle dans lequel il fut bâti ; mais les maiſons y ſont modernes. Cette abbaye appartient aux bénédictins non réformés, les religieux, au nombre de ſix, y vivent en leur particulier, & outre la place monacale qui vaut 800 liv., ils ont la plupart des offices clauſtraux, qui rapportent depuis 300 liv. juſqu'à 3000 liv. L'abbé, qui eſt régulier, a 10,000 liv. de revenu ; il a les honneurs épiſcopaux & juriſdiction preſque épiſcopale ſur environ quinze paroiſſes dont il eſt

auſſi ſeigneur ; il tient ſon ſynode & approuve pour la confeſſion, en ſorte qu'à l'ordination près, il fait dans ſon territoire ce que les évêques font dans leurs dioceſes.

Abbaye d'Arles. L'abbaye d'Arles eſt la deuxieme du Rouſſillon : elle eſt bâtie à Arles, dans le haut Valleſpir ; ſon titre le plus ancien, eſt une conceſſion de Louis le Débonnaire, de l'an 821, faite de quelques domaines à Cazelannes, qui venoit d'y faire bâtir un petit monaſtere ; Charles le Chauve confirma cette poſſeſſion, & en fit de nouvelles en 844 & en 869. Louis II mit ce monaſtere ſous ſa protection & ſauve-garde ; en 1047, Wilfredus, archevêque de Narbonne, en conſacra l'égliſe, qui, ayant été rebâtie & augmentée, par la libéralité de Daldagarius & de Dardaldus, évêques d'Elne, fut conſacrée de nouveau en 1151, par Berengarius, archevêque de Narbonne.

L'édifice de ce monaſtere n'a rien que de fort ordinaire On voit à la porte de l'égliſe une tombe de pierre, poſée ſur quatre petits pieds, & iſolée de tous côtés ; elle eſt couverte d'une grande pierre, attachée avec des bandes de fer, qui la bouchent parfaitement, hormis un coin où elle laiſſe une ouverture ſuffiſante pour y inſinuer un linge ; quoique cette tombe, ainſi ſituée & couverte, ne puiſſe jamais recevoir de l'eau d'aucun

d'aucun endroit que par ce trou, elle eſt toujours pleine, nonobſtant qu'on en tire continuellement avec un morceau de toile, qu'on gliſſe par cette fente, qui eſt aſſez grande pour y faire paſſer une baguette d'argent, de la groſſeur de celle d'un fuſil. L'eau ſe diſtribue gratis, & l'abbaye donne un louis par an au plus jeune ſervant, pour faire voir cette tombe. Les habitans de la province croient qu'elle eſt menacée de quelques calamités, lorſque l'eau tarit. On peut en croire ce qu'on veut, & avoir recours aux yeux de la foi; il eſt de fait, que la pierre eſt d'une nature ſpongieuſe, & que, puiſqu'on peut faire ſortir de l'eau, on en peut faire entrer.

Il exiſte un procès-verbal, pour prouver l'authenticité de cette tombe miraculeuſe. Des gens prétendent que cette eau ne ſe corrompt pas, j'en ai cependant vu qui dépoſoit. Les habitans du Rouſſillon attribuent cette ſource aux ſaint Abdon & ſaint Nen, dont on prétend avoir les corps dans ce monaſtere. Il paroît par une narration ſans date, écrite au cartulaire de cette abbaye, qu'Arnulphe, qui en étoit abbé, voulant remédier aux calamités publiques qui affligoient le territoire & les habitans d'Arles, ſe rendit à Rome, où il obtint du pape les corps de ces deux ſaints, qu'il fit porter à Arles dans une barrique, leſquels à Gênes & dans la Catalogne opérerent à leur paſſage des miracles; ils étoient

tous deux freres, morts martyrs, Persans d'origine & d'un sang royal : deux fort belles reliques renferment leurs os.

Cette abbaye appartient aux bénédictins non reformés ; il n'y a que sept à huit places monacales qui valent environ 600 liv. ; le meilleur office claustral ne vaut que 1200 liv. de revenu. L'abbé doit être régulier ; il a juriſdiction épiſcopale comme celui de saint Michel, sur sept paroisses, desquelles il est pareillement seigneur temporel. Il jouit de 8000 liv. de rente ; sa juriſdiction en siege vacant, est dévolue au premier claustral. Le roi nomme à cette abbaye l'évêque de Perpignan à la charge de la faire réunir à son évêché.

Abbaye de Sorede. Cette abbaye, qui étoit située à une petite lieue de la ville d'Elne, a été réunie à celle d'Arles ; son ancienneté peut remonter au temps de Charlemagne, puisqu'en 830, Louis le Débonnaire la mit sous sa protection, en faveur de l'abbé Seggegutus, qui avoit succédé à Miron.

Abbaye de S. Martin du Canigo. Un grand saint, appellé saint Galderic, vient de quitter les Pyrénées ; une bulle du pape ayant réformé l'abbaye où il étoit, au mois de novembre 1782, il n'a pas moins fait de miracles que les autres ; il est actuellement à Perpignan,

& on a été le chercher avec tout le reſpect qu'on lui devoit. Ses deſſervans étoient au nombre de quatre. Cette abbaye, appellée ſaint Martin, dont le grand vicaire de l'archevêque de Toulouſe ſera toujours ſeigneur, appartenoit aux bénédictins non réformés, & étoit compoſée de cinq places monachales de 600 liv. de revenu, de quelques offices clauſtraux, dont le plus fort étoit de 1200 liv., & d'un abbé régulier qui avoit les honneurs épiſcopaux avec 6000 liv. de rente.

Cette abbaye étoit ſituée dans les montagnes du Canigo, d'une maniere à ce que la dévotion ne puiſſe être altérée : iſolée du genre humain, & environnée de précipices, des terraſſes bâties par dom Llambi qui en étoit abbé, l'avoient rendue moins déſagréable ; Guifredus, comte de Cerdagne, en jetta les fondemens, & la dota, il lui fit de nouvelles conceſſions en 1004. Le comte, après avoir perdu Guiſla ſon épouſe en 1025, prit l'habit religieux dans cette abbaye, & y mourut en 1050 ; on y voit leur tombeau en pierre de taille, qui ſont d'un goût gothique, outre celui que le comte s'étoit creuſé lui-même dans une ſeule pierre, qui eſt près de l'égliſe Le monaſtere eſt fort ancien ; on y conſervoit une broderie en ſoie ſur une toile de lin, qui a gardé la même fraîcheur depuis 700 ans & tant qu'elle avoit été faite par la comteſſe. J'y ai vu auſſi une bulle du pape Sergius, écrite

ſur de l'écorce d'arbre ; on y trouvoit une égliſe ſouterraine, où l'on dit encore la meſſe, bâtie du temps des infideles ; on y voyoit une figure obtique de ſaint Galderique, qui habitoit dans cette abbaye, comme je l'ai dit. Ce bienheureux jouit d'une grande vénération dans le Rouſſillon. On alloit ſouvent le viſiter, c'eſt le ſecond patron du dioceſe de Perpignan. Les habitans l'implorent pour avoir de la pluie ; on porte ſon corps à la capitale en grande cérémonie & à grands frais, avec un concours prodigieux de peuple, dans le temps d'une extrême ſéchereſſe.

Il y a dans ce monaſtere une chapelle, où ſe trouvent des *ex voto*, repréſentant ſes miracles ; ſon corps fut tranſporté de Toulouſe à l'abbaye en 1009, par des députés que le fondateur avoit envoyés.

J'arrivai, le troiſieme jour de marche, à cette abbaye ; on me conduiſit avec empreſſement aux pieds du ſaint, que je viſitai, me conformant aux uſages qui y ſont établis ; & le ſacriſtain reçut de quoi fournir aux revenus que donnent les ſaints qu'on viſite ainſi.

Les trois abbayes dont je viens de parler, étoient du temps que le Rouſſillon appartenoit à l'Eſpagne, de la congrégation de Tarragone ; mais ne pouvant plus avoir de ſupérieurs étran-

gers, elles ne ſont d'aucune, & je crois qu'on cherche à les détruire entiérement.

L'abbaye de Saint-Genis des fontaines, ſituée dans le bas Valleſpire, à une lieue & demie de la mer, entourée de ſources, remonte ſon ancienneté au temps de Charlemagne. Louis le Débonnaire, en 819, lui accorda un privilege d'exemption; l'établiſſement a été fait par Sentimiris. Guifredus, comte du Rouſſillon, obtint, en 981, de Lothaire, roi de France, la confirmation des biens de ce monaſtere, qui avoit été ruiné, & nouvellement rebâti. Cette abbaye eſt poſſédée par les bénédictins de la congrégation de Valladolid. Abbaye de S. Genis.

Il y a quelques années, qu'un arrêt du conſeil d'état y a conſervé un abbé triennal, à la nomination de celui de Montferrat, elle en eſt venue une dépendance, à l'occaſion de quelques conteſtations ſurvenues dans ce monaſtere.

Les religieux y vivent en communauté, & l'abbaye peut avoir vingt mille livres de revenu.

Jau & Vallebonne ſont deux abbayes commendataires & conſiſtinalles à la nomination du roi, ſituées l'une dans les montagnes du côté du Languedoc dans le Conflent, & l'autre dans celles du côté de l'Eſpagne vers Collioure. Elles étoient de l'ordre de Cîteaux; il ne reſte de Abbaye de Jau & de Wallebonne

l'une & de l'autre que les débris des monaſteres & 1800 liv. de revenu. On conjecture que l'abbaye de Wallebonne fut fondée l'an 1164, & qu'elle eſt le lieu de la ſépulture de Violenſe, épouſe de Jacques I, roi d'Arragon; celle de Jau n'a aucune époque conſidérable, & ne remonte ſon ancienneté qu'au douzieme ſiecle.

Chapitre de Corneilla.

Corneilla étoit un lieu conſidérable, l'an 1047. Les comtes y avoient une maiſon de plaiſance, nommée dans les actes, *Palatium Cornelliani*; Jordanus, comte de Cerdagne, en exécution du teſtament du comte Raymond ſon pere, y fonda en 1097, un chapitre de chanoines réguliers; ils furent ſécularisés dans la ſuite. Il eſt aujourd'hui compoſé de quelques chanoines, & d'un prieuré qui vaut plus de 3000 liv de rente; il a été réuni au college royal de Perpignan, occupé pour lors par les jéſuites.

Monaſtere del Camp.

Il y avoit jadis un célebre monaſtere de chanoines réguliers de Saint-Auguſtin, à deux lieues de Perpignan, appellé aujourd'hui le monaſtere del Camp. Alexandre III, par ſa bulle de l'an 1163, lui confirma nombre de donations que les évêques d'Elne lui avoient faites antécédemment; le chapitre fut ſécularisé de même : il n'en reſte plus que le titre prieural en commende, qui vaut dix-huit cents livres.

Les cérémonies de l'égliſe ſont ſouvent ré-

pétées dans ce pays-ci, comme on doit le penſer, d'après la pareſſe & le fanatiſme de ſes habitans.

Le carême eſt le temps où l'on peut juger le mieux la dévotion du Rouſſillonnois.

Le vendredi avant le dimanche des rameaux, il ſort à cinq heures du ſoir une proceſſion, qui fait différentes ſtations, & où un pénitent, habillé comme Jeſus quand il fut au Calvaire, porte une croix très-lourde; c'eſt à qui s'en chargera : loin d'inſpirer du reſpect pour cette proceſſion, c'eſt à qui ira au coin d'une rue voir paſſer le bon Jeſus, duquel on ſe moque, à l'imitation des Juifs. Cérémonies de l'égliſe.

La cérémonie de la communion des prêtres-conſuls & des douze apôtres, ſe fait avec beaucoup de décence, ainſi que la bénédiction des ſaintes huiles. Le jeudi-ſaint, le bon Dieu eſt conduit au ſépulcre; toutes les égliſes ſont illuminées, & l'illumination de Saint-Jean eſt ſuperbe.

Les marguillers ſe font une rente bien établie, en mettant l'amour-propre des hommes en jeu; c'eſt ſur la quantité de cierges qu'ils prient les nobles de leur donner, ou en valeur, à raiſon de trente ſols par cierge, qu'ils l'établiſſent, mettant les armes ſur chaque : de ſorte que par le deſir qu'a tout individu que l'on

connoiſſe ſa généroſité envers l'égliſe, c'eſt à celui qui en donnera le plus; les artiſans qui veulent en donner, ont la facilité de les retirer s'ils veulent.

On viſite, l'après-midi, les égliſes qui ſont au nombre de vingt-cinq; des femmes de la ville quêtent aux portes, & gardent la charge de quêteuſe pendant trois ans : elles n'ont pas, en général, le pouvoir de faire délier les cordons des bourſes. L'habitant n'eſt point ſenſible à leurs charmes, & l'honnêteté ne les force point à être libéral : pluſieurs ſépulcres repréſentent des myſteres de la paſſion. Il ſort le jeudi-ſaint, à ſix heures du ſoir, une proceſſion de l'égliſe de Saint-Jean, compoſée de pénitens & eſtafiers, qui ont à leur tête un centurion, & le clergé. Les premiers ont des bonnets en forme de pain-de-ſucre, qui annoncent une maſcarade : la curioſité excite le monde à la voir paſſer, quoiqu'il n'y ait rien de remarquable; elle rentre, à dix heures, à l'égliſe de Saint-Jacques, qui eſt le ſaint des ſaints pour ce pays-ci. Ce temple eſt vaſte, & recele bien des abus : on en ſort à onze heures avec la même ferveur que celle qui y a conduit. Les curés, qui connoiſſent les mœurs de leurs paroiſſiens, font leur ronde pendant les offices, & impoſent ſilence.

Il n'y avoit point eu depuis quelque temps

de flagellans ; il y en eut quatre cette année : ce ne fut pas l'amour de Dieu qui leur fit faire le ſacrifice de leur ſang ; c'étoit à celui qui s'en donneroit le plus, pour s'en faire un trophée : leurs diſciplines n'étoient pas à pointes ; ils ſe firent donner deux coups de lancette derrière le dos ; ce qui les empêcha de ſouffrir autant que s'ils l'euſſent fait ruiſſeler à force de coups. Il eſt contre les loix de permettre cette flagellation, qui ne ſe fait nullement dans un eſprit de dévotion, & qui accoutume l'homme à répandre le ſang ; il leur fut défendu de ſuivre la proceſſion : des alguaſils les ſuivoient pour les en empêcher ; mais ils coururent la ville, accompagnés de flambeaux, portés par des jeunes gens, leurs amis.

Les ſépulcres ſont gardés dans pluſieurs égliſes par les eſtafiers ; ils ſe mêlent enſemble après les offices à la Réal, & font un cliquetis avec leurs armes, qu'ils ceſſent à la vue du centurion ; c'eſt un coup de théatre dans un lieu ſaint.

Un pénitent, habillé comme Notre-Seigneur, porte une croix fort lourde à la proceſſion du jeudi-ſaint ; un autre repréſente S. Siméon, qui s'appuie ſur le bout de la croix ; ces deux poſitions ſont très-fatigantes. La proceſſion du lendemain n'eſt pas ſi longue, & elle rentre à la Réal, à huit heures du ſoir. Les cérémonies des

jours ſaints & des jours de Pâque ſe font avec décence ; il y a différentes proceſſions pendant ces dernieres fêtes.

Il ſort de la Réal, le jour de Pâque, une autre proceſſion, à neuf heures du matin, qui a fait plus que de me ſcandaliſer ; c'eſt tout ce que je me permettrai d'en dire.

Le curé de chaque paroiſſe va bénir, le ſamedi-ſaint, les maiſons, avec de l'eau & du ſel ; le particulier a ſoin de donner des œufs ou de l'argent à un homme qui ſe trouve ordinairement derriere le paſteur.

Il ſort, le lundi de Pâque, une proceſſion, à huit heures & demie, de Saint-Jean, où les conſuls, les chanoines & le clergé aſſiſtent ; les notables y envoient leurs laquais avec des flambeaux : l'on y en compte juſqu'à cent cinquante. Des enfans de ſix à ſept ans, & d'une jolie figure, ſont habillés en cardinaux ; un repréſente le pape : cette proceſſion, qui a un concours de monde aſſez conſidérable, a, pour but, de donner la communion aux paroiſſiens de cette cathédrale qui ſont malades ou infirmes, au point de ne pouvoir approcher de l'autel ; ce qui en fait une œuvre méritoire.

Le dimanche après Pâque, chaque paroiſſe en fait autant, mais non pas avec la même pompe.

L'on m'a dit que, le jour de la Fête-Dieu,

il y avoit à la proceſſion une quarantaine d'enfans de même âge, & habillés de même qu'à celle du lundi de Pâque; & qu'ils annonçoient la veille la fête du lendemain, montés ſur de petits chevaux.

Enfin, le ſynode ſe tient le mercredi après le dimanche de quaſimodo, & la diſtribution des ſaintes huiles ſe fait dans le même temps.

Il y a deux colleges; l'un paroît être meilleur que l'autre. College de Perpignan.

L'hôpital des malades de cette ville, appellé Saint-Jean, fut fondé, l'an 1116, par le comte de Guifredus; & le comte Gérard lui fit, dans ſon teſtament, divers legs qui lui donnerent les moyens de recevoir le pauvre, de le ſoigner, enfin de rendre les devoirs que nous devons à l'indigence : rien de plus beau que les fondations qui donnent retraite aux malheureux. Les ſoins de M. de Saint-Sauveur, intendant, qui veut le bien, rendent l'adminiſtration de cet hôpital bonne : cet aſyle ſert auſſi à élever les enfans-trouvés juſqu'à l'âge de ſept ans, qu'on les renvoie à celui de la miſéricorde, fondé pendant le regne de Louis XIV, où l'on fait apprendre aux enfans le métier qu'ils veulent. Cedit hôpital ſert ſeulement de réfuge aux orphelins, & les pauvres gens Hôpitaux.

qui veulent travailler. M. le maréchal de Mailly, commandant en chef du Rouſſillon, lui a donné une marque inſigne de ſa charité envers les pauvres, en donnant douze mille livres, une fois payées, pour ſervir à élever douze orphelins: le grand, comme le petit, lui doivent de la reconnoiſſance; ſa protection a donné les places militaires au premier, & ſa bonté a ſecouru le ſecond. Les orphelins portent une marque diſtinctive, qui fait connoître leur bienfaicteur; c'eſt un maillet vert ſur la poitrine : ils ſont ſoignés, & rien ne leur manque; ils ont des moyens de s'inſtruire de quelque métier, afin de gagner leur vie quand l'âge leur permet de ſortir de cet aſyle pour aller travailler.

Hôpital militaire.

L'hôpital militaire de cette ville eſt dans le couvent des cordeliers : ces cénobites ayant cédé une partie aſſez conſidérable de leur monaſtere pour en faire un, où ſe trouve réuni l'utile à l'agréable depuis quelques années, par les ſoins du commiſſaire des guerres, qui en a la police, M. de Chollet, commandant de la place, qui s'intéreſſe au bien-être du ſoldat, ne permet pas de négligence dans ſon adminiſtration : c'eſt un des bons officiers généraux que nous ayons, inſtruit ſur ſon métier, faiſant ſervir, étant ſévere & juſte tout-à-la-fois.

Adminiſtration de la Juſtice.

Perpignan eſt une des villes de l'Europe où

l'on a plutôt ouvert les yeux ſur l'horreur des jugemens par le duel, les épreuves du feu, de l'eau froide & de l'eau chaude; car, en 1172, ces pratiques ſuperſtitieuſes étoient entiérement abolies. L'adminiſtration de la juſtice n'a communément dans la province que deux degrés de juriſdiction; les cours ſubalternes & le conſeil-ſouverain : la premiere appartient au roi & aux ſeigneurs bannerets, qui exerce la ſienne par les ſoins d'un baille ou bailli, pour les affaires extrajudiciaires, & d'un juge pour les procès. Les juſtices inférieures royales ſont la cour des domaines, les trois vigueries du Rouſſillon, du Conflent & de la Cerdagne; le bailliage de Perpignan & la juriſdiction des juges-conſuls : celle du domaine conſiſte en un commiſſaire, qui eſt toujours officier du conſeil-ſouverain, qui a ſon procureur, juge ordinaire des lieux où le roi eſt ſeigneur, à l'exception de Collioure & de Thouyr, qui relevent du bailliage de Perpignan; il connoît de tout ce qui concerne ſes domaines, les eaux, forêts & chemins publics : cette juriſdiction a de plus trois conſeillers, qui jugent en premiere inſtance les affaires domaniales, qui ſont honoraires au conſeil-ſouverain avec épices & ſans gages.

Il y a dans chaque viguerie un viguier, qui eſt officier d'épée (il éprouve aujourd'hui des Viguiers

contestations pour ses titres); il est chef de la noblesse : & s'il étoit commandé, il marcheroit à la tête. Il a inspection sur les communautés; il est chargé, dans son département, des ordres du roi, qui lui sont donnés par le commandant ou l'intendant de la province : il a un assesseur, homme de robe, qui s'appelle juge du viguier; il est de plus juge dans le ressort de la viguerie de tous les nobles, de tous ceux qui jouissent du privilege de la noblesse, des étrangers, des communautés, des baillis & consuls des villages, tant qu'ils sont en charge; enfin de tous ceux qui sont exempts de juriſdiction ordinaire, ou qui n'ont pas de juges déterminés; il connoît aussi des cas royaux & privilégiés : c'est une fort belle place à occuper. Le bailliage de Perpignan a à sa tête un officier d'épée, qui juge extrajudiciairement les contestations des roturiers, & qui est chargé des ordres du roi à leur égard dans la ville de Perpignan.

Il y a deux assesseurs de robe, appellés juges de baille, qui sont juges de tous ceux qui ne est pas de la juriſdiction de la viguerie; ces deux juges n'en font qu'un seul; leur autorité est égale; ils partagent entr'eux les procès; & si on en établit deux, ce n'est qu'à cause de la multitude des affaires : ils connoissent aussi des cas royaux & privilégiés commis dans la

ville par les roturiers. Le juge de viguier & le juge de baille de Perpignan ont un avocat & un procureur du roi communs aux deux cours, & les juges ſe prennent mutuellement pour aſſeſſeurs dans les affaires criminelles.

La juriſdiction conſulaire de la province du Rouſſillon a ſon tribunal à Perpignan; elle connoît de tout ce dont connoiſſent les autres juriſdictions conſulaires du royaume : elle a trois juges; l'un du corps de la nobleſſe, l'autre celui des mercadiers, & le troiſieme du corps des marchands; ils changent tous les trois ans, & jugent avec l'aſſiſtance d'un aſſeſſeur.

Il y a dans la plupart des villes & villages du Rouſſillon, un bureau dit ſobrepoſats; il eſt compoſé de deux notables payſans, qu'on change tous les ans, & qui jugent, en ſe tranſportant ſur les lieux, des dommages faits par les hommes ou les beſtiaux, aux fruits pendans, ou aux travaux de la terre. Le baille de Perpignan, avec l'aſſiſtance d'un avocat, a droit de réformer les jugemens des ſobrepoſats de Perpignan; ils ne connoiſſent néanmoins les uns & les autres que de purs faits & de la valeur du dommage : les appels de toutes ces juriſdictions ſe portoient, du temps des rois d'Eſpagne, à la gubernation, qui étoit le tribunal de l'aſſeſſeur du gouverneur de la province : de-là ils

Bureau des Sobrepoſats.

étoient portés à l'audience royale de Barcelonne; mais depuis la création du conſeil ſouverain, on les porte à cette cour ſouveraine, qui eſt compoſée aujourd'hui du gouverneur de la province ou du lieutenant-général, en l'abſence du premier préſident, qui a 12,000 livres de gage & 3200 livres de gratification donnée par les fermes, comme cour des aides & chambre des comptes; d'un ſecond préſident-à-mortier, qui a 6000 livres de gage; d'un conſeiller-clerc & de dix conſeillers laïques, qui ont chacun 2500 livres de gage (leur doyen a de plus que les autres 1500 livres); d'un procureur-général, qui a 6000 livres de gage & 500 livres de la ferme; deux avocats-généraux, qui ont chacun 2500 livres de gage & 250 livres de la ferme; il y a un greffier, un huiſſier en chef & quatre alguaſils : la juſtice eſt fidellement rendue. La cour ſouveraine & les juges particuliers ſe font un devoir de la rendre ponctuellement : il y a deux chevaliers d'honneur, ſans gages, qui ſont conſeillers-d'honneur-nés; ſavoir, l'évêque & le gouverneur de la province; en l'abſence de ce dernier, le commandant le remplace : ils ont la préſéance ſur le premier préſident, mais ils ne préſident pas.

Conſeil Souverain.

Le Rouſſillon eſt un pays de droit écrit; & il a, comme toutes les autres provinces, ſon droit municipal compris dans les conſtitutions de

de la Catalogne, qui ne ſont autre choſe que le recueil des loix & ordonnances faites par les rois d'Arragon dans les cours ou états de la Catalogne. Louis XIV a voulu que les conſtitutions fuſſent ſuivies dans les jugemens, avec exception que les loix & uſages généraux du royaume fuſſent obſervés de préférence.

Les gabelles & les fermes générales ont en Rouſſillon leurs juges particuliers, deſquels on peut appeller au conſeil : la gabelle fut établie en Rouſſillon, en 1661, par un édit du mois de décembre, qui créa un viſiteur-général, chargé de faire les viſites ordinaires, & de connoître en premiere inſtance de toutes les matieres civiles & criminelles, ſur le fait des gabelles, par appel au conſeil ſouverain.

La maréchauſſée a auſſi ſon juge qui connoît ſouverainement de ſes prévôtaux, aſſiſtés des gradués; le conſeil ſouverain juge les compétences entre elle & les juges ordinaires. La Maréchauſſée.

Le corps-de-ville de Perpignan eſt compoſé de trois différens états; ſavoir, de la nobleſſe, des mercadiers, des artiſtes & miñeſtrales qui ont à leur tête cinq conſuls, que l'on change tous les trois ans. Nobleſſe.

La nobleſſe, appellée *Lobras militar*, & qui eſt une qualité inhérenre à la perſonne, eſt le prin-

cipal état de la capitale du Rouſſillon, mais il faut y diſtinguer deux ſortes de nobles, qui ſont ceux que le roi a créés immédiatement, qui s'appellent cavallers ou donzelles, & qui prennent le titre de dom, & ceux que la ville de Perpignan a eu droit de créer, depuis le 23 de décembre de l'année 1599, par le pouvoir que lui en avoit donné Philippe III; ces nobles étoient qualifiés de citoyens honorables, bourgeois nobles & immatriculés, *Burgenſes honorati*, *immatriculati* (1).

Les premiers ſont d'une nobleſſe inconteſtable, mais les ſeconds, dont j'ai déja parlé, ne doivent pas prétendre au titre de noble; ils ſont au nombre de ſoixante-ſept familles dans le Rouſſillon, dont ſix n'auront point de poſtérité, & ſept hors de la province, qui reſtent de même; cependant ces deux claſſes de nobles ont alternativement & réciproquement le pas & le rang l'un ſur l'autre, dans les fonctions & cérémonies publiques, ſans aucune différence; & elles rempliſſent tour à tour les places des premiers & ſeconds conſuls, auſſi bien que les autres charges de la maiſon-de-ville, affectées

(1) M. Foſſe, avocat à Perpignan, jouiſſant d'une conſidération diſtinguée, travaille depuis long-temps à de grandes recherches en Catalogne & en Rouſſillon, ſur la nobleſſe de cette province. Il eſt, dit-on, fort inſtruit & prolixe,

à la nobleſſe ; ce qui éleve des conteſtations tous les jours du côté des donzelles, qui dépenſent depuis long-temps beaucoup d'argent pour détruire les citoyens nobles, qui ſont reſpectables, ſans pouvoir exiger d'autres titres. Je viens de dire qu'ils entroient à l'hôtel-de-ville, rien n'eſt plus vrai ; ils ont de plus réciproquement le pas ſur les donzelles ; cependant M. l'abbé Xaupi, fidele protecteur de leurs droits, n'a pu s'empêcher de dire, dans ſes recherches hiſtoriques ſur cet objet, « que Philippe III, confirmant à » Barcelonne, en tant que de beſoin, les lettres » de chevalerie, que Ferdinand II avoit données, » leur annonça que ſon intention étoit, que » les citoyens de reſcrits, que lui & ſon pere » avoient créés juſqu'alors, fuſſent inſcrits à la » matricule ; mais il leur déclare en même temps, » que ſi ceux qui obtiendroient dans la ſuite » des lettres de citoyens prétendoient entrer à » la maiſon-de-ville, ils pourroient les en exclure en leur fermant les portes, ou en les » repouſſant de toute autre maniere par la » force ».

Cette déclaration n'annonce pas un grand eſpect de la part de ce roi pour ce corps de nobleſſe. Barcelonne, qui avoit obtenu le même roit de Ferdinand, roi d'Arragon, en fut privée ar Philippe V, après qu'il eut fait la conquête la Catalogne ; mais la ville de Perpignan le

conſerva, & en eut la confirmation par Louis XIV ; ce qui a donné une nouvelle force aux citoyens nobles, pour ſoutenir une nobleſſe, dont le principe eſt tel que je l'ai déjà dit, mais qui, ayant été confirmé par pluſieurs rois, ſans qu'ils puiſſent s'en prévaloir, n'a pas laiſſé que de prendre une conſiſtance qui doit exciter la jalouſie des donzelles, ſur les droits qu'elle ſe donne.

Les citoyens honorables de la ville de Perpignan ſont reconnus dans le royaume, de même que dehors, nommément à Malte, à ce qu'ils diſent. L'abbé Xaupi voudroit le prouver, en rapportant une bulle magiſtrale du grand-maître, datée du 14 Juillet 1631, rendue à l'occaſion de quelques différens entre les chevaliers de Majorque & ceux de Catalogne, en aſſurant que ce privilege a été confirmé en général avec tous les autres, par Louis XIV en 1660, & maintenu par un arrêt ſolemnel du conſeil d'état, du 31 ſeptembre 1702 ; mais laiſſons-les diſputer une nobleſſe qui ſe donne de la maniere ſuivante.

Réception des Bourgeois nobles. Les citoyens nobles qui ont été premiers & ſeconds conſuls, conjointement avec les cinq conſuls actuels, peuvent s'aſſembler tous les ans le jour de ſaint Cyr, 16 juin ; & revêtus d'un pouvoir royal, créer dans vingt-quatre heures

deux citoyens nobles, leſquels, en vertu de leur création faite dans l'aſſemblée, & l'enregiſtrement qui s'en fait dans le livre de la matricule, ſont annoblis eux & leur poſtérité en ligne maſculine, jouiſſant des honneurs & prérogatives de la nobleſſe.

Depuis quelques années, MM. les conſuls ne ſe ſont point aſſemblés, & il y a apparence qu'ils ne s'aſſembleront plus; j'en ſuis fâché pour eux, car c'étoit un bien beau droit. Voici la forme de leurs proviſions de bourgeois nobles :

Proviſions de Bourgeois immatriculé ou Citoyen honorable de la ville de Perpignan en faveur du Sieur....

LOUIS par la grace de Dieu, roi de France & de Navarre, à tous préſens & à venir; SALUT: Il n'eſt rien de ſi juſte ni de plus digne de la majeſté royale, que d'accorder des marques de diſtinction à ceux de nos ſujets, que nous connoiſſons doués de bonnes mœurs, adonnés à la vertu, & affectionnés à notre ſervice, afin que les autres ſoient excités, par leur exemple, à mériter de ſemblables graces; c'eſt pourquoi ayant été informés par le témoignage des perſonnes dignes de foi, que notre cher & bien-amé le ſieur ci-

devant F., nous a donné, en pluſieurs occaſions, des marques de ſon zele & de ſon affection pour le bien de notre ſervice & de celui du public ; que d'ailleurs il a un bien ſuffiſant pour vivre honorablement lui & les ſiens, dans la place que nous lui deſtinons, & ne doutant pas qu'il ne continue à l'avenir à nous donner des nouvelles preuves de ſa fidélité. A CES CAUSES & autres à ce, de notre pleine puiſſance & autorité royale, nous avons créé, nommé, établi, créons, nommons & établiſſons par ces préſentes, ſignées de notre main, ledit ſieur, enſemble tous ſes enfans nés & à naître en légigitime mariage, & de ſa poſtérité en droite ligne maſculine, bourgeois immatriculés ou citoyens honorables de notre ville de Perpignan, l'uniſſant & l'agrégeant au corps & compagnie des autres bourgeois immatriculés de ladite ville: voulons & ordonnons que ledit ſieur & ſa poſtérité en droite ligne maſculine, ſoient inſcrits & immatriculés dans le livre de la matricule deſdits bourgeois ; qu'en cette qualité il aſſiſte & ait voix délibérative, lorſqu'il ſera procédé à la nomination de ceux que leſdits bourgeois ont droit d'élire le jour de ſaint Cyr, ſuivant le privilege de la reine Marie ; comme auſſi aux conſeils & aſſemblées de ladite ville, ſoit du nombre de ſes conſeillers, ainſi que les autres bourgeois, en vertu de la ſeule inſcription &

immatriculation qui en ſera faite, en exécution des préſentes, nonobſtant le privilege du roi Alphonſe IV d'Arragon, du 17 janvier 1446, confirmé le 20 mars 1448, auquel nous avons dérogé & dérogeons pour ce regard ſeulement; que ledit ſieur & toute ſa poſtérité née & à naître en droite ligne maſculine, comme il eſt ci-deſſus dit, ſoient, dans tous les actes & affaires qu'ils traiteront, nommés & qualifiés bourgeois honorables & immatriculés de ladite ville; qu'ils jouiſſent de tous les honneurs, franchiſes, prérogatives, libertés, prééminences, immunités & autres droits, dont leſdits bourgeois immatriculés jouiſſent & doivent jouir; enſemble de l'exemption de logement de gens de guerre, & de toutes taxes & impoſitions, qui ſeront faites ſur les communautés de Rouſſillon, Conflent & Cerdagne. Mandons & ordonnons aux gouverneurs & notre lieutenant-général ou commandant, pour nous èſdits Pays, à nos amés & féaux, les gens tenant notre conſeil ſupérieur de Rouſſillon, à l'intendant, & à tous nos autres officiers & ſujets, chacun en droit ſoi qu'il appartiendra, de reconnoître ou faire reconnoître ledit ſieur & ſeſdits enfans & poſtérité, nés & à naître en légitime mariage, en droite ligne maſculine, en ladite qualité de bourgeois immatriculés, ou citoyens honorables de ladite ville de Perpignan, & de les en faire jouir &

uſer, enſemble des honneurs, privileges, exemptions & autres droits ci-deſſus déclarés & y attachés pleinement, paiſiblement & perpétuellement, ceſſant & faiſant ceſſer tous troubles & empêchemens à ce contraires. CAR tel eſt notre plaiſir ; & afin que ce ſoit choſe ferme & ſtable à toujours, Nous avons fait mettre notre ſcel à ces dites préſentes. DONNÉ à Paris le mois de . . . . . l'an de grace . . . . & de notre regne le . . . . . *Signé*, LOUIS ; ſigné du chancelier. *Viſa.* Signé du chancelier pour bourgeoiſie au nommé . . . . ſcellé du grand ſceau de cire verte, pendant en lacs de ſoie verte & cramoiſi (1).

Mercadiers. J'ai parlé de la nobleſſe, il me reſte à parler des mercadiers, des artiſans & meneſtrals ; ceux-ci ſont les gens de métier ; les artiſans ſont ceux qui exercent les arts, tels que les peintres, ſculpteurs, doreurs, droguiſtes, apothicaires. Les meneſtrals ſont partagés par confrairies qui ont chacune un tambour & deux drapeaux. Les artiſtes ſont partagés par collége ; les uns

(1) *Note de l'Auteur.* Le voyageur pittoreſque qui n'a jamais quitté Paris, vient de receueillir de ſes pourvoyeurs que le roi venoit de reconnoître leur annobliſſement, par un arrêt de ſon conſeil, du 22 ſeptembre 1785. Il y a deux ans & demie, que j'ai quitté le Rouſſillon ? mais voilà de quoi m'impoſer ſilence.

& les autres forment autant de compagnies qui compoſent un régiment, dont les mercadiers ſont lieutenans, les nobles capitaines, & dont le premier conſul eſt colonel né. Ce régiment eſt armé par le corps de ville, & il monte la garde lorſqu'il n'y a pas d'autres garniſons, (ce qui n'arrive plus). Les quatrieme & cinquieme conſuls ſe tirent des artiſtes & meneſtrals. Les mercadiers, en catalan *mercadors*, font dans Perpignan un état mitoyen entre les arts, métiers & la nobleſſe. Ils commercent en gros. Ce fut pour honorer le commerce, qui étoit très-floriſſant en 1346, que Pierre III, roi d'Arragon, leur accorda un rang & des privileges fort honorables. Il y avoit à Perpignan une manufacture de draps & autres effets de laine que les mercadiers exportoient avec d'autres marchandiſes du crû du pays, dans tous les ports de la mer méditerrannée: les fabricans s'appelloient Pareras. Le troiſieme conſul ſe prend du corps des mercadiers; ceux de ce corps qui l'ont été avec ceux des mercadiers de l'année courante, ont droit de s'aſſembler chaque année le 16 juin; & ſuivant le privilege qu'ils en ont des rois d'Eſpagne, confirmés par Louis XIV, ils peuvent, durant vingt-quatre heures, créer des mercadiers, leſquels, avec toute leur poſtérité, jouiſſent à perpétuité des droits & prérogatives affectés à cet état. Les

notaires ont dans Perpignan le même rang qu'eux.

La diſtribution de ces trois ordres d'habitans ſubſiſte encore aujourd'hui dans la même forme, avec la ſeule différence que les mercadiers n'exercent plus les fonctions qui leur avoient mérités leurs prérogatives, la manufacture de draps étant tombée dans la derniere décadence, & le commerce étranger, maritime, ne ſubſiſtant plus. Les marchands les plus riches, qui ſont aujourd'hui les ſeuls négocians du pays ont trouvé depuis environ 1720, la facilité de ſe faire élire mercadiers, ſans l'obligation de fermer leurs boutiques; & les plus accrédités d'entr'eux, ſont parvenus à être troiſieme conſul, tandis que leurs collegues ne peuvent y prétendre.

Les conſuls de Perpignan portent, dans les cérémonies, des robes rouges de damas, & des fraiſes au col. Leurs trompettes, qui ſont des haut-bois à la catalanne, nommées Chirimines, les précedent dans leurs marches; leurs valets ſont devant eux, en robes rouges de laine, & deux d'entr'eux portent de grandes maſſes d'argent; un nombreux cortége des officiers de ville les accompagne.

Les Chirimines annoncent les fêtes d'une maniere à faire fuir un étranger, par leurs ſons aigus & diſcordans.

Il y avoit autrefois une confrairie, qui portoit le nom de Saint-Georges, & avoit ſes archives. Elle tenoit ſes aſſemblées à l'hôtel de la députation, qui eſt préſentement le palais ou ſiége le conſeil ſouverain du Rouſſillon. Il ne reſte des archives de cette confrairie, qui étoit le corps particulier de la nobleſſe de la province, que l'expédition originale de ſon érection & de l'homologation qu'en fit le vice-roi de Catalogne. On y voit des anciennes déciſions ſur les joûtes, tournois, &c. Enfin les actes de l'admiſſion des confreres, le tout authentiqué par les notaires de la confrairie. Confrairiede S. Georges.

Elle tire ſon origine des nobles de Perpignan, qui vouloient s'exercer au maniement des armes par les joûtes & les tournois. Saint-Georges en fut nommé le patron. Le jour de ſa fête étoit ſanctifié aux égliſes par des actes de religion, & étoit ſolemniſé en particulier par des jeux militaires. Les chevaliers étrangers étoient reçus le lendemain : il ſe faiſoit un ſervice pour les ames des confreres trépaſſés. Cette aſſociation étoit chargée de veiller aux intérêts de la nobleſſe; elle avoit, pour cet effet, ſes réglemens, ſes officiers, ſon ſceau, ſa caiſſe, ſes archives, ſon ſecrétaire; elle tenoit régulierement ſes aſſemblées. L'acte de ſon érection, eſt du 3 août 1562. Son inſtitution & ſes ſtatuts furent homologués le 4 mai 1565, par le vice-

roi de Catalogne. Leurs récipiendaires faiſoient ſerment d'obſerver les ſtatuts de la confrairie. Il fut délibéré, le 21 juin 1607, que les confreres ne ſeroient admis que par un ſcrutin, formé par la réunion des ſuffrages de vingt perſonnes.

Les affaires de la confrairie ſe décidoient à la pluralité des ſuffrages, dans des aſſemblées qui ſe faiſoient par convocation. L'égalité entiere entre les confreres y régnoit; ils ſiégoient & opinoient ſans aucune diſtinction de rang; mais chacun parloit à ſon tour. Un d'entr'eux, reconnu pour leur confrere, étoit le premier officier, ayant la préſéance dans les aſſemblés & dans les autres actes de la confrairie.

On procédoit à la création, dans l'octave de la fête de Saint-Georges. On éliſoit trois confreres, qui concouroient entr'eux pour la place de protecteur. Le ſort faiſoit connoître lequel des trois devoit être élu. Le haſard déterminoit de même l'élection des quatres conſeillers. Ces cinq officiers étoient chargés de l'adminiſtration des affaires de la compagnie, & du ſoin de faire exécuter ſes délibérations.

Cette confrairie avoit une caiſſe deſtinée ſeulement pour les confreres qui tomboient dans une indigence occaſionnée par des malheurs. Il y avoit, à cet effet, un tréſorier créé du 6 février 1631. Une autre caiſſe ſervoit pour les

dépenſes de cette aſſociation. Les cinq officiers en pouvoient diſpoſer pour les haut-bois, tambours & trompettes; pour les machines, les décorations, les lances & armes de toutes eſpeces, qui devoient ſervir dans les exercices; comme auſſi, pour les prix deſtinés aux champions victorieux. Le luxe étoit défendu; l'uniformité régnoit dans lès habits & armes des combattans, ainſi que dans les harnois & caparaçons des chevaux. Le ſeul mainteneur qui étoit chef des jeux militaires, élu par le protecteur & les quatre conſeillers, pouvoit avoir un page monté & équipé d'une certaine forme, ſeulement dans les exercices qui ſe faiſoient à cheval.

Les bourgeois nobles de Perpignan ſont entrés dans cette confrairie, la chevalerie leur ayant été accordée par Philippe III, avec permiſſion de continuer d'être membre du corps de cette ville, & de vaquer aux adminiſtrations municipales; ce qui a donné lieu à l'abus, de trouver des chevaliers qui n'ont aucuns titres pour l'être, les officiers de ville étant tirés des trois états, la confrairie fut fâchée de cette aſſociation, mais il n'étoit plus temps; ils avoient paſſé des actes, dont un que voici, concernant l'inſtallation de deux citoyens nobles.

« Le 22 octobre 1601, les magnifiques An-
» toine Seragu & Gaſpard Terena, citoyens

» nobles immatriculés de la ville de Perpignan, » ſe ſont mis confreres de la confrairie. Ils » ont promis & juré d'en obſerver les ſtatuts » en forme ; témoins les illuſtres Dom Alexis » d'Albert, Dom Jean de Leupia, domiciliés » à Perpignan, & moi Domench, notaire ». Je vais finir ſur cet objet, en donnant copie d'une des convocations de cette confrairie.

Le 13 Novembre 1607.

CONVOQUÉE & aſſemblée la confrairie des illuſtres chevaliers & perſonnes nobles, ſous le nom & invocation du bienheureux Saint-Georges, chevalier & martyr, par ordre de l'illuſtre ſeigneur françois Réart, citoyen noble de la préſente ville de Perpignan, & la courante année, protecteur de la confraternité dans la grande ſalle de l'hôtel de la députation à Perpignan, où les autrefois elles ſe convoquent & s'aſſemblent pour traiter de ſes affaires, en laquelle convocation & aſſemblée ont intervenus & étoient préſens, &c. &c. Leurs délibérations s'écrivoient à la ſuite de cette convocation.

Commanderie du Rouſſillon.

Les commanderies du Maſdeux, d'Arles & de Bayole, ſont en Rouſſillon. La premiere eſt magiſtrale & a des revenus aſſez conſidérables.

S'il faut en croire l'abbé Xaupi, les citoyens nobles entrent à Malte; car il prétend que s'il étoit permis de pénétrer dans les archives de l'ordre, on en trouveroit un nombre conſidérable reçu avec le quartier qu'on exige d'eux pour leur nobleſſe, c'eſt-à-dire, de cent ans d'après l'uſage du grand prieuré de Catalogne, introduit depuis l'an 1500. Je ſuis perſuadé, au contraire, que leur nobleſſe a été fabriquée ſelon les circonſtances. Les rois d'Eſpagne ont eu beſoin des habitans de Barcelonne & de Perpignan, & la néceſſité de corriger les défauts de nobleſſe qu'ils avoient dans leurs familles, leur a fait profiter de leurs prépondérances & des beſoins des rois d'Eſpagne, pour faire créer par Ferdinand II, à Barcelonne, vers 1520, & faire communiquer à Perpignan, en 1599, par lettres-patentes de Philippe III, une nobleſſe qu flattoit les bourgeois & révoltoit les nobles ſans qu'ils puiſſent y mettre obſtacle. Il eſt cependant en Rouſſillon des maiſons très-anciennes.

L'abbé de Xaupi, qui a un peu abuſé de la crédulité du lecteur, aſſure qu'ils étoient reçus de même en Eſpagne dans les ordres de San-Jago, ou de S. Jacques de Calatrava, d'Alcantara & de Monteza.

L'apôtre ſaint Jacques, qui eſt le patron d'Eſpagne, a donné le nom au premier; les trois autres prennent leur dénomination de la ville

où se trouve le chef-lieu & la maison principale de chaque ordre. Ceux de Saint-Jacques, de Calatrava, d'Alcantara, furent institués vers le milieu du douzieme siecle, & celui de Monteza au commencement du quatorzieme; la guerre contre les infideles fut l'objet de leur institution. L'expulsion des Sarazins d'une partie de l'Espagne, & des actions de valeur, forment l'histoire de ces ordres.

Pour y être reçu chevalier, il faut prouver la noblesse de huit quartiers de bisayeuls & bisayeules; l'abbé Xaupi prétend que rien ne pouvoit en exclure les bourgeois nobles.

Du moment que ces citoyens étoient admis aux joûtes & tournois, ils avoient nécessairement des armoiries, puisque les chevaliers devoient en avoir de droit & d'obligation; ils se conformoient à la regle de la confrairie, sans pouvoir les prendre autrement, que par obéissance pour la société. Ce signalement de noblesse, représenté sur leurs boucliers, les faisoit reconnoître dans les exercices où les champions étoient armés de pied-en-cap.

Leurs armes étoient timbrées sur leur tombe. Deux monumens publics peuvent le faire présumer. Le premier est la sépulture de Pierre Moutalt, citoyen noble de Perpignan, placée devant l'autel de Saint-Thomas, dans l'église des Jacobins de cette ville, où il y a une pierre excellente

excellente pour les yeux. Les armes de ce chevalier ſont timbrées d'un caſque avec des lambrequins ſculptés ſur un marbre de ſix pieds huit pouces de long ſur trois pieds de large, avec une inſcription de l'an 1571 ; elles ſont au rocher, accompagnées en pointe d'une riviere, & en chef de trois étoiles. Le ſecond monument eſt le tombeau de Jean Terena, autre citoyen noble, placé dans une grande chapelle, contiguë au cimetiere de l'égliſe de Saint-Jean de Perpignan, avec une épitaphe de l'an 1314 ; ſes armes ſont dignes d'attention, ſupérieurement gravées en relief, ſur un marbre d'environ ſix pieds de long & trois de large ; elles ſont à la tête d'un turc avec ſon turban, au chef chargé de trois étoiles, le caſque ſurmonté pour cimier d'un dextrochere, tenant une palme. D'après ces armoiries, on peut croire que ce citoyen étoit un guerrier célebre, qui avoit remporté quelques avantages ſignalés ſur les Sarazins, puiſque, dans te temps-là, tout étoit ſignificatif dans les armoiries.

On trouve encore dans l'égliſe des Jacobins de Perpignan, le mauſolée du comte de Perallas, enterré l'an 1260. Le Rouſſillon appartenoit pour lors à Jacques I, roi d'Arragon, par la ceſſion de Louis IX ; ce comte, après avoir été admiré par ſa valeur, devint, par ſes bienfaits un des fondateurs du couvent où il fut inhumé.

Hommes illustres.

La province & la capitale du Roussillon ont produit des hommes illustres en tous genres ; je vais en faire l'apologie, avec la même vérité que j'ai mis au jour les défauts de ses habitans.

André de Bosch, avocat célebre de la ville de Perpignan, dont la famille est éteinte, étoit juge des premieres appellations de la gubernation, c'est-à-dire de la juriſdiction du gouverneur, pour le comté particulier du Roussillon, & des secondes pour le comté de Cerdagne : il a composé, en catalan, le sommaire des titres d'honneur de Catalogne, Roussillon & Cerdagne. Cet ouvrage est diviſé en cinq parties ; la premiere traite de ces trois comtés en général ; la seconde des charges & offices des juriſdictions & des anciens souverains de ces provinces, la troiſieme, des droits royaux & féodaux, de la nobleſſe des gens de guerre & des sciences ; la quatrieme, des prérogatives des cités, villes & autres corps particuliers ; la cinquieme, des loix, uſages, privileges & qualifications honorifiques ; le tout juſtifié par la citation des titres originaux, dont il a fait la vérification. Il donne auſſi le dénombrement de mille quatre-vingt-dix-sept pragmatiques, proviſions, sentences, tranſactions, ordinations & privileges, que les souverains ont consenti & donné pour la ville de Perpignan, depuis 1173, juſqu'en 1620.

Antoine Oliba, né à Porta, dans la vallée de Carol, faiſant aujourd'hui partie de la Cerdagne françoiſe, après avoir étudié le droit à Toulouſe & Lerida, où il reçut le titre de docteur, & fut profeſſeur en droit; il fixa ſa demeure à Barcelonne, où il exerça la profeſſion d'avocat, étant revenu d'un voyage qu'il avoit fait à Salamanque, pour y conférer avec les juriſconſultes de cette univerſité. Il fut créé, dans ſa derniere réſidence, citoyen noble de matricule, & finalement fiſcal ou procureur-général & conſeiller de la royale audience. Il fit un ouvrage ſur les cent vingt-quatre uſages de Barcelone, qui lui donna de la célébrité.

Miro fut un médecin renommé, qui devint celui de Charles VIII, roi de France, après avoir donné des leçons de médecine à Montpellier.

Coſne-Damien Hortola, abbé de Villebertrand, paſſoit pour un des plus habiles théologiens de ſon ſiecle. Philippe II, roi d'Eſpagne, l'envoya au concile de Trente.

Un religieux carme, évêque d'Elne, natif de Perpignan, nommé Guy de Terrens, a donné au public un ouvrage de toute beauté, *de Hæreſibus.*

Frere-Ange d'Elpas, dont la famille ſubſiſte encore à Perpignan, étoit religieux de Saint-François, & s'eſt diſtingué par ſa ſcience comme

par ſes vertus ; ſes ſermons étoient éloquens, & portoient en même temps à l'ame : l'Eſpagne, Palerme, Gênes, Rome & pluſieurs autres villes de l'Italie en furent les témoins. Sixte V chargea ce religieux d'écrire ſur les évangiles & le ſymbole. Enfin il a fait pluſieurs ouvrages aſcétiques, dogmatiques ; il eſt mort à Rome, & les miracles qu'il y a opérés, l'y font vénérer comme un ſaint.

Tout le monde ſait que le célebre Rigaud, peintre du roi, a fait honneur à la France ; il étoit natif de Perpignan ; il fut créé noble de cette ville, & le roi lui a envoyé le cordon noir.

Ville d'Elne. Elne eſt une ville qui a été conſidérable : elle eſt ſituée dans le comté du Rouſſillon, c'eſt l'ancienne Illéberis où campa Annibal, lorſqu'il paſſa en Rouſſillon ; ce général dut aſſeoir ſon camp avec facilité, car les plaines des environs peuvent donner une bonne poſition militaire. Pluſieurs auteurs ont prétendu qu'il fut camper près de Collioure : Voſgien même a voulu le perſuader ; mais cela n'eſt pas probable c'eût été une faute groſſiere pour ce général, ayant la liberté de s'en ſervir avec avantage.

Elne changea de nom au quatrieme ſiecle ; on y conſtruiſit une forteresſe, dont il ne reſte plus que quelques veſtiges, à laquelle on donna le nom de *Caſtrum Fœlens*, de celui de la mere de

Conſtantin. L'empereur Conſtance y fut aſſaſſiné & inhumé, lorſqu'il fuyoit, après avoir été vaincu par le tyran Maxence.

L'évêché d'Elne fut érigé vers la fin du ſixieme ſiecle. Les rois Goths, qui étoient les maîtres de l'Eſpagne & d'une partie du Languedoc, demanderent au clergé, qu'on y créât un évêché; les évêques s'aſſemblerent & inſtallerent un de leurs confreres dans cette ville, pour conduire les ames de la province. Le premier acte ſolemnel où il ſoit intervenu, eſt le troiſieme concile de Tolede, tenu en 589, ſous le roi Recarede, dans lequel on trouve ſouſcrit *Joannes Elnenſis.* En plaçant ce ſiege épiſcopal, on ne s'écarta pas de la regle obſervée dans l'égliſe, de ne mettre les évêchés que dans les grandes villes, puiſque celle de Ruſcino étoit pour lors prête d'être détruite entiérement par les invaſions des Normands, que Perpignan n'exiſtoit pas, & qu'Elne étoit la ville la plus conſidérable de la province, s'étant conſervée juſqu'alors par les forces de ſon château.

La tombe de l'empereur Conſtance n'exiſte plus que par un morceau, c'étoit une vaſte pierre, qui étoit cannelée par onde, & qui avoit à un de ſes flancs un chiffre gravé en lettres grecques ΧΡΣ qui ſignifient *Chriſtus*, & qui ſe mettoit en ce temps-là ſur les étendards romains;

on le trouve plaqué dans le mur du cloître, à côté de la porte de l'égliſe.

La ville d'Elne fut pillée & preſque ruinée dans l'expédition qu'un roi de France fit en Catalone, en 1285, mais elle fut réparée auſſi-tôt après (1).

L'égliſe cathédrale étoit anciennement conſtruite dans la ville baſſe, elle fut conſacrée par Hilmeradus, évêque d'Elne, aſſiſté des évêques de Carcaſſonne & de Gironne, en préſence de Gaubertus, comte du Rouſſillon, l'an 916. Les Sarazins qui étoient alors les maîtres de l'égliſe de Majorque, firent dans la ſuite diverſes incurſions dans cette province, & démolirent, à diverſes repriſes, cette cathédtale, ce qui fit prendre le parti de la rétablir dans le fort, à la ville haute. Berenger, qui en étoit alors évêque, & qui avoit été à la terre ſainte, la fit conſtruire ſur le modele de celle de Jeruſalem. Elle fut conſacrée enſuite en 1069, avec beaucoup de ſolemnité, par l'évêque Raymond, en préſence du comte & de la comteſſe du Rouſſillon, ainſi que des perſonnes les plus diſtinguées de la province, comme il conſte par l'inſcription qui ſe trouve gravée aux deux côtés du maître-autel. Le comte de Guifredus, après avoir fait

(1) Le Prince de Condé prit cette ville en 1641.

un voyage de dévotion à Saint-Jacques de Galice, ſe rendit à Mérida, d'où il rapporta les corps des ſaintes Eulalie & Julie, qu'il donna à l'égliſe d'Elne, & la premiere des deux obtint le titre de patrone. L'on trouve dans les piliers du cloître, l'écriture ſainte en petites figures de pierre, dont la ſculpture eſt aſſez curieuſe.

Le maître-autel d'argent qui étoit dans cette cathédrale, fut achevé vers l'an 1387. Il avoit environ neuf pieds de longueur, ſur trois de hauteur; c'étoient des lames, des pilaſtres & des petites figures de ce métal fin, en bas-relief, plaquées & clouées à des planches. Comme on avoit volé pluſieurs morceaux, & que le reſte couroit riſque de l'être, le chapitre de la cathédrale le fit démonter il y a environ quarante-huit ans; il s'y trouva pour douze mille francs d'or ou d'argent, qui furent employés à la conſtruction de l'autel qui s'y trouve aujourd'hui. Cette cathédrale a la plus belle ſonnerie de la province.

Le nouveau dioceſe fut fondé d'une partie du territoire ſpirituel & temporel de Narbonne; il reſta, de droit, ſuffragant de cette métropole: auſſi Garſias Loiſa, dans le dénombrement qu'il fait des évêchés de la province de Narbonne, y comprend-il celui d'Elne. Un concile, tenu vers l'an 900, dans l'abbaye de Saint-Genis-des-Fontaines, pour rétablir Selva & Hermemirus

dans leurs évêchés de Gironne & d'Urgel, regle que les évêques d'Elne, par un droit attaché à leur ſiege, ſiégeroient immédiatement après l'archevêque de Narbonne, ſoit dans les conciles, ſoit dans les conſécrations d'évêques; mais comme ils n'ont pas joui de cette prérogative dans les conciles tenus après, MM. de Marca & de Baluze croient, qu'à cet égard, les actes de ce concile ont été viciés par quelqu'un qui vouloit relever la dignité de l'évêque d'Elne. Les archives de ce chapitre, & d'autres égliſes ou dioceſes, ſont pleines d'actes qui prouvent la dépendance continuelle de l'évêché d'Elne de la métropole de Narbonne, tant pour le fort gracieux que pour le contentieux : ce ne fut que depuis la ceſſion du Rouſſillon, faite par Charles VIII à la couronne d'Arragon, que l'archevêché commença d'être troublé dans cette poſſeſſion; la différence de domination & la haine que le roi d'Arragon fermentoit entre les deux nations, cauſerent tant de troubles en dix-huit ans de temps, que Jules II, en 1511, tira l'évêché d'Elne de la dépendance de Narbonne, & le ſoumit immédiatement au ſaint-ſiege par une bulle du 10 d'août : cette dépendance immédiate du ſaint-ſiége, ſuppoſé qu'elle ait eu ſon effet, ne dura que ſix ans; car Léon X, par une autre bulle de l'an 1517, révoqua celle de Jules II, & réunit Elne ſous l'archevêque

de Narbonne, ſon légitime métropolitain. Cette ſeconde diſpoſition, ou ne fut pas exécutée, ou ne dura pas long-temps : l'attention des rois d'Arragon à rompre toutes liaiſons de leurs ſujets avec la France, interrompit de nouveau les recours à l'archevêque de Narbonne, & l'évêché d'Elne ne reconnut plus aucun métropolitain. Les choſes reſterent ſur ce pied juſques après le concile de Trente, qui ordonna le rétabliſſement des aſſemblées provinciales; il régla que les évêques qui n'auroient pas de métropolitain, ſe joindroient à quelques provinces voiſines, afin d'aſſiſter à ce concile & ſe ſoumettre à ſes decrets : l'évêque d'Elne opta pour Tarragone; mais le Rouſſillon réuni à la France par la paix des Pyrénées, revint naturellement à ſon premier état, ſans que les papes y aient interpoſé leur autorité. L'archevêque de Narbonne eſt rentré dans tous ſes droits, en force d'une lettre de cachet du roi, du 27 mai 1678, enregiſtrée au conſeil ſouverain le 8 juillet de la même année.

La fortereſſe de Salces eſt réguliere; elle eſt ſituée dans la plaine du Rouſſillon, à l'entrée du Languedoc. Les Eſpagnols la bâtirent pour faire face à Leucate, qui étoit la derniere place de France, lorſque le Rouſſillon appartenoit à l'Eſpagne; elle eſt remarquable par de beaux Salces.

ſouterreins : elle a un gouverneur de la troiſieme claſſe, un lieutenant de roi & un aide-major.

Haut & bas Valleſpir.

Le haut & le bas Valleſpir furent réunis, dès les premiers temps, au comté du Rouſſillon, comme je l'ai déja dit ; ils comprennent les villes d'Argeles, Collioure, le port Vendres, le fort des Bains, Arles & Prats de Mollo.

Débouchés.

Le territoire en eſt fertile, bien cultivé & boiſé dans différentes parties ; les Pyrénées, qui les ſéparent d'avec l'Eſpagne, ont différens paſſages ; tels que ceux de Bellegarde, qui eſt le principal, de Saint-Jean-d'Albert, de Banuls de Mareſme du port Vendres, de Collioure & de Prats de Mollo : malgré ceux qui ne ſont point pratiqués, le paſſage de Bellegarde, appellé le col du Pertus, a un grand chemin qui conduit juſqu'à Figueres, premier point de défenſe des Eſpagnols : ce débouché ne peut être dangereux pour la déſertion, Bellegarde le commandant. Cette place, ſituée ſur une montagne qui n'eſt dominée par aucunes, n'étoit autrefois qu'une tour. M. de Vauban l'a rendue une fortereſſe conſidérable, ſuſceptible de la plus grande défenſe par ſa poſition ; on y remarque un fort beau puits, de trente ſix toiſes de profondeur : elle fut priſe par les Eſpagnols en 1674. La guerre s'étant

allumée entre l'Eſpagne & la France, M. le maréchal de Chomberg, qui ſe trouvoit pour lors en Rouſſillon, à la tête de dix mille hommes, la reprit l'année ſuivante. Il y a un gouverneur de la troiſieme claſſe, un lieutenant de roi, un major & un aide-major : on n'y trouve nulle reſſource pour la ſociété ; il peut ſervir d'exil. Ce fut dans ce temps que le duc de Saint-Germain paſſa en Rouſſillon par Maureillas, & vint camper à Saint-Jean-des-Pages.

Saint-Jean-d'Albert eſt un village remarquable, en ce qu'il eſt le rendez-vous des contrebandiers ; c'eſt un des trois paſſages de ces meſſieurs : les deux autres ſont ceux de Banuls de Mareſme & de la Cabanaſſe, près du Mont-Louis, dans la Cerdagne Françoiſe ; celui-ci paſſe par le col de la Perche, Sallagos & Pallau. Il ſert aux ſoldats qui veulent déſerter de Villefranche & Mont-Louis. On envoie de cette derniere place quatre hommes & un caporal dans la plaine de Puigcerda, pour empêcher la déſertion ; mais ils deviennent inutiles, parce que les déſerteurs paſſent par les villages que je viens de nommer, & ſe longent le long de la colline, qui ne ſe termine qu'en Eſpagne ; les ſentiers en ſont mauvais, coupés par des rochers & des bois. Revenons à celui de Saint-Jean-d'Albert, qui eſt eſſentiel pour les contrebandiers & les déſerteurs : les premiers y viennent par bandes de

ſoixante & de quatre vingt, ſe faiſant donner de gré ou de force ce qui eſt néceſſaire pour à leurs exiſtence ; mais payant bien, ils s'y font reſpecter par les commis.

Les ſoldats qui deſertent de Perpignan viennent juſqu'à Nidoleres, village à une lieue del Bolo, paſſent la riviere du Teck, arrivent vers les hauteurs de l'Albert, d'où ils vont en Eſpagne, & gagnent les villes de Figuieres, Caſtillon & Roſes, après avoir traverſé de plus mauvais chemins que ceux du col de la Perche : ils ſont obligés d'aller de néceſſité à Figuieres, pour s'engager dans les gardes vallones (qui eſt le ſeul corps eſpagnol où on les reçoive) : la caiſſe qui ſert à cet effet eſt dans cette place; un ſergent en a la manutention.

Le paſſage de Banuls de Mareſme, qui ſe fait dans deux heures, ne ſert d'ordinaire qu'aux contrebandiers. Il y a un village diſperſé en pluſieurs endroits; mais le chef-lieu, qui ſe nomme Banuls de Mareſme, eſt dans une plaine entourée de montagnes, qui ſont frontieres d'Eſpagne, & qui forment le col de ce nom: les contrebandiers y ont cinq ou ſix ſentiers mauvais & rapides, qui n'ont ſouvent pas un pied de largeur; cependant leurs mulets y paſſent chargés.

M. le maréchal de Navailles, en 1677, paſſa les Pyrénées par ce paſſage, qui lui ſervit lors

de ſa retraite en Rouſſillon, étant ſuivi par les Eſpagnols; il fut joint au ſecond défilé de ce col : l'armée françoiſe ſe porta ſur les hauteurs, entre les villages d'Eſpoll & de Banuls, après avoir paſſé les défilés & le ruiſſeau d'Orline. M. le comte de Monterei, commandant eſpagnol, mit ſon armée en bataille, ſur une hauteur, du côté du ruiſſeau, & fit attaquer les François par ſon infanterie. Les deux armées firent pluſieurs décharges à deux portées de mouſquet; elles en vinrent aux mains. Le comte de Monterei, après ſix heures de combat très-ſanglant, ſe retira, perdit trois mille hommes; & le maréchal de Navailles, maître du champ de bataille, n'en laiſſa que ſix cents.

Au dernier ſiége de Barcelonne, fait ſous les ordres de M. de Berwick, & dont les troupes paſſerent par le col du Pertus, on fit venir, par terre, de Perpignan à Roſes, ville eſpagnole, dix-huit pieces de canon de vingt-quatre, par Banuls, malgré les plus grandes difficultés; & le maréchal de Chomberg entra par ce paſſage en Eſpagne.

Les habitans de cette contrée, qui ſont affables avec tout le monde, excepté envers les commis, font tous la contrebande; mais ils ſont moins dangereux que ces derniers, qui commettent des vexations. Le port d'armes a été défendu,

avec raiſon, dans cette contrée, pour la ſûreté des fermes.

Le village de Banuls eſt défendu par une plage, qui a une redoute de quatre canons. On trouve, dans cette partie de la province, quatre tours, placées à demi-côtes, qui ont été conſtruites par les Maures, pour ſervir de défenſe : une devoit renfermer les priſonniers.

Les paſſages du port Vendres & de Collioure deviennent les mêmes, en ce qu'ils ſe joignent au col de Carbaſſera, lequel eſt formé par les montagnes de l'Algina & de Seillefont, toutes deux fort rapides & boiſées. Les déſerteurs du port Vendres paſſent par des rochers eſcarpés & pelés, cernant la tour du Diable à droite ou à gauche, pour venir au point de réunion de celui-ci avec celui de Collioure, qui paſſe entre les deux tours de la Maſſane & du Diable, ſans qu'on puiſſe ſe tromper, en ſuivant un torrent qui eſt en ſortant de cette ville. Il ne faut que trois heures pour être à Spoll, premiere ville d'Eſpagne. Le ſoldat qui déſerte, n'a beſoin que d'avoir un quart d'heure d'avance pour échapper aux pourſuites. Les payſans ne facilitent point la déſertion, mais ils ne l'arrêtent pas : ils ont l'humanité d'offrir des ſecours aux déſerteurs, & de les engager à retourner dans leurs garniſons.

Il y avoit autrefois des poſtes dans les deux

tours dont j'ai parlé ; ils étoient compoſés de quatre hommes & un caporal, qui étoient relevés tous les huit jours : mais le tonnerre tomba ſur celle de la Maſſane, & y tua la garde entiere ; depuis ce temps, on n'en n'a plus envoyé, pareil accident pouvant fréquemment arriver, ces deux tours étant ſur des montagnes très-élevées. Ces deux poſtes ne pouvoient que diminuer la déſertion ; car jamais elle ne ceſſera : mais l'inſtitution actuelle exige des changemens néceſſaires. Nous ſommes à la derniere période des punitions ; & notre code ne doit pas être celui de la nation : il faut connoître le génie du ſoldat que l'on conduit, lui donner une liberté raiſonnée, & être perſuadé que le devoir fait beaucoup, & l'honneur davantage.

Le paſſage de Prats de Mollo eſt difficile à connoître ; il conſiſte en un ſentier très-étroit, pratiqué dans des montagnes boiſées. Prats de Mollo, qui le défend, eſt une petite ville du haut Valleſpir, aſſez bien fortifiée, & défendue par le fort de la Garde, qui ne laiſſe pas que d'être conſidérable ; elle a un état-major, compoſé d'un major-commandant, & d'un aide-major. Preſque tous les particuliers artiſans, & autres de cette ville, font du drap chez eux ; les uns plus que les autres, ſuivant leurs facultés mais d'une qualité qui n'eſt point recherchée.

Prats de Mollo.

Louis XIV de rappeller ce commiſſaire, qui tint ſa premiere conférence le 22 mars. Il y fut établi, pour baſe, qu'il s'agiſſoit de trouver la diviſion de la Gaule Narbonnoiſe & de l'Eſpagne Tarragonnoiſe ; il la détermina par les témoignages de Tite-Live, de Stolomée, de Strabon, de Pomponius-Mela, & par les itinéraires des empereurs romains. Il trouva les trophées de Pompée dont j'ai parlé, placés au point de la diviſion des deux provinces romaines des Gaules & des Eſpagnes. Ces preuves lui donnerent les moyens de conduire les limites juſqu'à la hauteur de Ceret. Les commiſſaires eſpagnols redouterent l'érudition de M. de Marca, qui nous auroit donné Puigcerda ; car tout fait préſumer que cette place ſe trouvoit à la diviſion des Gaules. M. de Navailles prit cette ville en 1678, après un mois de ſiege ; & Campredon, ville du Lampurda, fut priſe en 1689, par le duc de Noailles ; ce qui aſſura le paſſage de ſon canon & de ſes convois par le Pertus.

Le Fort des Bains.

Le fort des Bains eſt un carré flanqué de quatre baſtions ; il balaie la gorge d'Arles, dont il eſt à une lieue : il y a un major-commandant & un ſous-aide-major. Louis XIV le fit conſtruire pour contenir cette contrée, lorſqu'il impoſa les gabelles en Rouſſillon.

Gollioure.

Collioure, petite ville du bas Valleſpir, a un

château, qu'on dit avoir appartenu aux templiers : ce qu'il y a de certain, c'eſt que ces religieux avoient des dîmes ſur le territoire & ſur les cérémonies de l'égliſe, comme enterremens, &c.; car j'ai vu chez le ſecrétaire des archives, une tranſaction entr'eux & la communauté, datée du 6 des kalendes d'octobre 1294. Cette ville étoit ſituée autrefois ſur une hauteur; on l'a reſſerrée aujourd'hui dans un fond, pour lui donner une meilleure défenſe, au moyen des fortifications : on voit encore les reſtes de ſes anciens fondemens. Elle a un fauxbourg qui eſt occupé par des mariniers, qui y ſont en nombre & actifs pour la pêche; ils ont un beau droit, qu'ils partagent avec les matelots de la province; c'eſt celui de ne point être claſſés; on leur accorde cette franchiſe, à la demande qu'ils en ont faite, pour les récompenſer des ſecours qu'ils ont donnés, lorſque, dans les derniers troubles de la Catalogne, nous perdîmes en mer notre artillerie, vis-à-vis de Roſes.

Cette place a une ſalle d'armes, percée pour ſept mille ſix cents ſept fuſils; elle eſt une des plus eſſentielles pour la défenſe de la province, & elle a un baſſin pour les tartanes. Son front d'attaque eſt vers l'Eſpagne. Elle eſt défendue par un château, qui feroit réſiſtance, étant ſoutenu par les forts du Miradoux & de Saint-Elme. Ce

dernier, par ſon ſite, quoique petit, ſeroit d'un grand ſecours à la défenſe de la place. Il avoit autrefois ſon commandement particulier : il releve aujourd'hui de Collioure; on y met ſeulement deux ou trois invalides.

Il y a un troiſieme fort, appellé le fort de l'Etoile, occupant une hauteur dont on ne s'étoit pas défendu, lorſqu'on a jetté les fortifications de cette place : cette partie eſt très-bien fortifiée.

Collioure a un gouverneur de la premiere claſſe, un lieutenant de roi pour la ville & château, qui a ſous ſes ordres un major & un ſous-aide-major. Ses habitans y ſont perſuadés, ainſi que ceux de la province, que la récolte n'eſt plus auſſi bonne, depuis qu'on a retranché pluſieurs fêtes du calendrier : cette ſouſtraction ne flatte point leur pareſſe; c'eſt ce qui les chagrine. Ils ſont ſuperſtitieux ſur l'effet des cloches : loin de croire que leur ſon attire le nuage, ils croient qu'ils deviendroient voleurs & aſſaſſins, s'ils ne les ſonnoient pas lorſque le tonnerre gronde. Nulle puiſſance ne pourra les faire départir de ce principe, ſans craindre une révolte. Le temps ſeul corrigera cette ſuperſtition; il eſt l'ennemi de la crédulité. Ces habitans ont menacé une fois le conſul d'enfoncer les portes de l'égliſe, ſi on ne leur permettoit pas de ſonner; & ils ont mis le feu dans un couvent ſitué hors la

ville, parce qu'on les contrarioit ſur ce point, un jour qu'il faiſoit un fort orage.

Les hommes de cette partie de la province y ſont grands, bien faits : les femmes n'ont pas le même avantage. On en trouve d'aſſez jolies ; mais elles ſont petites en général. Il n'y a nulle reſſource pour la ſociété ; mais le militaire a l'avantage d'être ſous les ordres de M. le chevalier de Bérard, qui en réunit une aimable chez lui. Ce commandant, ſous lequel j'ai eu l'honneur de commander un détachement pendant quatre mois, eſt un être reſpectable : il ſait faire ſervir & ſe faire aimer. Je lui demande la permiſſion de lui rendre cet hommage.

L'étranger n'eſt pas plus aimé à Collioure qu'ailleurs ; mais il eſt ſalué la premiere fois qu'on l'apperçoit, ſous les conditions qu'il préviendra tout le monde après ; même les matelots : on dit, ſans cela, qu'il eſt fier. Ces derniers ne laiſſent pas que d'être conſidérés, y en ayant de riches en argent comptant.

On fait à Collioure une pêche conſidérable de ſardines que l'on ſale, quelquefois du thon, mais rarement : la ville a, pour cette derniere pêche, un fort beau filet, qui ne ſert qu'à cet effet.

Le territoire de Collioure donne une belle récolte de raiſins, mais peu de denrées néceſ-

ſaires à la ſubſiſtance de ces habitans ; ce qui la rend fort chere. La viande n'eſt pas belle ; &, ſans la reſſource du poiſſon, on ſeroit fort à plaindre. Quant aux néceſſités du ménage, on eſt forcé de recourir à Perpignan pour les ſatisfaire.

S. Vincent, patron de cette ville, en étoit pêcheur, à ce qu'on dit. Les habitans font, à ſon honneur, une proceſſion à huit heures du ſoir, qui dure deux heures. Le troiſieme jour de la fête locale, qui eſt celui de Notre-Dame d'août, deux prêtres, couverts d'un dais, vont dans une barque, remorquée par une autre, chercher ce ſaint, qui eſt accompagné de deux ſaintes, nommées Ste Maxime & Ste Liberata, habitant tous les trois dans une chapelle, bâtie dans une petite iſle, près de la ville. Les deux prêtres font le tour du port, & ſont traînés après juſqu'au milieu de Collioure, par une corde, tirée par plus de cent perſonnes ; on conduit de-là les Saints à la paroiſſe en grande proceſſion, où ils demeurent pendant quinze jours, pour entendre les prieres que les habitans viennent en foule leur adreſſer. Ils ſont reconduits au bout de ce temps, ſans proceſſion, dans leur iſle, le matin à la fraîcheur & ne ſortent de leur exil qu'une fois l'an ; mais on va quelquefois les viſiter, pour dire des meſſes. Cette proceſſion eſt, ainſi que toutes

celles de nuit, ſujette à des ferveurs qui n'ont pas le principe religieux que l'on doit porter aux cérémonies de l'égliſe. Le ſcandale détruit la religion.

A une demi-lieue de Collioure eſt une hermitage, où les habitans du Rouſſillon vont, pendant l'été, paſſer quelques jours : on l'appelle conſolation ; c'eſt pour l'obtenir qu'on s'y raſſemble.

Le port Vendres, *Portus Veneris*, eſt ſitué dans le bas Valleſpir, à une demi-lieue de Collioure vers le midi. Il s'appelle ainſi, à cauſe du temple de Vénus qui étoit, dit-on, dans ſes environs, du temps des Romains ; il eſt commandé par un fort, nommé la preſqu'iſle, où il y a une batterie de canons & un major commandant. Il relevoit autrefois du gouvernement de Collioure ; mais devenant conſidérable tous les jours par les travaux qu'on y fait, on veut diſtraire cette ſubordination de ce commandement. Le Port-Vendres.

Ce port, qui n'a point de débouché, dans les terres, eſt à quatre lieues de Perpignan. Je crains que les dépenſes que l'on y fait, ne ſoient en pures pertes. Les gravures du voyage pittoreſque n'en annoncent que le projet : on aſſure qu'il eſt à l'abri de tous les vents ; erreur, celui du nord-nord-oueſt prouve le contraire. Depuis douze ans on eſt à

le curer ; trois ſaloppes y travaillent preſque continuellement. L'entrée ſera difficile à trouver, elle eſt étroite, & le courant y ſera rapide, le vent du nord en empêchera le débouchement, & celui du ſud l'entrée ; un dépôt de rafraîchiſſemens, dit-on, avec quoi ? enfin, s'il eſt continué, ce qui eſt douteux, l'importation & l'exportation n'y peuvent avoir lieu ; d'ailleurs, la franchiſe du port de Marſeille portera toujours obſtacle à ce que celui-ci puiſſe devenir commerçant.

M. le maréchal de Mailly a fait faire, pour ſa ſûreté militaire, des magaſins ; conſtruire & rétablir des batteries ; une, entr'autres, qu'on appelle la pointe du fanal, ſituée à l'entrée de ce port, & qui eſt ſuſceptible de la plus grande défenſe. Le roi a accordé quinze ans de franchiſe de tous impôts, pour ceux qui voudroient bâtir dans l'emplacement qu'il a déſigné : on en eſt encore aux alignemens depuis douze ans ; car quoi qu'en diſent les deſſeins du voyage pittoreſque, il n'exiſte au port Vendres qu'un quai qui ne doit pas être fini, qu'un obéliſque dont je vais parler, quelques magaſins, quatre redoutes & pluſieurs maiſons.

Il faut remarquer l'obéliſque ; il eſt de douze pieds de baſe ſur quatre-vingt de hauteur, qui eſt terminé par un globe terreſtre, couronné d'une fleur de lis, comme emblême de la pro-

tection que le roi accorde dans ſes ports à toutes les nations. On trouve l'effigie de M. le maréchal de Mailly dans le dés, repréſenté majeſtueuſement, mépriſant les foudres qui l'environnent & tombent à ſes pieds. Le plan du port y eſt de même ; on lit ſur l'un & ſur l'autre les inſcriptions ſuivantes :

Inſcription de ſon effigie.

» Par lui le Rouſſillon a cultivé les ſciences ;
» La nobleſſe a reçu celle de ſes devoirs ;
» Le commerçant s'eſt uni à l'Eſpagne, par
» des travaux dignes de Mars ; le pauvre &
» l'indigent ont trouvé des aſyles, & nulle fa-
» mille ne peut dire : Je ne tiens rien de ſes
» bienfaits (1) ? »

Inſcription du plan du port.

» De ta protection par-tout on voit des
» marques,
» Chacun de tes bienfaits eſt digne d'un
» Autel ;
» Si le fil de tes jours eſt coupé par les
parques,
» Ton nom ſera toujours immortel.

1780.

(1) L'auteur auroit pu paſſer un jour pour un être d'un temps très-reculé, ſi l'époque de la conſtruction du port

L'inscription suivante, surmontée des armes de M. le maréchal de Mailly & de Madame en alliance, avec devise : *ogne qui vonra*, s'y trouve gravée sur une plaque de cuivre insérée entre deux pierres de taille, qui ont été posées comme premiere de la fondation de l'obélisque.

Inscription.

La premiere pierre de cet obélisque élevé à la gloire de Louis XVI, a été posée « par très-» haute & très-puissante dame, madame Blan-» che-Charlotte-Marie-Félicité de Narbonne » Pellet, épouse de très-haut & très-puissant » seigneur, monseigneur Augustin-Joseph de » Mailly, marquis d'Haucourt, chevalier des troupes & armées, inspecteurs-général des » trois ordres du roi & grand croix de l'ordre » de Malte, ancien directeur-général des » armées du roi, désigné par sa majesté, pour » être nommé à la premiere promotion de ma-» réchal de France, gouverneur d'Abbeville, » lieutenant-général du Roussillon & comman-» dant en chef dans la province ».

Le 28 septembre 1780.

---

n'étoit constaté, & l'on ne peut lui pardonner une aussi mauvaise production, qu'en faveur de M. le maréchal de Mailly, qui peut s'en rapporter au cœur du citoyen.

Pour l'adminiſtration de la finance de la province du Rouſſillon, le roi a un intendant de juſtice, police & finance, qui eſt intendant des fortifications, & même d'armées en temps de guerre.

Finances.

Les rois d'Eſpagne n'avoient en Rouſſillon que leurs domaines, qu'une partie des droits d'entrée & ſortie de la province, mais ceux de France y perçoivent en grande partie les autres ſubſides, en retirent toutes les années, pour les impoſitions & droits (1) 1,539,994 livres on comprend dans cette ſomme, celles dont l'emploi eſt fixé & celles de la ferme.

La capitation de la province monte à 549,891 l. compris les impoſitions ordinaires & extraordinaires. On paye une impoſition qui monte à plus de quarante mille livres, deſtinée à l'entretien des places, logemens & autres dépenſes publiques, à la diſpoſition des intendans. La partie des fermes-générales donne 540,103 liv., celle de l'adminiſtration-générale 150,000 liv. celle de la régie-générale 300,000 liv.

Il y a en Rouſſillon un impôt, appellé vulgairement impariage, mais que l'on appelle pariatge

(1) Les notes ci-deſſus, ont été priſes en 1782.

qui ſe leve ſur toutes les marchandiſes qui ſortent & entrent dans la province, il eſt affermé 84,000 liv., compris le doublement qui ſert aux fortifications ; elle ne s'impoſa autrefois cette obvention, que pour l'entretien de deux demi-galeres, afin de purger la côte maritime des pirates qui l'infeſtoient, & tenir les chemins en état, pour la plus grande commodité du commerce ; le produit en eſt affecté aujourd'hui à d'autres réparations publiques. Les juges conſuls en ont eu l'adminiſtration juſqu'en 1683, que le droit fut aliéné pour la conſtruction des cazernes, il l'a été de plus, pour la prolongation du pont de Perpignan, & MM. les intendans ordonnent du fond provenant de cet objet.

Il eſt un autre droit appellé réal, qui a été établi pour les ouvrages publics ; il eſt affermé 30,000 liv., & eſt employé, par les ordres de MM. les intendans, pour les réparations des chemins & ports ; il ſe perçoit ſur le fer qui ſort de la province, & ſur les vins qui paſſent à Villefranche pour aller en Eſpagne, il y a des charges conſiſtant en gages de profeſſeurs, & appointemens de Viguier du Conflent, que l'on prend ſur le produit de ce droit.

Les gabelles, le tabac & les fermes générales, ſont établis en Rouſſillon. Le contrôleur des fermes y eſt dépendant du directeur de Nar-

bonne ; les affaires extraordinaires des huiles, des contrôles, des inſinuations, du petit ſcel & des dépens, ont lieu dans cette province. Le contrôle des actes a commencé d'être perçu par édit du mois de mars 1693, & l'a été de même que dans l'intérieur du royaume, par un du 29 ſeptembre 1722 ; il eſt augmenté conſidérablement. Le droit d'inſinuation a commencé d'être perçu par un édit du mois de novembre 1703, a été augmenté par un autre du 29 ſeptembre 1722, comme dans le reſte du royaume. Le droit du petit ſcel a commencé d'avoir lieu par un édit du roi, du mois d'août 1703, & ce en conſéquence des autres édits, du mois de novembre 1696, déclarations des 3 & 17 ſeptembre 1697, 6 mai 1698 & 10 novembre 1699. Ce droit n'eſt payé que pour les contrats reçus par les notaires eccléſiaſtiques, concernant les matieres bénéficiales, pour les jugemens & ſentences rendues par la cour ſouveraine & autres juges ſubalternes : enfin celui des huiles a commencé d'être perçu dans la province, par édit du roi, l'an 1716.

On a le projet de rendre les entrées franches, mais on a celui de rapporter de nouvelles impoſitions ſur le ſel & le tabac ; en réſultera-t-il un bien pour la maſſe totale des habitans de la province ? non, ceux de la montagne ſeront écraſés, & le port Vendres ne ſera jamais dans

une poſition à jouir du bien qui pourra en réſulter.

Revenus de la Province.

Le Rouſſillon peut avoir dix-neuf millions de revenus, comprenant l'exportation. Voici l'apperçu de ce qu'elle peut porter à l'étranger.

Exportation.

Six à ſept cents mille francs de grains.

Huit cent mille francs de vins, une année portant l'autre.

Cent cinquante mille livres peſant d'huiles.

Pour trois cents mille livres de fer. Ce commerce diminue tous les jours.

Pour 500,000 livres de laine. La cire & le miel pourroient former une branche du commerce de cette province; les beſtiaux, les troupeaux, ânes, mulets & chevaux, ſont des articles intéreſſans; les pâturages ſont bons, mais moins abondans qu'autrefois.

Importation de la Province du Rouſſillon.

Le Rouſſillon tire de l'étranger deux millions de piaſtres, 500,000 livres de ſel ou tabac. Des toiles, des étoffes de toutes eſpeces, des vituailles, des clincailleries, des draps & généralement de tout ce qui eſt néceſſaire pour la ſubſiſtance, les vêtemens, les ameublemens & le luxe, qui n'eſt pas conſidérable; en ſorte, que, ſans l'argent qui entre en Rouſſillon, par

le moyen des troupes, cette province ſeroit des plus miſérables. il eſt cependant poſſible de la rendre plus riche, en y faiſant planter plus de mûriers pour y faire des ſoies, en augmentant & perfectionnant les manufactures de draps & d'étoffes, en y établiſſant de même celles de clincailleries & de petites étoffes de laine, en y faiſant les chemins néceſſaires pour les communications, & en y établiſſant une foire franche, dépouillée de tous droits d'entrée quelconque, tant pour l'étranger que pour le Rouſſillonnois. Cette maniere de faire le commerce devient la meilleure chez les peuples où il eſt encore au berceau.

La viguerie du Conflent eſt ſituée dans les montagnes, & eſt bornée à l'orient par le comté du Rouſſillon, à l'occident, par le comté de Cerdagne, au nord, par le Languedoc, au midi, par le haut Valleſpir & la Catalogne. Conflent.

Villefranche en eſt la capitale, & a été fondée, en 1105, par Raimond, comte du Conflent & de la Cerdagne; il a donné à cette ville différentes franchiſes qui ont concouru à l'enrichir; elle eſt connue dans les titres de ce temps-là ſous le nom de liberia; elle eſt ſituée entre deux montagnes, & ſur le chemin de la Cerdagne, Villferanche. Situation.

n'occupant que la largeur de la gorge, quoique très-étroite, une rue fait toute ſon étendue, des maiſons petites & mal bâties en logent les habitans qui ſont compoſés de quelques bourgeois, menuiſiers & cordonniers. Elle fut priſe ſur les Eſpagnols, en 1642, ſous Louis XIII, par le comte de la Motte Houdancourt. Le prince de Conti, qui commandoit en 1654, en Catalogne & en Rouſſillon, emporta en ſix jours de temps, cette place ſur les Eſpagnols, qui en étoient devenus les maîtres. Cette priſe fut ſuivie de celle de Puigcerda, d'Urgel, de Belguert, Montcaillard, Ripoll, de Campredon, de Berga, & de quelques autres villes du Rouſſillon & de la Cerdagne.

Les vivres ne ſont point chers. La viande y eſt cependant rare, ſur-tout en été. On a l'agrément d'y manger de fort bonnes truites, que l'on pêche dans la Tet, qui baigne ſes murs. Le gibier y eſt commun, & meilleur que dans la plaine.

Sa poſition y rend les chaleurs exceſſives, étant ſituée entre deux montagnes très-élevées.

Villefranche a un rempart couvert, aſſez curieux, & une enceinte bâtie ſur roche, fermée par une fortification irréguliere. Les portes de la ville ſont aux extrémités de la rue : on trouve à l'une, vers l'Eſpagne, une promenade aſſez jolie, où on a planté des arbres.

Cette

Cette place eſt dominée par un fort d'une fortification irréguliere, à trois faces, pouvant contenir cinq cents hommes, dont la poſition & les ouvrages la défendent autant qu'on peut le deſirer. M. de Vauban l'a fait conſtruire ſous le regne de Louis XIV. Ce roi y fit enchaîner trois femmes qui avoient fait conſpirer contre l'état. Les chaînes y ſont encore ; une y eſt morte, & les deux autres ont diſparu.

Villefranche a un gouverneur & un lieutenant de roi ; l'un eſt de la premiere claſſe, & l'autre de la ſeconde : il y a de plus un major & un aide-major. Le fort dont je viens de parler a un major-commandant ſoumis au gouverneur.

Vers l'an 1655, la milice des enrôlés, dont j'ai parlé ſous le nom de ſometten, éclaira la conduite du gouverneur de cette place, qui vouloit la livrer au roi de France ; elle n'étoit pas en force pour s'y oppoſer. Le ſieur Joſeph Bertrand, citoyen noble de Perpignan, & acceſſeur de la capitainerie, ſe trouvant alors en Conflent, dans ſes biens de campagne, ſe rendit, avec la plus grande diligence, & par des routes détournées, à Perpignan, pour demander des ſecours qui lui furent accordés. Les troupes de cette contrée furent miſes ſous les armes, ainſi que celles du Rouſſillon. Le gouverneur, déconcerté de ce que ſes projets

étoient découverts, prit la fuite avec raiſon, & ſe réfugia chez l'ennemi. Le Rouſſillonnois ne lui auroit pas pardonné de s'être donné à la France, & il eût ſubi le ſort qu'on doit réſerver aux traîtres.

Il y a deux autres endroits dans le Conflent qui portent le nom de villes, telles que Prades & Vinça. Celui-ci eſt petit, vilain & ſans reſſource ; mais le premier eſt dans une belle plaine, bien cultivée, près de la riviere de la Tet, ayant la perſpective des montagnes. Il y fait des chaleurs ; cependant on y reſpire plus qu'à Villefranche : on trouve de l'autre côté de la riviere un village, bâti en amphithéatre, nommé Eus, qui offre un coup-d'œil aſſez plaiſant. L'égliſe eſt à ſon ſommet ; de ſorte que celui qui eſt logé au pied, monte pendant une demi-heure pour aller prier Dieu : il eſt néceſſaire, comme l'on voit, qu'il ait la ferveur que l'on doit avoir.

De cette partie de la province, on pourroit aller en deux jours & demi à Toulouſe, en paſſant par la montagne, trouvant, à la vérité, des mauvais chemins ; mais on jouiroit du plaiſir de rencontrer des champs bien cultivés, & d'y remarquer de beaux points de vue.

La ville de Prades a l'agrément d'avoir les bains de Moulich, ſitués à une demi-lieue. Les femmes y ſont gaies, aiment la danſe, l'hon-

nèteté, la ſociété & le luxe : quelques hommes, ſur le retour de l'âge, ſe réuniſſent entr'eux, & font place aux jeunes gens de la ville.

Les finances de Prades ne ſont pas conſidérables. L'abbaye de Saint-Michel dont j'ai parlé, eſt ſouvent viſitée par les habitans de cette ville. La promenade en eſt agréable, n'étant qu'à un quart de lieue catalanne. Les femmes & les jeunes gens y vont faire des collations ſous des feuillages, où l'on jouit de l'agrément champêtre & de la grande liberté.

Diviſion du Conflent.

On peut diviſer le Conflent en montagnes, collines & vallées ; celles-ci ſont preſque toutes arroſées par des ruiſſeaux plus ou moins conſidérables, qui ſont très-féconds en truites, tant qu'ils coulent dans les pays montagneux. Ce terrein ne le cede en rien, pour la fertilité, aux meilleurs endroits de la plaine du Rouſſillon.

Productions.

Les collines ne produiſent ordinairement que du ſeigle & des vins moins forts que ceux du comté du Rouſſillon. On plante beaucoup d'oliviers ; mais on les taille auſſi mal que dans les autres parties de la province : de même qu'on y laiſſe pourrir l'olive, juſqu'à ce qu'elle tombe ; ce qui fait faire néceſſairement de mauvaiſes huiles, d'autant plus que la préparation qu'on leur donne n'eſt pas meilleure. Cette partie du

Rouſſillon produit beaucoup de châtaignes du côté des Pyrénées.

Près de Villefranche, en montant vers le Mont-Louis, on trouve une tour carrée à creneaux, qui a dû ſervir autrefois de redoute: c'eſt aujourd'hui le ſéjour de l'innocence; car on en a fait un colombier. Des débris de douze ou quinze que l'on rencontre, tant dans cette partie que dans celle qui eſt voiſine du Languedoc, font conjecturer, avec raiſon, qu'elles appartenoient à des ſeigneurs puiſſans, qui défendoient leurs contrées. Leurs poſitions étoient bonnes, & pluſieurs devoient être inacceſſibles: ces ſeigneurs avoient des champions, appellés valitores, dont la profeſſion étoit d'être braves, qui ſe vouoient à les ſuivre, & faire les expéditions dont ils les chargeoient.

S'il faut en croire les gens du village de Montferrer, il y a pluſieurs années, qu'en creuſant dans les ruines du château de ce nom, on y trouva un ſquelette, revêtu d'une armure complette, telle que cuiraſſe, caſque, braſſart, jambart, &c.

Aulette, qui a été ville autrefois, ſans fortifications, & qui n'eſt aujourd'hui qu'un bourg, ſe trouve à moitié chemin de Villefranche au Mont-Louis, qui eſt notre place frontiere; mais avant que d'arriver à cette fortereſſe, on paſſe au pied d'un village appellé Canabeille, où l'on

voit la plus belle horreur que la nature puiſſe donner; par Toües, où l'on trouve une cascade ſuperbe; & enfin par Fonpedrus, village remarquable, en ce que c'eſt celui de la province où ſont les plus beaux hommes, quoique généralement le Rouſſillonnois ſoit grand & bien fait. Les femmes de ce lieu ſont jolies, & veulent qu'on leur faſſe la cour à la turque; la confiance y eſt établie entre les deux ſexes à un point ſurprenant : ils ne connoiſſent point l'adultere. Le travail les empêche d'être vicieux; & le climat, qui eſt froid dans cette contrée, ne les laiſſe pas tomber dans la pareſſe, qui eſt la ſource de tout vice.

De Fonpedrus à la place frontiere, on a pour une heure de marche dans des chemins de quatre à cinq pieds de largeur, remplis de rochers aſſez eſcarpés pour être difficiles à paſſer, & l'on n'en n'a pas de plus beaux depuis Villefranche, montant toujours, quoiqu'il y ait quatre lieues juſqu'au Mont-Louis, qui eſt à la même diſtance de Puigcerda, premiere ville d'Eſpagne. Cette place a été conſtruite par M. de Vauban, ſous Louis XIV, ſur la cîme d'une montagne où les froids ſont exceſſifs : elle a un état-major, compoſé d'un gouverneur de la troiſieme claſſe, d'un lieutenant de roi, d'un major, d'un aide-major & ſous-aide-major. Il faudroit une nombreuſe garniſon pour la défendre; elle Mont-Louis

peut être dominée & de plus, battue en brêche: on ne peut la regarder que comme un entrepôt de repos & de rafraîchiſſemens, en obligeant les payſans de la Cerdagne Françoiſe, Capſir & du Conflent, d'y porter leurs denrées. M. de Vauban a laiſſé le projet d'un fort indiſpenſable, ſi nous avions la guerre, pour défendre l'entrée du Conflent & les approches de la place : la fortification en eſt défectueuſe, & les lignes de défenſes n'en ſont point obſervées. Tout fait préſumer que les travaux de cette place n'ont point été ſuivis par M. de Vauban : on n'y reconnoît même pas ſes principes; &, pour la mettre en état de défenſe, il faudroit dépenſer autant qu'on a dépenſé, relier le maſtic, donner aux foſſés plus de largeur, élever les contre-eſcarpes, croiſer davantage les feux, établir deux forts; l'un ſur la montagne de la Serr-de-Bolquera, pour défendre qu'on ne la batte en brêche, de même que le paſſage de la gorge de cette montagne, à la faveur de laquelle on peut tourner cette place, & aller en Conflent par les Liançades. Le ſecond fort, à l'emplacement appellé Vilars, où étoit le vieux Mont-Louis, pour défendre la gorge qui conduit en Conflent, vers Aulette & Villefranche. Ce fut une colonie de Languedociens qui vinrent peupler le Mont-Louis : ils eurent des privileges qu'on leur retire tous les jours,

& le dénombrement de ſes habitans peut monter aujourd'hui à trois cents.

M. de Noailles paſſa par le Mont-Louis, à la tête de vingt mille hommes, lorſqu'il fut en Eſpagne. Son canon ne put y parvenir que par les Liançades, près d'Aulette, quoiqu'il n'y ait pas de chemin tracé : c'eſt même le ſeul terrein où la nature le permette, malgré les plus grandes difficultés. Il eſt étonnant qu'on ait perdu les renſeignemens néceſſaires ſur un objet auſſi intéreſſant. J'ai cherché à ſatisfaire ma curioſité, & le réſultat de mes opérations me fait croire que le canon ne peut paſſer ailleurs. Les eaux du Mont-Louis ſont bonnes ; celles d'une fontaine appellée des Eſclops, qui eſt à un quart de lieue, ſont excellentes pour rétablir les perſonnes qui ont eu la fievre.

Les contrebandiers ſont en très-grand nombre dans cette partie de la province ; il n'eſt pas prudent de leur porter ombrage : ils paſſent au pied du Mont-Louis, ſous les ruines du château, deſcendent juſqu'à Aulette, où ils prennent des ſentiers qui les conduiſent vers Villefranche, ayant la riviere entr'eux & cette ville ; de-là ils ſe répandent dans le Languedoc.

Le vieux Mont-Louis, qui n'eſt que les reſtes d'un château, n'exiſte que par deux vieilles maſures ; il porte aujourd'hui le nom de Caſtillas. Sa poſition étoit bonne pour défendre ce

paſſage : il devoit être un point de réſiſtance ; mais il a été démoli après avoir ſervi de refuge à des aſſaſſins ; & le village de la Cabanaſſe, qui eſt à deux portées de fuſil du Mont-Louis, étoit dans le même emplacement.

Selon mes obſervations ſur la défenſe de cette province, je crois que Puigcerda auroit ſuffi, étant fortifié, ſans cependant devenir conſidérable par lui-même ; mais en faiſant de fortes redoutes de maçonnerie des ruines des vieux châteaux que l'on trouve depuis le Mont-Louis juſqu'à Villefranche, parce que la guerre qu'on y porteroit ne ſeroit jamais faite que par des attaques de portes, & qu'une ſeule de ces redoutes pourroit arrêter une armée. D'après cette vérité, on voit que les forces auroient augmenté, & que les dépenſes auroient diminué ; cependant, il faut s'en rapporter à M. de Vauban, qui n'a pas vu de même, puiſqu'il a négligé les châteaux pour dépenſer des ſommes à la conſtruction du Mont-Louis.

Cette contrée du Rouſſillon a été cruellement ravagée par les Maures, & les Eſpagnols vinrent, avant la conſtruction de cette place, juſqu'à Aulette, où ils furent repouſſés par des troupes qu'on envoya de Villefranche ; mais ils ne ſe retirerent qu'après un pillage conſidérable. Les Maures ont eu autrefois une moſquée à Planes, village à une lieue du Mont-Louis, dont on

n'a pas reſpecté la vétuſté : on en a fait une petite égliſe, ayant cependant conſervé ſa forme circulaire.

Le Conflent, ſitué ſur les montagnes, étant plus élevé que le comté du Rouſſillon, fournit tous les ans une retraite fraîche à beaucoup de perſonnes de Perpignan, durant les chaleurs de l'été. Les habitans du Mont-Louis doivent deſirer d'être viſités, ayant beſoin de ſe dédommager d'avoir paſſé un hiver dans les neiges, ſe chauffant ſeuls, & pouvant ſe perſuader quelquefois d'avoir rompu toutes communications avec l'eſpece humaine. Climat.

On comprend ordinairement le Capſir dans le Conflent : c'eſt une petite contrée ſituée au nord-oueſt de ce comté, féconde en pâturages, contenant ſept à huit villages, dont le principal s'appelle Puigvalador. Capſir.

L'effet ſingulier des tourbillons de vents, dans la partie ſupérieure des monts Pyrénées, méritent l'attention des curieux ; ils ſont fréquens en hiver, & enlevent ce qu'ils rencontrent. On apperçoit, dans l'éloignement, des nuages ou brouillards très-épais, qui ſe détachent promptement de la partie des monts, & ſe forment perceptiblement en de groſſes co- Phénomene.

lonnes blanches, qui ſont emportés à perte de vue. On voit, avec étonnement, ces volumes de neige, d'un diametre conſidérable, ſe tranſporter dans une région plus haute, lorſqu'ils ont une fois pris une direction au gré des vents, qui les enveloppent perpendiculairement : ſe trouvant rencontré par les vents décidément dominans, ils ſont portés de côté & d'autre; mais devenant enfin complettement engagés dans la querelle des airs, leurs figures changent juſqu'à ce qu'ils ſoient entiérement diſſipés. Ce ſpectacle, vraiment curieux, intéreſſe; cependant, il vaut mieux le voir de loin que de près, ceux qui ſont ſurpris par ces colonnes étant de ſuite renverſés, ſouvent enlevés, jettés dans les abîmes, & quelquefois étouffés.

Cerdagne. La déeſſe Cérès, anciennement Vénérée dans la Cerdagne. Ceritani lui a donné ce nom. Cette divinité avoit un temple célebre à Puigcerda, qui s'appelloit *Podium Cereris.*

La partie qui appartient à la France, eſt bornée à l'orient par le comté du Conflent, au couchant par la Cerdagne Eſpagnole & la vallée de Carol, au midi par la Catalogne, & au nord par le Capſir.

Capitale Climat & Productions. Son chef-lieu s'appelle Saillagos. Le climat eſt plus chaud que celui du Mont-Louis, mais

plus froid que celui du Conflent. Ce territoire eſt fertile en bled, ſeigle, &c. Il n'y a pas de vignes. Les vallons y ont de bons pâturages: on y nourrit des chevaux d'Eſpagne aſſez jolis, & d'un bon ſervice. On comprend ordinairement dans la Cerdagne la vallée de Carol, que quelques auteurs ont appellé, mal-à-propos, vallis Carolis, du paſſage de Charlemagne; puiſque ſon véritable nom étoit vallis Querollis. Cette partie eſt vers le nord, ayant les même climat & territoire que la Cerdagne Françoiſe, qui en eſt au levant.

MÉMOIRE

DE

LOCALITÉ ANNONCÉ CI-DEVANT;

POUR ſervir à la reconnoiſſance des limites actuelles, & propoſées dans les Monts-Pyrénées, vers la partie de l'eſt, de même que pour déſigner ſommairement leurs principaux débouchés.

VOICI mon opération concernant cet objet: je vais la faire connoître, & entrer dans les détails que l'on peut deſirer.

Les monts-Pyrénées diviſent la Gaule Tranſalpine de l'Eſpagne, & s'étendent depuis l'océan juſqu'à la mer méditerranée, qui bordent le Rouſſillon vers l'eſt, ſitué entre le 20eme degré 34′ 5″ de longitude & le 42eme 41″ 55″ de latitude, ayant la Catalogne au midi, la Cerdagne Eſpagnole à l'oueſt, & le Languedoc au nord. Poſition.

Diviſion répétée. Il comprend le Conflent, le haut & bas Valleſpir, la Cerdagne Françoiſe & le Capſir.

Etendue des Monts-Pyrénées. Les monts-Pyrénées depuis la mer méditerranée juſqu'au col de Pimorent, qui eſt limitrophe du comté de Foix, peuvent avoir en lignes directes 25 lieues de 3280 toiſes. La plus grande de France étant de 3000 toiſes, celle du Rouſſillon peut l'excéder de 280.

Productions. Ils ſont couverts de rochers, de bois de ſapin, & cultivés en pluſieurs parties, ne laiſſant pas que de produire bled, ſeigle & avoine.

Places frontieres. Vers le Languedoc ſe trouve la fortereſſe de Salces bâtie, par les Eſpagnols.

Vers l'Eſpagne, Collioure à une lieue & demie de la frontiere & à cinq de Perpignan, Bellegarde faiſant limite, & à ſept lieues de Perpignan; le Fort-des-Bains à trois lieues de la frontiere, & à ſept de Perpignan; Prats de Mollo à une lieue & demie de la frontiere, & à douze de Perpignan; & le Mont-Louis à quatre lieues de la frontiere, & à quatorze de Perpignan. Si l'on a égard à la ſinuoſité des chemins, ces deux dernieres places n'ont point de défenſives, vu leurs poſitions ou fortifications.

Débouchés. Les cols du Pertus, de Banuls, d'Arr & de la Perche, dels Portelles, ſont les cinq

ſeuls paſſages du Rouſſillon en Eſpagne pour les armées ; les autres ne ſont qu'acceſſoires à ceux-ci, & ne peuvent ſervir qu'aux troupes légeres, deſtinées à couvrir les marches. Le premier, qui eſt meilleur que les autres, ſera toujours le plus eſſentiel ; il débouche ſur Figuieres & dans la plaine de Lampurda, ayant pour ſoutien la fortereſſe de Bellegarde, où de bonnes fortifications & peu de troupes rendront toujours le Pertus inapprochable aux Eſpagnols.

M. le marquis Dupleſſis Belliere qui commandoit en 1653, l'armée Françoiſe pour lors en Catalogne, reçut un renfort de 2500 fantaſſins, & de 4000 chevaux, lequel paſſa le Pertus.

M. le maréchal de Noailles ayant raſſemblé ſon armée au Bolo en 1694, paſſa le col dels Portelles, de Paniſſas & du Pertus, pour joindre les Eſpagnols qui furent battus.

Le deuxieme ſe porte ſur Roſes, place fortifiée, par une communication difficile, mais dont on s'eſt ſervi, comme on le verra.

Le troiſieme ſe porte ſur Campredon.

Le quatrieme, qui vaut mieux que ces deux derniers, débouche dans la plaine de la Cerdagne Eſpagnolle ſur Puigcerda & la Seu d'Urgelle. La ſuite de mon mémoire indiquera qu'il tient à ceux des vallées de Carol, d'Aine & d'Err.

Le cinquieme débouche ſur Maureillas, dans le bas Valleſpir.

Montagnes. Le Canigo eſt élevé de 1442 toiſes. Les montagnes de S. Pierre, de Pugperich, & de Puigmale ont, je crois, la même élévation; j'ai pris la hauteur de la premiere, mais non celle des trois autres.

Chemins. Les chemins de la plaine ſont beaux dans le haut Valleſpir, praticables vers le Conflent & le bas Valleſpir, mais mauvais dans la montagne; & pluſieurs communications ne ſont point ouvertes. On remarque cependant, que celle de Prats de Mollo a été meilleure.

Celui du col du Pertus où ſe trouve la fortereſſe de Bellegarde, eſt le ſeul bon & large. Il paſſe dans une gorge, par les montagnes de Piccaſtel, de l'Albert & de Cluſa, boiſées & couvertes de rochers, monte conſidérablement & préſente un défilé qu'on ne peut paſſer ſans des troupes légeres ſur les flancs.

Arrivé au Pertus, hameau, on ne trouve qu'un ſentier pour monter au Fort de Bellegarde, ce qui rend le tranſport des munitions de bouche & militaires très-cher. Depuis longtemps ce chemin ſeroit fait, ſans des débats qui ont ſacrifié le ſervice de Sa Majeſté. Il eſt indiſpenſable.

Rivieres. Le Rouſſillon eſt arroſé par les rivieres du Teck, de la Tet, de l'Agly, de l'Aude, & de la Segre.

La

La prémiere prend ſa ſource ſur une montagne appellée la Font del Teck, près du col d'Arcs; elle deſcend au-deſſous de Prats de Mollo, arroſe le haut & bas Valleſpir, & ſe jette dans la mer, près d'Elne.

La ſeconde prend ſa ſource aux pieds des montagnes de Puigperich; elle deſcend ſous le Mont-Louis, arroſe le Conflent, & ſe jette dans la mer au-deſſous de Perpignan. Cette ſource, par ſa poſition, pourroit être detournée vers la Cerdagne.

La troiſieme prend ſa ſource en Languedoc, entre en Rouſſillon par le village d'Eſtagel, arroſe une partie de la plaine, & ſe jette dans la mer, près du village de Saint-Laurent.

La quatrieme prend ſa ſource aux pieds des montagnes de Puigperich, arroſe le Capſir, & dirige ſon cours vers le Languedoc.

Enfin la cinquieme prend ſa ſource ſur la montagne de Llo, arroſe la Cerdagne françoiſe, & dirige ſon cours vers celle eſpagnole.

Ces rivieres ne peuvent avoir que la dénomination de torrens.

Limites actuelles.

M. de Marca fut nommé par la France pour régler les limites; une cabale ennemie de ſon érudition lui donna M. de Serroni, évêque d'Orange, depuis archevêque d'Alby. L'on ne ſuivit

pas les conventions du traité fait dans l'iſle des Faiſans, puiſqu'elles portoient définitivement que, « quant à ce qui concernoit le Rouſſillon, que » Perpignan demeureroit au roi de France, avec » les comtés du Rouſſillon, du Conflent, les » lieux qui en dépendoient, & qui étoient en- » deçà des monts Pyrénées, du côté de la France, » ſuivant la déclaration des commiſſaires qui » ſeroient députés de part & d'autre pour régler » les confins ». Si on eût ſuivi ce traité, il en ſeroit réſulté que les deux tiers de la Cerdagne nous auroient appartenus, ſe trouvant en-deçà des monts, du côté de la France; qu'il eſt de fait avéré & reconnu par toutes les archives, que le Conflent a toujours été partie dépendante de la Cerdagne, & qu'elles ne faiſoient toutes deux qu'un ſeul comté. La nature emble s'oppoſer au partage.

Llivia ſe trouve, ainſi que les villages eſpagnols nommés Gorgiva, *dans la plaine*, & Sereya *vers la montagne*, tous trois au centre de la Cerdagne Françoiſe. Le chemin eſt neutre & les limites ſont à la toiſe; que penſer de tels arrangemens? Je n'oſe prononcer.

On pourra objecter que les fortifications de Puigcerda & de Llivia ſont démolies; mais pourra-t-on nier le danger de telles diſpoſitions, puiſqu'il eſt de la politique de fermer ſon pays & d'être maître de ſes communications avec

celui qui eſt étranger? On ne l'a pas fait, & les liens formés par le traité des Pyrénées entre la France & l'Eſpagne, ſemblent avoir mis dans l'oubli ces deux objets; mais les intérêts d'une couronne ſont ſi multipliés, que, pour les ſoutenir, il faut rompre ſouvent l'alliance qui paroiſſoit la plus indiſſoluble. Je ſuppoſe une éternelle union entre la France & l'Eſpagne; le caractere d'un peuple détruit ſouvent l'enſemble & l'accord d'un ſyſtême : ſi le politique échoue quelquefois dans ſes combinaiſons, il ne peut en accuſer que ſa grande variété. L'eſprit catalan peut redevenir révolté, quoique ſes moyens ne ſoient plus les mêmes; pour lors il n'eſt pas de barrieres qui puiſſent lui être oppoſées dans la partie de la Cerdagne. Le Mont-Louis eſt nul & de toute nullité; Llivia devient un poſte avancé, & Puigcerda un camp retranché, important pour couvrir toutes les marches; il commandera les cols & vallées; il contrariera les diſpoſitions que la France voudroit faire pour ſe mettre ſur la défenſive ou ſur l'offenſive : je dis plus, il pourra nous ôter les premiers ſuccès d'une campagne; ce qu'il faut, au contraire, toujours acquérir, pour donner de la confiance aux ſoldats, intimider l'ennemi; & qu'il eſt plus important dans les montagnes que par-tout ailleurs, d'occuper, les premiers, les poſtes eſſentiels.

Cette partie de la Cerdagne eſpagnole revenant à la France, ſa majeſté acquerra une contrée très-abondante en bled; & ſi elle fait régler de nouveau les limites d'une maniere non douteuſe, ſur-tout vers la partie du Lampurda, ſon peuple n'éprouvera pas des conteſtations qui conduiſent à des procès onéreux.

Les cinq débouchés dont j'ai parlé, ont ſervi de baſe à mon opération; du col de Banuls, j'ai parcouru les montagnes vers l'oueſt, juſqu'à celui d'Ars, & du Mont-Louis; j'ai dirigé mes opérations vers l'eſt, pour connoître ceux d'Aine, d'Err, Feneſtreilles de & la Val-Sagouliere; vers l'oueſt, pour la vallée de Carol, ſes débouchés dans la Cerdagne & le comté de Foix; enfin vers le nord, pour le Capſir.

Premiere Opération.

Cols de Banuls de Mareſme. Etant accoutumé à la marche, je partis à pied pour le col de Banuls de Mareſme, qui eſt frontiere du Lampurda, & qui tient à la mer méditerranée: il y a différens ſentiers mauvais & rapides, où cependant les mulets des contrebandiers paſſent; un chemin très-difficile, qui regne aſſez le long de la mer, conduit à la tour de Cervera, qui eſt limite, & Llauſa, premier village eſpagnol; il ſervit de paſſage & de retraite aux troupes de M. le maréchal de

Tour de Cervera.

Noailles, en 1677, 18 pieces de 24, & l'armée de monſeign. le maréchal de Chomberg, paſſerent par ce col, pour aller joindre M. le maréchal de Bervick, en 1714, au ſiege de Barcelonne. Le village de Banuls ſe trouve dans un baſſin ſuſceptible de défendre le paſſage de ce col; on trouve celui de la Plaje, d'où l'on deſcend à Saint-Quirck, premier village du Lampurda La montagne de Las Abellas eſt attenante à ce dernier col; on peut deſcendre à Eſpolle, village eſpagnol : remontant un ruiſſeau, on trouve le col de la Carbaſſera, où ſont pluſieurs chemins pour monter du Rouſſillon à la tour de la Maſſane; ce col eſt boiſé, & ne peut ſervir qu'aux troupes légeres, ſans que le canon puiſſe y paſſer; de ce point, on va au Puigneuleux, montagne couverte de rochers; on trouve celle de l'Atbert, où eſt ſituée notre-dame de Requeſcens, qui eſt remarquable en ce qu'il y paſſe un ſentier de trois pieds, qui vient de la plaine du Rouſſillon & qui va en Eſpagne; & la Caſa d'Amia, où il y a de même un ſentier qui deſcend à la Junquera : ſuivant la chaîne des Pyrénées vers l'oueſt, on deſcend au col du Pertus.

Col de la Plaje.

Las Abellas.

Col de la Carbaſſera.

Puigneuleux l'Albert.

Cette partie compriſe entre les cols de Banuls & du Pertus, n'a que de mauvais ſentiers, difficiles à paſſer; un pays boiſé & rempli de rochers.

Col du Pertus. Les limites ne furent poſées dans cette partie qu'en 1764 : juſqu'à ce moment elles étoient portées un quart de lieue plus loin ſur le milieu des parapets d'un pont, déſignées par des pierres ſaillantes ſur les autres ; la fortereſſe de Bellegarde, qui eſt limitrophe, comme je l'ai déja dit, a une poſition unique, dominant ſans être dominée, ſituée entre les cols du Pertus & de Paniſſas.

Fort de Bellegarde.

Il exiſte les errreurs les plus groſſieres quant aux limites ; une redoute qui eſt au-deſſus du village du Pertus, eſt en Eſpagne; quelque choſe de plus fort, c'eſt que le petit Fortin contigu au fort de Bellegarde, du côté de l'Eſpagne, eſt dans ce royaume.

Col de Paniſſas. Ce col a une redoute au-deſſous de la fortereſſe, dont je viens de parler ; il eſt boiſé ſans être difficile à paſſer : une armée pourroit s'en ſervir pour déboucher dans le Lampurda, en évitant Figuiere, premiere place eſpagnole, dont la poſition eſt mauvaiſe. Prenant les ſommités des montagnes vers le couchant, on trouve le col del Portels, qui eſt au deſſus du village de Maureillas en Rouſſillon, & d'où l'on deſcend à Maſſanet, village du Lampurda ; il eſt remarquable en ce que le duc de Saint-Germain s'en eſt ſervi, en 1674, lorſqu'il vint camper dans la plaine du bas Valleſpir, à Saint-

Col del Portels.

Jean de Pages, pour faire des incurſions. Suivant la chaîne des Pyrénées, on trouve Saint-Laurent de Cerdans, remontant par la Manera & Serralonga ; on peut deſcendre à Prats del Mollo.

Cette partie des limites compriſes entre le Pertus & cette place, eſt moins boiſée, mais le rocher y regne davantage. De Prats de Mollo, on peut aller à Campredon, ville eſpagnole, par le col d'Ars, qui eſt limitrophe, difficile à paſſer, mais où l'on pourroit établir une communication. Des troupes eſpagnoles ſont venues autrefois en Rouſſillon par ce paſſage, par le Plaguillem & le Campmagre, pour venir en Conflent.

Il y a un autre chemin qui vient du côté de Campredon, paſſant le col d'Ars, le Plaguillem, les villages de Caſtel, Vernet & Cornella, & qui deſcend à Villefranche, petite ville fortifiée à huit lieues de Perpignan. L'on peut prendre la route de Cornella à l'abbaye de Saint-Michel, le village de Codelet, & joindre le grand chemin près de Prades, ſi l'on ne veut pas paſſer par Villefranche.

De Campredon, on peut encore communiquer en Conflent, par Sept-Caſas, village eſpagnol, paſſant une grande montagne qui conduit à la ſource du Teck, appellée la Font del Teck ; de-là le Pla de Campmagre, d'où l'on

deſcend du col de Mantef en Conflent, aux villages de Py, Saurra, Fulla : on joint le grand chemin à la porte de Villefranche ; ſi l'on veut, on traverſe de Fulla une petite montagne, pour aller à Cornella, monter le col d'Ambulla, & aller deſcendre à Codelet. Ces chemins ſont mauvais, le canon ne peut y paſſer ; mais ſuſceptibles d'être rendus praticables, & d'ouvrir une communication.

Ayant terminé ma premiere opération au col d'Ars, je fus obligé de quitter les frontieres ; peu de temps après je vins au Mont-Louis, pour commencer ma ſeconde opération vers la partie que je venois de quitter.

Mont-Louis élevé à mille toiſes du niveau de la Mer.

Lorſqu'on bâtit cette place, on l'avoit marqué en deux différens endroits ; le premier appellé Pla de Medes, dans la plaine de la Cerdagne, à une lieue & demie de Puigcerda ; le ſecond ſur le plateau de Rigat, en allant au Mont-Louis en Cerdagne, à main droite, appellée Plas Bados, d'où l'on découvre toute la plaine, où il auroit été mieux placé qu'il n'eſt aujourd'hui, parce qu'il n'auroit pu paſſer des troupes pour aller en Conflent & en Capſir, qu'à la vue de la place & même de la portée du canon. Le Mont-Louis en cet endroit, auroit commandé la plaine entiere, & auroit fait contribuer la Cerdagne juſqu'à Belguert. S'il y eût

eu des troupes en quartier ; elles n'y auroient point été en sûreté. Il y a un ravin derriere ce plateau ; on paſſe la riviere d'Aine du côté du ſeptentrion, qui dégorge au village d'Eſtavar, & où elle ſe joint à la riviere de Segre. Cette place ſeroit devenue la maîtreſſe de tous les débouchés de la Cerdagne ; la défenſive eût été mieux établie, de même que l'abondance dans la place.

On doit préſumer que les deux couronnes de France & d'Eſpagne ſeront à jamais unies, & tout objet de défenſive devient nul ; mais ſi, par des circonſtances qu'on ne peut prévoir, ces deux puiſſances devenoient belligérantes entre elles, le Mont-Louis coûteroit des ſommes à être mis ſur une défenſe aſſez reſpectable, pour oppoſer une barriere à l'ennemi, dans cette partie de la province.

Cette place ſeroit nulle par ſa poſition, étant retranchée par le col de la Perche, comme un point ignoré de la Cerdagne françoiſe ; il ne peut par conſéquent commander à la plaine & aux paſſages, & ne défend que celui du Conflent par Villars & Aulette ; c'eſt n'être maître d'aucunes. Il faudroit une armée dans la Cerdagne, où elle riſqueroit d'être harcelée. Le prince de Pio, qui paſſa dans ce comté par le col de Queralt, n'a que trop prouvé, en 1719, à M. le marquis de Bonas, mon aſſertion, ayant été forcé de ſe retirer ſous le Mont-Louis, tandis qu'il vouloit

ſe maintenir dans la Cerdagne, pour s'oppoſer au ſiege de Caſtel-Ciutat, que ce prince vouloit faire.

La communication du comté de Foix ſeroit coupée par la vallée de Carol, & l'on ne pourroit lever auſſi facilement des contributions dans les vallées d'Andor & d'Aran.

Deuxieme Opération.

La bouſſole au vrai nord, la déclinaiſon retranchée, le midi ſe trouvant dans la direction du Mont-Louis, à la pointe de la montagne de Saint-Pierre, je traverſai le Cambreſda, tenant à la chaîne de Pla de Campmagre, venant du Plat Guillem, comprenant dans cette partie les cols de Saint-Pierre, de Planes, de Calentſa & de Mitſaprats. Ces trois derniers ſont les paſſages les plus courts pour aller du Mont-Louis en Eſpagne; ils communiquent à la vallée de Nuria, qui va de-là à Caraps, par des ſentiers remplis de précipices; les déſerteurs n'ont beſoin que d'avoir une demi-heure d'avance, & il faut une heure & demie pour être chez l'étranger; ces quatre cols ſont très-eſcarpés, remplis de rochers, de bois en partie, ayant des ſentiers très-étroits & difficiles à connoître.

Vallée d'Aine. Suivant la crête de la montagne vers le midi,

on trouve la vallée d'Aine, qui communique au col de Nuria par celui de Feneſtreilles: elle a un ſentier fort étroit; une armée & des pieces de campagne pourroient y paſſer, mais avec difficulté. Du commencement de cette vallée, il faut une heure & demie pour aller en Eſpagne; on trouve ſur la coline de la gauche, un bois & une pélouſe, qui va juſques au col de Feneſtreilles, ſur lequel il regne un roc vif; on paſſe près de celui de Nofons, & la coline de la droite tient un roc, appellé celui de l'Aigle.

Col de Feneſtreilles.

Près de cette vallée, dans la plaine de la Cerdagne françoiſe, ſe trouve le village de Llo, qui donne le nom à une autre vallée dont une des montagnes a ſur les ſommités la Fons de la Segre; & ſuivant juſqu'à la hauteur de Llivia, on paſſe la vallée d'Err, qui conduit au col de Toche & de-là à Nuria. Ce défilé eſt plus étroit que celui d'Aine; il eſt boiſé & couvert de rochers; dirigeant ſes opérations vers le midi, on trouve le bois d'Oſſeige, Saltegat, la Valt Sagouliere, qui communiquent aux cols de Nuria, de Toſe, de Mayans, & au Pla de Las-Forças; deſcendant à Paleau, qui eſt le dernier village françois, on trouve pour un des réſumés de limites, qu'il donne, ainſi que ceux d'Oſſeige, Err, Llo, Aine, Planes, Prats, Valaguer, Ca-

Vallée de Llo.

Vallée d'Err.

lentſa, Mantel, Py, leurs noms à des montagnes qui aboutiſſent à la crête de celles eſpagnoles, qui confrontent avec celles de la France, vers la partie de l'eſt, & forment la partie limitrophe que col de Feneſtreilles, qui eſt au-deſſus de la vallée Llo, donne limite au midi; & enfin, que ces montagnes ne donnent qu'une chaîne, appellée Pla de Campmagre, qui confrontent avec les montagnes d'Eſpagne, excepté qu'au deſſous du Pla-Guillem, qui lui eſt attenant, l'on trouve Prats de Molle & ſon territoire.

Eſpagne. Par une ſuite de cette opération-ci, voulant connoître les débouchés d'Eſpagne dans la partie dont je viens de parler, pour apprécier l'avantage d'avoir Puigcerda, & ayant remarqué que les cols ou paſſages aboutiſſoient en général à celui de Nuria, par celui de Feneſtreilles, je ſuis parti de ce point, qui eſt très-eſcarpé. On trouve la chapelle de Nuria, le village de Caraps du côté de la vallée, de Ribs, un ruiſſeau qui deſcend au village de ce nom, qui tombe dans une riviere appellée Frazer, venant du col de Toſe le long de cette vallée; cettedite riviere conſerve ſon nom juſqu'à Ripoll, où elle joint celle du Ter, qui vient du côté de Campredon, & dont le cours eſt entre des montagnes, traverſant des petites plaines juſqu'à Gironne; il y a un chemin dans pluſieurs endroits, mais dans d'au-

tres le paſſage eſt difficile ; le canon peut aller dans cette partie de l'Eſpagne, depuis Campredon juſqu'à Barcelonne, par Vic & Ripolle.

Troiſieme Opération.

Je deſirerois de prouver par celle-ci la néceſſité de réunir Puigcerda à la Cerdagne françoiſe ; cette place ſituée, ſur une hauteur iſolée, ne peut être battue en brêche, elle ſe trouve entre la riviere de la Segre, qui reçoit le torrent d'Auguſtrine, & un ruiſſeau conſidérable, appellé d'Arabo ; elle étoit autrefois fortifiée, mais aujourd'hui des ſimples murailles en terre l'entourent en partie.

Vers l'oueſt ſe trouve la vallée de Carol, qui devient plus étroite à deux portées de fuſil de ſon entrée, où eſt le village qui lui donne ſon nom, lequel a trois tours au-deſſus de lui, qui furent bâties par les Maures, à l'inſtar d'une vingtaine que l'on rencontre dans le Rouſſillon, dont les poſitions ſont excellentes en général ; elles ſeroient plus utiles à la défenſe des paſſages, que les fortifications. Les troupes cantonneroient pour lors ; on les porteroit dans les montagnes.

La Cerdagne communique, de la vallée de Carol au comté de Foix, par les villages de

Porta & de Porté, qui ſont les premiers & derniers de la vallée. Pour aller dans ce comté, on paſſe le col de Pimorent ; on y voit les limites qui font la ſéparation du territoire de Carol : l'on deſcend à l'Hoſpitalet, premier village ; on paſſe la riviere de l'Auriege près de l'Hoſpitalet : deſcendant cettedite riviere, on trouve le village de Marenx ; Ax, petite ville, & en ſuivant toujours ſon cours, on va à Taraſcon, Foix, Paſmier, &c.

Col de Pimorent.

Comté de Foix.

Vallée de Carol.

Ce n'eſt qu'une vallée du côté de la Cerdagne : depuis la tour de Carol juſqu'à la montagne de Pimorent, le chemin n'eſt pas mauvais ; il n'y a point de précipice, & avec facilité on le rendroit praticable pour y paſſer du canon. La montagne de Pimorent n'eſt pas eſcarpée ; elle eſt de terre juſqu'à l'Hoſpitalet, de-là juſqu'à Ax. Le long de l'Auriege, il ſe forme une autre vallée, pareille à celle de Carol : le chemin, depuis l'Hoſpitalet, eſt aiſé, & n'a point de précipice. Il n'y a qu'un petit paſſage, appellé le col de Las Eſcallès, à moitié chemin de Marenx à Ax, qui eſt difficile ; c'eſt par où ſe fait le commerce de la Cerdagne avec le comté de Foix, à dos de chevaux, excepté au plus fort de l'hiver, qu'ils ne vont que juſqu'à l'Hoſpitalet, d'où les négotians font difficilement paſſer leurs marchandiſes le col de Pimorent,

ſur les épaules des payſans du canton, à cauſe des neiges, en attendant qu'elles ſe rendent fermes par le moyen des glaces.

En 1697, après le ſiege de Barcelonne par M. de Vendôme, lorſque les troupes de France évacuerent la Catalogne, M. le marquis du Son, lieutenant-général, qui vouloit entrer en France par la vallée de Carol, y conduiſit deux régimens de cavalerie, & deux de dragons, avec leurs équipages.

En 1707, lorſque les troupes entrerent en Cerdagne, commandées par M. le maréchal de Noailles, le régiment de Ségur & les milices du comté de Foix entrerent de même en Cerdagne par cette même vallée de Carol.

En 1719, M. le chevalier de Damas entra en Cerdagne par le même paſſage, avec ſix bataillons d'infanterie, & leurs équipages, venant de Fontarabie, pour joindre l'armée de M. de Berwick en Cerdagne : il campa à Porté, & de-là à Puigcerda.

Il y a encore un autre paſſage de la Cerdagne au comté de Foix, qui eſt entre le Capſir & le col de Pimorent, le long des montagnes qui font la ſéparation du comté de Foix & de la Cerdagne : il s'appelle Los Portellos d'Urlu; mais il n'eſt fréquenté qu'en été, parce qu'il

faut traverſer, pendant cinq heures, des montagnes eſcarpées : les charrettes pourroient arriver juſqu'au haut de celle dite ; la Carbonnera, du côté de la Cerdagne. Deſdites Portelles, l'on deſcend à Urlu, premier village du comté de Foix, où il ſe forme une vallée de deux heures, le long d'une riviere qui ſe joint à celle de Lauriege.

L'on peut aller de Cerdagne en Capſir par pluſieurs endroits, ſans craindre le canon du Mont-Louis, ni la garniſon ; 1°. par la vallée d'Auguſtrine, paſſant par les montagnes des Carlits & des Paſquiers du roi, par Vallſera, & l'on arrive à Formiguera en Capſir.

2°. En partant de Carol par Fleuri, laiſſant à gauche Rigoliſe ; montant à droite ſur une pelouſe juſqu'à la deſcente qui conduit à Ur, Villeneuve, & vallée d'Auguſtrine.

3°. Par Via, Odaillo, & de-là à la borde de Caſes, d'où l'on peut aller aux angles en Capſir ; ce chemin n'eſt pas difficile.

4°. Le grand chemin qui paſſe au col de la Perche, à la Llaguna & par la Quillane : celui-ci eſt le plus fréquenté, mais il eſt ſous le canon du Mont-Louis.

Territoire de Llivia. Le territoire de Llivia eſt au centre de la Cerdagne françoiſe, comme je l'ai déjà dit. Ses limites, du côté du midi, ſont les eaux verſantes

verſantes des montagnes qui ſéparent la vallée de Ribes de la Cerdagne, depuis les montagnes de Planés juſqu'au de col Mayans, vis-à-vis Puigcerda, du côté du midi, où eſt le grand chemin de la Cerdagne Eſpagnole, pour aller à Barcelonne, qui paſſe à Ripoll & Vic, ou de Ripoll on va par Aulot dans la plaine d'Ampurda, Gironne & autres endroits de ce canton; ce chemin, au commencement, eſt aſſez difficile; mais les troupes, tant cavalerie qu'infanterie, y ont paſſé pendant les guerres; & avec fort peu de travail, on le rendroit praticable pour le canon.

Entre le col de Mayans juſqu'à la montagne de Planes, il y a pluſieurs paſſages qui viennent de la vallée de Ribes, & qui conduiſent aux villages de la Cerdagne françoiſe; le col de la Baſſe eſt ſur la montagne d'Oſſeige, auſſi bien que celui du Pla des Salines. Les chemins venant de la vallée de Ribes, aboutiſſent aux villages d'Oſſeige & de Palau.

Par la montagne de Planes, on peut aller au col de Nuria. L'on peut paſſer à cheval dans les paſſages que je viens de nommer : le plus fréquenté eſt celui du col de Mayans, pendant l'été; mais dès que les montagnes ſont chargées de neige, à peine y peut-il paſſer des gens de pied : alors le commerce de la Cerdagne françoiſe & eſpagnole pour la Catalogne, du côté

de Vic, ſe fait par un autre qui eſt ſur la même montagne de la vallée de Ribes, appellé le col de Toſes, qui conduit à Alpt, dans la Cerdagne eſpagnole, & du côté de la vallée de Ribes à Toſes, premier village de ladite vallée; de-là à Ribes, Ripoll, &c.

Poſition. La Cerdagne eſpagnole ſe trouve entre les monts Pyrénées, du côté du ſeptentrion & du midi. Les deux chaînes de montagnes ſe rapprochent au-delà de Belguert, où il ſe commence une vallée comme celle du Conflent, au milieu de laquelle paſſe la riviere de la Segre. Le grand chemin qui conduit à la Seu d'Urgel, eſt le long de la riviere.

Suivant ſon cours, & par une même vallée formée par la chaîne deſdites montagnes, l'on va à Pons, premiere ville de la plaine d'Urgel, d'où l'on peut aller à Balaguer, Lerida, Tortoſe & Tarragone. C'eſt par ce chemin que les habitans de la Cerdagne font leur commerce avec les cantons de Catalogne & d'Arragon.

Sur la montagne d'Aurux, il y a un paſſage appellé le col de Jau; il communique avec la Catalogne pour aller à Baga, au cours de la riviere de Llobregat, qui prend ſa ſource d'une fontaine près du col que je viens de nommer, du côté de Baga.

La ville de la Seu d'Urgel, qui a été autre-

fois le théatre de la guerre, n'eſt point fortifiée; mais à la portée du canon, ſur une hauteur, au-delà de la riviere de Vallire, où eſt le chemin qui conduit à la vallée d'Andorre, eſt le château de Caſtel-Ciutat, qui fut aſſiégé & pris en 1719, par M. le maréchal de Berwick, repris dans les mois de janvier & de février de 1720, par l'armée d'Eſpagne, où commandoit M. le prince de Pio.

Places fortifiées en Catalogne, où l'Eſpagne tient garniſon.

Toſes, Figuieres, Gironne, Hoſtalric, Barcelonne, Tarragonne, Lerida, Balaguer, Caſtel-Ciutat, Berga, Cardonne & Martella, qu'on trouve ſur le Martinet du côté du midi; cette derniere n'eſt qu'un réduit.

Châteaux.

Caſtell-Léon, Sarroca, Caſtell-d'Arein, Caſtell-d'Ariſtot; ces châteaux ſont le long des Pyrénées.

Châteaux ou places de guerre démolies; Palamos, dans le Lampurda, ſur la côte, fut aſſiégé & pris par M. le maréchal de Noailles, en 1694, & démoli en 1695.

Caſtell-Follir fut aſſiégé & pris aux mêmes époques.

La place de Roſes fut la ſeule en Catalogne qui ſe conſerva en faveur de Philippe V, lors de la révolte de Catalogne; les autres ſe rendirent aux révoltés.

Belguert fut fortifié, en 1691, par M. le maréchal de Noailles, dans le même temps qu'il fit le fort Adrien à Puigcerda, pour y tenir garniſon, afin de conſerver, à la domination du roi, la plaine de Cerdagne pendant la guerre de la révolte. Les deux forts furent démolis, en 1714, après la priſe de Barcelonne, par M. le maréchal de Bervick, que la Cerdagne eſpagnole revint au roi d'Eſpagne.

Puigcerda commande aux débouchés de la Catalogne, dans la Cerdagne françoiſe & eſpagnole, deſquels nous ne pouvons défendre l'entrée par aucunes places; ce qui ajoute à la néceſſité d'avoir celle-ci, ainſi que celle de Campredon, ſituée vers la partie de l'eſt : ces deux places détruiroient parfaitement ce défaut de défenſive. La premiere, en nous rendant obſervateurs de la plaine d'Urgel, maîtres d'y lever des contributions en temps de guerre, & nous donnant jouiſſance entiere de la vallée de Carol, où l'on pourroit défendre, par un fort qui ſeroit limite, les deux ſeuls paſſages de la vallée d'Andorre, qui ſont le port de Siguier,

reconnu pour le principal, allant à la vallée de Vitdeſſos, & deſcendant à Taraſcon; le ſecond, Framiguel, qui deſcend à l'Hoſpitalet. La communication du comté de Foix ne pourroit être interceptée, ni les paſſages dans le Capſir & le Conflent. Campredon fortifié, commanderoit les cols d'Ars, de Nuria, de Ribes, Mayans, Toſes, & pluſieurs paſſages du Lampurda en Conflent.

Obſervations ſur les limites de la Cerdagne Françoiſe & Eſpagnole, pour terminer ma troiſieme Opération.

Le territoire de Carol, qui eſt à la France, confronte avec ceux de la Vall, de la Lloſe, Marange, Ger & Guills, qui ſont de la Cerdagne eſpagnole.

Deſcendant d'une hauteur appellée Puigpedros, le territoire confronte avec celui de Guills & de la plaine; il confronte avec celui de Senege juſqu'au ruiſſeau de Carol, dit d'Arabo : après l'avoir paſſé, on entre au territoire d'Enucitg, qui confronte avec celui de Rigoliſe juſqu'au grand chemin qui va d'Err à Puigcerda, tirant en ligne droite vers le pont de Llivia, Puigcerda, & confrontant toujours le territoire d'Hix, ſuivant le cours de la riviere, juſqu'à la confrontation dudit territoire avec celui d'Aje,

au bord de laquelle on remonte juſqu'au Mas del Saut, où il y avoit autrefois une métairie; l'on trouve le territoire de Palau, qui confronte avec celui d'Aje.

Suivant leſdites confrontations du côté du midi, on paſſe une riviere appellée la Vanera, qui vient des montagnes d'Oſſeige, au-delà le territoire de Villalobent de la Cerdagne Eſpagnole, qui confronte avec celui de Palau, où il y a un petit ruiſſeau appellé Villalobent, lequel ſert de ſéparation auxdits territoires, en remontant du côté du midi juſqu'au Pla de las Forças; de-là on monte ſur le haut de la montagne appellée Saltegat, qui eſt de la ville de Puigcerda juſqu'au col de Mayans, & remontant celle de Palau, qui confronte avec la montagne dite Mayans : de la vallée de Ribes, on arrive par la hauteur des montagnes, toujours du côté du midi, à celle d'Oſſeige, qui confronte avec le territoire de Dorry, de Queralps, de ladite vallée de Ribes, ſuivant toujours les ſommités des montagnes, on trouve celles d'Err, Llo, &c. pour entrer en Conflent, & pour ſuivre la frontiere, du Pla de Campmagre on ſuit celles de Madonne, Caſtebonne & d'Ars : cette derniere eſt celle où j'ai terminé ma premiere opération, comme on a pu voir.

Quatrieme & derniere Opération.

Revenu au Mont-Louis pour connoître le Capſir, je dirigeai mes dernieres courſes vers le nord; un chemin praticable conduit dans cette partie du Rouſſillon : on laiſſe à gauche le col de Las Ars, qui le ſépare d'avec le Donezan, & d'où l'on deſcend à Querigut. Son chef-lieu, où l'on trouve un chemin pour aller en Conflent, paſſant par Eſcoulombres ou par Roquefort, le col de Jau qui fait la ſéparation du Capſir avec le Languedoc, & d'où l'on deſcend en Conflent.

Col de Las Ars.

Du col de Las Ars, on vient à la riviere d'Aude, qui prend ſa ſource aux étangs de ce nom, ſitués entre le Capſir & la Cerdagne, à la montagne de Puigperig.

Col de Jau.

PROJET

DE CESSION ENTRE LES COURONNES

DE FRANCE ET D'ESPAGNE.

SA MAJESTÉ LOUIS XVI reconnoiſſant l'erreur du travail des commiſſaires envoyés ſous Louis XIV, pour régler les limites, d'après les conventions du traité des Pyrénées, peut démander qu'il ſoit recommencé, & propoſer la ceſſion d'une partie du pays de Labour vers l'océan, & celle de ſes droits ſur la vallée d'Andorre vers la méditerranée, qui eſt entre des montagnes fort eſcarpées, ayant trois lieues de long, & une demi-lieue dans ſa plus grande largeur, du côté du ſeptentrion. Cinq paroiſſes compoſées de pluſieurs hameaux, ne produiſant point aſſez de ſeigle & de légumes, pour la ſubſiſtance des habitans, mais dont le principal revenu conſiſte dans une grande quantité de beſtiaux qu'ils nourriſſent, par rapport à celle de fourages & de pâturages, que les montagnes produiſent. Les habitans de cette vallée ſont riches; les généraux françois n'ont point laiſſé que de leur faire payer des groſſes ſommes dans

les dernieres guerres, particulierement M. le comte de Muret, en 1710, qui les rançonna de 2000 piaſtres eſpagnoles ; nous aurions cette même reſſource.

La France pourroit augmenter ſa ceſſion dans le pays de Labour, ſi celle-ci propoſée ne ſuffiſoit pas, pour obtenir de l'Eſpagne, Campredon, ſon territoire tel qu'il va être déſigné, & la jouiſſance entiere de la partie de la Cerdagne, neceſſaire au bien de l'état ; les deux puiſſances pourront faire évaluer ce qu'elles donnent & ce qu'elles reçoivent, vu les droits qu'elles perçoivent & le calcul productif du commerce.

Il eſt poſſible que cette partie-ci des Pyrénées paroiſſe aujourd'hui moins eſſentielle que celle du pays de Labour ; mais il eſt certain que, ſi le ſyſtême de guerre eſt changé, en ce que les troupes belligérantes ne paſſeront en Eſpagne que vers Bayonne, vu que les difficultés ſeront moins multipliées ; non-ſeulement on pourra être obligé d'en faire paſſer par le Rouſſillon, pour faire diverſion, ſur-tout ayant les moyens de les faire ſubſiſter en pays ennemi, mais la défenſive portée dans cette province, ne pourra jamais être négligée ; au contraire, elle ſera indiſpenſable aux ſuccès des troupes françoiſes dans la Navarre.

Limites propoſées d'après ce Memoire.

Partie de l'Eſt.

Rectifier celles d'aujourd'hui ſous Bellegarde, & celles vers Saint-Laurent de Cerdans, où il exiſte des procès entre des ſeigneurs françois & eſpagnols.

Comprendre dans celles du col d'Ars, la partie eſpagnole de Campredon, qui ſe trouve entre deux ruiſſeaux, dont un formé par les eaux verſantes du col d'Ars à Campredon, & l'autre venant de Sept-Caſas juſqu'à ladite ville : de Sept-Caſas, on rejoindroit les limites actuelles, & elles ſeroient déſignées d'une maniere à ne point occaſionner de procès.

Partie du Midi.

Celles quant à la plaine de la Cerdagne, qui eſt aujourd'hui eſpagnole, ſeroient déſignées par une ligne tirée de la hauteur de la montagne de Palau, qui paſſeroit à une lieue de Puigcerda, & qui aboutiroit au village de Sénege, où ſe trouvent les limites.

Partie de l'Oueſt.

Cette partie ne comprend que celles des vallées d'Andorre & de Carol ; on pourroit les placer ſur les ports de Siguier & de l'Argentera.

Défenſive à oppoſer.

Fortifier les paſſages nommés ci-devant, autant qu'il ſera poſſible ; ils ne peuvent ſe défendre entr'eux, & un ſeul, dont la défenſive ſera négligée, rendra nulle celle des autres.

Bas Valleſpir. Un fort à Banuls de Mareſme, dont la poſition peut défendre ſuffiſamment ce paſſage, ayant derriere lui le port Vendres, s'il n'eſt pas toujours nul, & la ville de Collioure, qui ſeule peut ſuffire.

Haut Valleſpir. Les fortifications du petit Fortin de Bellegarde rétablies, & un chemin à conſtruire pour y monter du Pertus.

Cerdagne. La ville de Puigcerda, fortifiée ſelon les reſſources locales pour la fortification, on ne doit pas négliger la partie des eaux, elle ſeroit pourvue par 18 villages.

Un fort ſur le col de Rigat, appellé Plabados, pour défendre les vallées d'Aine & d'Err.

Un à la tour de Carol, à l'entrée de la vallée de ce nom, ſur la pente de la montagne qui eſt à gauche, en entrant par la Cerdagne, appellée le bac de Carol.

Campredon doit être un point reſpectable pour commander aux cols d'Ars, Nuria, Ribes, Mayans, Toſes, pluſieurs paſſages du Lampurda en Conflent, & être obſervateur de ce qui ſe paſſe dans cette partie là, où l'on doit établir pour lors une communication de cette place en Rouſſillon, par le col d'Ars, Prats de Mollo, &c. Lampurda.

Il faudroit un fort qui pût, par ſa poſition, défendre les paſſages de Signier & de Framiguel. Vallée de Carol.

Il eſt un point eſſentiel pour la défenſe générale du Rouſſillon, duquel on ne peut point s'écarter; la guerre n'y ſera jamais faite que par des attaques de poſtes; les poſitions ſont donc plus à obſerver que les lourdes fortifications, multipliées d'ouvrages fort chers à l'état; le grand art eſt d'employer la nature, & un officier-général, qui connoîtra parfaitement la guerre de montagne, couvrira par ſes marches les débouchés; ce qui me porte à croire que les points retranchés ſont ſeulement néceſſaires dans les monts.

Les paſſages des Pyrénées depuis l'océan juſqu'à la méditerranée, demanderoient d'être levés ſur une grande échelle, & d'avoir, à l'appui de cette côte, des mémoires de localité, qui puiſſent indiquer l'offenſive & la défenſive de cette partie du royaume.

PROJET
DE DÉFENSIVE,
D'APRÈS mon Mémoire de localité ſur le Rouſſillon.

LE front d'attaque quant à la partie des Pyrénées qui ſéparent le Rouſſillon d'avec la Catalogne, peut avoir 25 lieues, & réunir trois points, qui ſont la Seu d'Urgel, Çampredon & Figuieres. Quinze mille hommes en Rouſſillon, non compris les garniſons, formeront une défenſive reſpectable à un nombre ennemi, de moitié plus conſidérable, étant diſtribué de maniere que 3000 hommes ſoient maîtres de la plaine de la Cerdagne juſqu'à Belguert, lors des premieres hoſtilités; ce qui ne tiendra qu'à l'activité, n'y ayant pas d'oppoſition. Trois mille hommes campés le long du Tech, vers Prats de Mollo; ſix mille hommes près d'Elbolo, à Saint-Jean de Pages, & que les trois mille autres occupent les cols du Banuls de Mareſme.

PREMIER POINT.

Le poſte de la Seu d'Urgel ſera, ſelon moi, le le plus eſſentiel pour l'ennemi, il peut ſe porter

dans la Cerdagne par Belguert & par le col de Queralt; il commande aux ports de Siguier & de Framiguel, qui lui offrent, lorſqu'il ne voudra pas combattre, un paſſage dans la vallée de Carol, de laquelle on peut venir en Conflent, par les montagnes des Carlits & des Pacquiers du roi, par le Capſir, les montagnes de Madres, le col de Jau, les villes de Moucet & de Prades; cette marche, qui demanderoit deux jours, ſans être forcée, ſeroit pénible; le canon ne pourroit paſſer; malgré cela, l'ennemi trouveroit de l'avantage à faire ce mouvement, en ce qu'il le termineroit par venir camper, depuis Vinça juſqu'à Valmagne, où il ſeroit retranché, & couperoit la communication de Mont-Louis, ſurtout ſi une partie du poſte de Campredon entroit dans le haut Valleſpir, par le col d'Ars, & venoit ſe camper le long du Tech, depuis Prats de Molle juſqu'à Arles.

Poſition du François ſur la défenſive.

Le François, ſur la défenſive, doit être obſervateur de tous les mouvemens de l'ennemi; il doit porter un poſte de 800 hommes au village de Porté, ſitué dans la vallée de Carol, pour défendre les ports de Siguier, de Framiguel & de Queralt; 800 au village de Palau, laiſſant le bois d'Oſſeige ſur les derrieres, pour défendre les paſſages d'Err & de la Valſagouliere, deux cents au Plateau de Plabados, pour défendre la

vallée d'Aine, par laquelle le poſte ennemi de Campredon, pourra pénétrer avec ſuccès : ces détachemens ſeront ſoutenus par 1200 hommes campés ſous Puigcerda.

Moyens de ſubſiſtance.

La plaine de la Cerdagne offre par elle-même un magaſin de bled, & des reſſources de la part des habitans. Le Mont-Louis, à ſix heures du poſte le plus avancé, & à quatre du principal, peut être un entrepôt par ſa poſition ; les vivres & l'artillerie ſeront obligés de ſe porter ſur cette place, ſur une même colonne, juſqu'à Aulette, village ſitué à deux lieues de Villefranche, place de guerre, où ils peuvent en former trois, & paſſer premierement par Toues & Fonſpedrus, ſecondement par les Liançades : ce paſſage-ci eſt le ſeul qui puiſſe ſervir à l'artillerie ; & troiſiemement par le Capſir, en prenant par le village de Sentza & le col de Creux.

Les quatre poſtes de Porté, Palau, Plabados & Puigcerda, ſeront fournis de la maniere ſuivante : le premier, par les villages de Carol-Porta, Porté, l'Hoſpitalet, & par le comté de Foix ; le ſecond, par Oſſeige, Nauge, Sainte-Leocadie & Gorgiva ; le troiſieme par Aine, Llivia, Sallagors, Llo ; & le quatrieme, par Puigcerda, Llivia, Hix, Sercya, Villeneuve, Auguſtrine & Urr. Il eſt bon d'obſerver que

la

la plus grande partie de ces villages peuvent fournir, à la rigueur, à ces quatre poſtes.

DEUXIEME POINT.

Le poſte de Campredon peut par ſa poſition, harceler le François, & le tenir ſans relâche ſur ſes gardes; il ne pourroit cependant le faire qu'en s'engageant, vers l'oueſt, dans des montagnes couvertes de bois & de rochers: ce poſte commande vers la Cerdagne, aux cols de Ségeanne, d'Elſgours, de Nuria, de Toſes, de Mayans & au Pla de Las Forças, qui débouchent par celui de Feneſtreilles, ſur les points de Laval-Sagouliere, Err & Aine; vers le haut Valleſpir, à la montagne Lafons del Tech, de laquelle on débouche en Conflent par le Campmagre, le col de Mantel & les villages de Py, Saurra, Fulla ou Vernet: il commande au col d'Ars, qui débouche ſur Prats del Mollo, place de guerre, & ſur Arles, par Saint-Laurent de Cerdans, en appuyant à droite vers Notre-Dame d'Elcorals; mais la chaîne de montagne ſituée entre Prats del Mollo & Arles, permet à l'officier-général françois, de forcer l'ennemi à reſter ſur les hauteurs, malgré les nullités des fortifications de Prats del Mollo: l'ennemi auroit des mauvais chemins pendant deux heures; le canon ne pourroit paſſer.

Poſition de l'ennemi ſur l'offenſive.

Poſition des François ſur la défenſive.

Le général françois ne doit s'occuper que de garder le cours du Tech, depuis Prats del Molo, juſqu'à Arles, & de s'emparer de ce poſte leſtement, parce que l'ennemi pourroit s'en ſervir pour couper la communication du Mont-Louis, comme je l'ai dit ci-deſſus, & qu'il ſeroit difficile de l'y débuſquer. Si le général françois vouloit occuper partie des hauteurs, il riſqueroit d'être tourné, telle poſition qu'il prenne; s'il vouloit les occuper parfaitement, il ſeroit inconteſtablement repouſſé en déſordre par la force; cependant s'il perſiſte, il faut qu'il mette un poſte de 250 hommes à Saint-Laurent de Cerdans, à deux heures & demie de Prats del Mollo, leſquels fourniront des vedettes dans le bois de la ville, qui ſoutiendra la droite de ce camp-volant. Cent hommes à Notre-Dame del Corals, à une heure de Prats del Mollo, & deux cents cinquante à la Roca, à une heure & demie de cette ville, qui fourniront des poſtes avancés ſur le col d'Ars.

Les deux premiers poſtes pourront avoir du canon; il viendra par Arles & par Prats del Mollo, & ce dernier, c'eſt-à-dire celui de la Roca aura ſa droite appuyée au bois de Madonne, qui eſt conſidérable.

Le premier poſte oppoſeroit à la partie du Lampurda; le ſecond, ſoutenu par la garniſon de Prats del Mollo, oppoſeroit au paſſage du col

d'Ars, dans le haut Valleſpir, conjointement avec le troiſieme, qui défendroit les ports du Pla Guillem & de Campmagre, deſquels l'ennemi pourroit ſe ſervir pour aller en Conflent.

Le pays eſt boiſé & couvert de rochers arides dans pluſieurs parties; ſi le général françois veut camper le long du Tech, il aura à garder les débouchés de Cabrenis, Saint-Laurent de Cerdans & de Serra-Longa; il mettra douze cents hommes à Arles, point où l'on pourra ſe replier & ſe retrancher avantageuſement; cent hommes au pont del Tech, & cent à Sarra-Longa.

Arles, à quatre heures de Prats del Mollo, ſeroit un entrepôt général pour cette partie de la province dans tous les cas; l'abbaye royale qui y eſt, pourroit ſervir de magaſin, & Prats del mollo un dépôt moins conſidérable, puiſqu'il pourroit être facilement coupé; il fourniroit ſeulement aux détachemens de la Roca & de Notre-Dame del Corals. Moyens de ſubſiſtance.

Les vivres & les munitions de guerre ne pourront marcher que ſur une colonne.

Les villages de Corcevi, Monferrer, la Scaroſa, Eſſo & Py ſerviront le poſte de la Roca; ceux de Serra-Longa, Ribarroya, la ville de Prats del Mollo; celui de Notre-Dame del Corals & Arles, Cabrenis, Coſtoujar, le pont

del Tech, ainſi que le poſte de Saint-Laurent de Cerdans.

TROISIEME POINT.

Poſition de l'ennemi ſur l'offenſive.

Figuieres, place forte par ſes lourdes & grandes fortifications, mais dominé, ne doit nullement faire ombrage à la France.

L'ennemi pourra avoir un camp dans la plaine du Lampurda, placé à ſa droite pour commander les paſſages du Pertus, qui eſt le principal; du col de Notre-Dame de Requeſcens, qui débouche ſur Saint-Jean d'Albert; des cols de Saint-Quirch, Cervera, qui débouchent ſur Banuls de Mareſme; & enfin vers l'oueſt des cols de Paniſſas & dels Portells, qui débouchent tous deux, ainſi que les autres, dans la plaine du bas Valleſpir ſur Ceret, El Bolo & Collioure.

Poſition des François ſur la défenſive.

Bellegarde, qui appartient à la France, couvrira les cols du Pertus & de Paniſſas; ſa poſition ſeule défend cette partie du Rouſſillon: il ne faut mettre que deux mille hommes dans cette place, leſquels fourniront deux cents hommes à chacune des redoutes de Paniſſas & du Pertus, pour la défenſive de ces deux gorges; mais il faut avoir un corps de ſix mille hommes campés dans les plaines de Saint-Jean de Pages près d'El Bolo, qui fourniront à trois poſtes de

la maniere ſuivante ; ſavoir, deux mille à Banuls de Mareſme, qui doit avoir un poſte avancé de huit cents hommes à la tour de Cervera, qui devra ſe replier à la premiere inſulte ſur le corps principal, qui occupera le col de la Plaje & couvrira le paſſage de Saint-Jean d'Albert, en faiſant occuper les hauteurs vers le Caſa Damia par ſix cents hommes.

Le camp de Saint-Jean de Pages fournira un corps de douze cents hommes, qui ſe poſtera à Maureillas, pour ſe rendre maître du paſſage del Portells & du col de Paracolls ; il reſtera deux mille huit cents hommes à Saint-Jean de Pages, qui ne porteront de ſecours aux poſtes attaqués, qu'autant qu'ils auront été forcés, afin d'éviter les fauſſes attaques ; mais l'ennemi dans la plaine, il faut le forcer au combat, après que les poſtes avancés ſe ſeront repliés ſur le principal : comme ſix mille hommes pourroient ne pas y ſuffire pour attaquer l'ennemi, il faut ſe faire ſoutenir par la garniſon de Perpignan ; deux heures ſuffiront pour en avoir du ſecours. Se porter à deux lieues en arriere, appuyant la droite à Elne, & la gauche à Argelés, la mer ſur les derrieres du camp ; le Rouſſillon étant une clef, il faut vaincre ou périr : cette poſition aſſurera le ſuccès.

Collioure ſoutiendroit de néceſſité un ſiege ; auſſi cette place, en temps de guerre, doit-elle

toujours avoir forte garniſon, & être diſpoſée à la recevoir.

Saint-Jean de Pages, vers le midi, & à quatre heures de Bellegarde, vers l'eſt, à ſept du col de la Plaje, vers l'oueſt, à trois heures de Maureillas.

Le pays vers l'eſt & l'oueſt eſt boiſé & couvert de rochers, non eſcarpés, tenant des ſentiers dont les traces ſe perdent. Des troupes légeres ennemies, conduites par un officier inſtruit de la localité, harceleroit furieuſement, ſi l'on ne formoit pas les diſpoſitions que j'ai indiquées.

Je n'ai pas parlé des eaux, vu que les Pyrénées ont des ſources, bonnes & multipliées, ſur-tout vers la partie la plus élevée, qui eſt du côté de Mont-Louis. Le canon peut aller à Banuls de Mareſme avec difficulté, à Bellegarde par un grand chemin, & à Maureillas par une heure de traverſe.

Moyens de ſubſiſter.

El Bolo, qui étoit autrefois ville murée & flanquée, peut devenir l'entrepôt des vivres des camps de Saint-Jean de Pages, de Maureillas & du col de la Plaje; ils peuvent être fournis indifféremment par les villages de la plaine, qui ſont en nombre, & deſquels les habitans ſont riches.

Remettre les miquelets ſur pied, cette troupe a bien ſervi. Notes.

Si l'ennemi forçoit, dans le premier point de défenſe, le poſte de Porté, & ſe portoit en Conflent de la maniere que j'ai indiquée, le camp de Puigcerda enverra une oppoſition dans la plaine du Capſir, d'un nombre de troupes ſuffiſant; on peut l'évaluer à la moitié de celui de l'ennemi, vu l'avantage de la poſition; elle appuyera ſa droite au village de Villeneuve, & ſa gauche au bois de la Mate, à la tête duquel il faut un détachement de deux cents hommes. La riviere d'Aude ſera derriere ce camp; la droite pourroit, en cas de néceſſité, placer un poſte avancé ſur la hauteur de Puigvalador.

Il faut ſept heures à l'ennemi pour arriver dans la plaine du Capſir, par des rochers eſcarpés; une heure & demie aux François pour être prévenu de cette marche par un dragon; & quatre heures de marche forcée, pour arrêter l'ennemi à l'endroit que je viens de déſigner.

PROJET

D'OFFENSIVE.

LA défenſe & l'attaque ont des principes fondamentaux, c'eſt une vérité ; mais je crois que la maniere de voir & de ſentir décident plutôt le ſuccès d'un général, que les regles de l'art. Voici, d'après mes idées, le plan d'offenſive que je me ſuis formé, vers l'eſt des monts Pyrénées. On paroît ne vouloir aujourd'hui s'occuper que de celle qui eſt vers l'oueſt, c'eſt-à dire du côté de Saint-Jean-de-Luz ; on a tort, parce que l'une eſt dépendante de l'autre.

Il pourroit paroître naturel, que l'ennemi portât ſes forces vers Figueres, pour entrer en Rouſſillon, par le Pertus, & faire le ſiége de Perpignan ; ce paſſage n'offre à la vérité de difficultés, qu'autant qu'on en ſaura couvrir les débouchés : cependant il ne paroît nullement à craindre étant ſur l'offenſive, par les moyens que nous avons d'occuper l'ennemi ailleurs ; je dis plus, de le forcer à quitter ce poſte, & de permettre à un corps conſidérable de tomber ſur ſes derrieres, s'il n'a pas une armée d'obſervation vers l'embouchure de ce paſſage, ou

s'il ſe permet de ſe poſter vers l'eſt. Voici quelles ſeroient mes diſpoſitions :

Diſpoſition de l'armée françoiſe ſur l'offenſive.

Mille hommes au col de la Plaje, huit cents à Saint-Jean-de-Pages, qui fourniront des troupes légeres vers la plaine du Lampurda, pour connoître les mouvemens de l'ennemi : cinq heures ſuffiſent, à cet effet, dans tous les cas.

Je poſterois dix mille hommes ſur la riviere de Segre, près de la Seu d'Urgel. Cette armée, par les bonnes & différentes poſitions qu'elle pourra prendre, à la faveur du local, cherchera à engager l'ennemi à s'ébranler & à la ſuivre vers la Caſtille neuve, où elle aura ſoin de s'arrêter & de le tenir en échec, pour laiſſer opérer l'armée françoiſe venue par Saint-Jean-de-Luz.

Topographie de la Cerdagne Eſpagnole.

Cette topographie-ci eſt indiſpenſable à celle que j'ai donnée dans mon mémoire de localité, pour le projet d'offenſive que je forme.

Le grand chemin de Belguert, juſqu'à Pons, eſt le long de la riviere de la Segre, tantôt à droite, tantôt à gauche.

De Belguert on paſſe au Martinet; au midi de cette montagne il y a un petit fort ou réduit, où les Eſpagnols tiennent ordinairement garniſon; du Martinet l'on prend à gauche de la riviere; l'on va au pont de Bar, vis-à-vis

duquel, vers le ſeptentrion, eſt le château d'Ariſtot, & qui avoit, vis-à-vis le midi, le château de Bar, où il y a eu garniſon pendant les dernieres guerres; du pont de Bar on paſſe la Segre, & on prend ſur la droite juſqu'à la Seu d'Urgel, où l'on paſſe ladite riviere ſur un pont; l'on va à gauche à Orfa, de-là aux trois ponts; à droite à Organia, de-là au pont d'Olianne, ſur lequel on paſſe ladite riviere: en prenant à gauche, l'on va à Pons pour entrer dans la plaine d'Urgel; & du côté de la Sagarre, de Belguert à Pons, il y a douze grandes lieues; le chemin eſt très-mauvais.

On paſſe à Belguert la Segre, à droite, où eſt le chemin par où on conduiſit, en 1719, l'artillerie à la Seu d'Urgel, pour faire le ſiege de Caſtel-Ciutat.

Chemin pour mener le Canon.

Les chemins pour conduire le canon ſont ceux de Pruillans, Ardonol, Levilar, Lles, Aranſe, d'où l'on monte la montagne du col de Queralt, & de-là toujours par les montagnes de la vallée d'Andorre, contiguë à celle de Carol, juſqu'à la vue de la Seu d'Urgel, à une heure & demie de chemin. L'on deſcend une grande montagne devant la Seu d'Urgel, à un quart de lieue de cette ville, qui n'eſt point fortifiée; mais qui a, à la portée du canon, ſur une hauteur, au-delà de la riviere de Valire, un château appellé Caſtel-Ciutat.

De la Seu d'Urgel on trouve le grand chemin qui va à la vallée d'Andorre, & celui de la Conque de Trem & marquiſat de Paillas; paſſant ſous le canon de Caſtel-Ciutat, on monte la montagne dite del Canto, d'où l'on deſcend a Gerri, petite ville qui eſt à l'entrée de la Conque de Trem, & marquiſat de Paillas, ſur la rivière de Noguera Pallereſſe. Cette contrée eſt un pays de montagnes, où il ſe forme différentes vallées, comme la vallée de Barrabes, vallée d'Anen, vallée de Cabo, vallée d'Aran; dans cette derniere eſt Caſtel-Léon, où l'Eſpagne tient toujours garniſon.

Il n'y a aucunes places de guerre dans cette partie-là, hors deux petits châteaux appellés Caſtel-d'Areins & Saroca; ils ſont dans les montagnes, & ne peuvent contenir que cinquante ou ſoixante hommes de garniſon chaque.

Les frontieres du marquiſat de Paillas & Conque de Trem, avec l'Arragon, forment des montagnes & un terrein fort difficile : on ne peut communiquer avec l'Arragon que par certains endroits, à cauſe de la riviere de Noguera-Ribagoiſa qui les ſépare; il faut abſolument paſſer au pont de Suert ou au pont de Montanyane.

Par la plaine de la Conque de Trem, on peut aller à Balaguer, paſſant par Vilanova, le Meja, Iſlonne; de même qu'on peut aller à Pons, en

paſſant la Segre pour aller dans la plaine d'Urgel : de la Seu d'Urgel, il y a un chemin qui va du côté de Solſonne, Cardonne, Maureſe & Barcelonne : le canon y paſſe.

OBJECTIONS.

On déſapprouvera que je ne faſſe nul cas des places de Figuieres, de Rofes & de Barcelonne. Trois raiſons m'y engagent ; la premiere, parce qu'on peut entrer vers l'oueſt, dans la plaine du Lampurda, & éviter Figuieres ; ſecondement, parce qu'il faut aller au fait, & ne pas s'occuper à prendre des places qui coûtent beaucoup d'hommes, & qui ſont onéreuſes à garder ; troiſiemement, il faut que le foyer de nos forces ſe trouve en Caſtille neuve. Au moyen des opérations de l'armée françoiſe, portée à Saint-Jean-de-Luz, on peut objecter que l'ennemi pourra profiter de la marche de l'armée françoiſe vers l'oueſt, pour ſe porter vers la Cerdagne & entrer en Rouſſillon ; ce ſeroit le mouvement le plus faux qu'il pourroit faire, puiſque le camp de Saint-Jean-de-Pages, & les dix mille hommes dénommés ci-devant, pourroient le mettre entre deux feux, & par un combat, le défaire dans la plaine de la Cerdagne, ſans qu'il puiſſe ſe retirer.

Je vais terminer mes recherches par donner une légere idée du premier peuple que l'on rencontre en ſortant du Rouſſillon.

Eſpagne.

La derniere révolte des Catalans fut des plus ſanglantes. Le duc de Popoli, général eſpagnol, commença le ſiége de Barcelonne, en 1713, & le maréchal de Bervick le termina au commencement de 1714. Soixante & onze bataillons françois y furent employés, les révoltés y commirent des horreurs; enfin, ce fameux ſiége finit après ſoixante & un jour de tranchée ouverte, & plus d'une année de blocus. Cette ville pour lors appartient aux Eſpagnols, après avoir été priſe par les Maures, mille ans auparavant, en 714. Les François eurent à ce ſiége, 5,803 hommes tués ou bleſſés, ſans compter beaucoup d'officiers de diſtinction. On a tiré à ce ſiége, plus de cent mille coups de canon, & jetté plus de quarante mille bombes, ce qui a détruit le tiers de cette grande ville. Les aſſiégés ont montré la plus grande fermeté aux calamités d'un ſiége auſſi opiniâtre, & ſe ſeroient couverts de gloire s'ils n'avoient été des révoltés. Leur capitulation ne fut point ſignée par le maréchal de Bervick, elle ne fut aſſurée que ſur la parole de ce général, qui leur accorda ſeulement la vie, & les exempta du pillage, quoique la ville aie été priſe d'aſſaut.

Quelques temps après, le maréchal fit arrêter des chefs & des officiers qui étoient reſtés à Barcelonne ſur la foi de la capitulation, ayant des avis ſecrets ſur leur conduite.

Cette ville peut arrêter la curioſité du voyageur. Les maiſons en ſont belles, ſur-tout celles de la petite Barcelonette; dont les façades & les alignemens ſont réguliers. Le quai en eſt ſuperbe & annonce un commerce conſidérable. Sainte Eulalie en eſt la patronne. Les égliſes y ſont belles & ont des tréſors très-riches; elles ſont ordinairement le rendez-vous des gens qui ne ſont pas toujours inſpirés de l'amour divin: mais étant très-réſervés dans le monde, où l'on ne va qu'à neuf heures du ſoir, après avoir fait la ſieſte. Les hommes ſont, pour ainſi dire, bande à part; les promenades ſont fréquentées juſqu'à une heure du matin; elles ſont belles: l'on y rencontre de jolies femmes, ſe promenant avec grace dans une parure voluptueuſe & ſéduiſante; elles aiment le plaiſir & ont des duegnes très-affidées.

La ſalle du ſpectacle n'eſt pas moins belle que les promenades. On trouve dans les places de Barcelonne des volans pour la commodité du public, qui ſervent au même uſage que les fiacres en France. Ces ſortes de voitures viennent en Rouſſillon, où l'on s'en ſert, & vont juſqu'en Languedoc. Elles ſont comme des

cabriolets coupés, attelés d'un mulet, & conduit par un homme à pied qui ſuit le grand trot.

Le fort du Mont-Jouy a des fortifications remarquables, & eſt fort élevé au-deſſus de Barcelonne. Il défend l'entrée du port. Les villages que j'ai vus en Eſpagne ſont jolis, & j'en ai trouvé qui ont plus d'apparence que bien des petites villes de France. Le voyageur y eſt mal reçu, paie fort cher, & ſort ſouvent des auberges, tourmenté par la vermine après avoir lutté toute une nuit contre des punaiſes pour voyager une journée entiere, ſans trouver d'aſyles.

Des particuliers du Rouſſillon ont encore leurs biens en Catalogne, ce qui conſerve l'eſprit Catalan dans les habitans de la province, dont ils devroient cependant ſe défaire, puiſqu'il faut avoir celui du prince ſous la domination duquel on eſt.

L'abbaye de Mont-Ferrat nommée par les Eſpagnols, la maiſon & chambre angélique de la Vierge Marie, eſt compoſée de cent cinquante religieux, qui éliſent tous les quatre ans un abbé au mois de novembre. Elle prêta un nouveau ſerment de fidélité au roi d'Eſpagne, lors des troubles de la derniere révolte de Catalogne. Elle obtint même pour ſa garde un officier & cinquante hommes. Son tréſor eſt immenſe depuis long-temps. Les François furent maîtres

de Barcelonne deux fois dans le dernier ſiecle depuis 1640 juſqu'en 1652, que les Catalans la reprirent après un ſiége de quinze mois pendant les guerres civiles de France. M. le duc de Vandôme la prit la ſeconde fois, en 1697, avec M. le grand-prieur de France qui ſervoit ſous ſes ordres. La tranchée fut ouverte la nuit du 15 au 16, & elle capitula le 25 août. Ce ſiége de, l'aveu des gens du métier, eſt un des plus remarquables qui ſe ſoient faits depuis longtemps, & ſera un des plus beaux traits de l'hiſtoire de ce prince. Le roi rendit cette place la même année à Charles II, par le traité de Riſwick, conclu le 20 octobre ſuivant.

La Catalogne a éprouvé quinze à ſeize révoltes, ce qui prouve un caractere remuant & difficile à s'attacher. Les trois principales ſe ſont paſſées vers le milieu du quinzieme ſiecle, en 1640 & 1705, qui fut la derniere & dura dix ans.

Je me diſpenſe de parler de l'eſprit militaire d'Eſpagne, on connoît les avantages de celui de France.

APPROBATION

J'AI lu, par ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux, un Manuſcrit intitulé: *Eſſai Hiſtorique, &c.* Je ny ai rien trouvé qui doive en empêcher l'impreſſion. Paris, le 4 de Janvier 1787. RAULIN.

TABLE
DES MATIERES.

	Pages
POSITION.	2
Origine.	3
Dénombrement des habitans.	25
Religion & mœurs.	26
Uſages du Pays.	27
Langage.	29
Climat.	31
Diviſion de la Province.	33
Diviſion des terres.	idem.
Rivieres.	36
Eaux minérales.	idem.
Etangs.	38
Montagnes.	idem.
Cavernes.	40
Regne minéral.	41
Regne végétal.	43
Regne animal.	49
Deſcriptions particulieres.	59
Villes.	60
Gouvernement militaire.	61
Perpignan, ville capitale.	65
Droit de bourgeoiſie.	69
Edifices.	70

Pag.

Hôtel-de-Ville. 70
Université. 71
Fonderie. idem.
Hôtel des Monnoies. 72
Paroisses. idem.
S. Jean, cathédrale. idem.
Monnoies de la Cathédrale. 74
Compoſition du Chapitre. idem.
Le Rouſſillon eſt un pays d'obédience. 75
Égliſe de la Réal. 76
Paroiſſes des trois Vigueries. idem.
Cures du Rouſſillon. 77
Abbayes du Rouſſillon. idem.
Abbayes de S. Michel. idem.
Abbayes d'Arles. 80
Abbaye de Sorede. 82
Abbaye de S. Martin du Canigo. idem.
Abbaye de S. Genis. 85
Abbaye de Jau & de Vallebonne. idem.
Chapitre de Corneilla. 86
Monaſtere del Camp. idem.
Cérémonies de l'égliſe. 87
College de Perpignan. 91
Hôpitaux. idem.
Hôpital militaire. 92
Adminiſtration de la juſtice. idem.
Viguiers. 93
Bureau des Sobrepoſats. 95
Conſeil ſouverain. 96

Pages

La Maréchauſſée. 27
Nobleſſe. idem.
Réception des Bourgeois Nobles. 100
Mercadiers. 104
Confrairie de Saint-Georges. 107
Commanderie du Rouſſillon. 110
Hommes illuſtres. 114
Ville d'Elne. 116
Salces. 121
Haut & bas Valleſpir. 122
Débouchés. idem.
Prats de Mollo. 127
Tours des Maures. 128
Argeles. idem.
Arles. 129
Ceret. idem.
Le fort des Bains. 130
Collioure. idem.
Le port Vendres. 135
Finances. 139
Revenus de la province. 142
Exportation. idem.
Importation. idem.
Conflent. 143
Villefranche, capitale du Conflent. idem.
Situation du Conflent. idem.
Diviſion du Conflent. 147
Productions du Conflent. idem.
Montlouis, ville du Conflent. 149
Climat du Conflent. 153

Pages.

Capſir. idem.
Phenomene. idem.
Cerdagne. 154
Capitales, climat & productions de la Cerdagne. idem.
MÉMOIRE DE LOCALITÉ. 157
Limites actuelles. 161
Premiere opération. 164
Deuxieme opération. 170
Troiſieme opération. 173
Poſition de la Cerdagne eſpagnole. 178
Places fortifiées en Catalogne, où l'Eſpagne tient garniſon. 179
Châteaux. idem.
Obſervations ſur les limites de la Cerdagne françoiſe & eſpagnole, pour terminer ma troiſieme opération. 181
Quatrieme & derniere opération. 187
Projet de ceſſion entre les couronnes de France & d'Eſpagne. 186
Limites propoſées d'après ce mémoire. 187
Defenſive à oppoſer. 188
Projet de defenſive d'après mon mémoire de localité. 190
Premier point. idem.
Deuxieme point. 193
Troiſieme point. 196
Projet d'offenſive. 200
Objections. 204

Fin de la Table.

ERRATA.

Page 4, *ligne* 29, détruite, *liſez* détruit.
Page 7, *ligne* 10, ces canaux, *liſez* ſes canaux.
Page 14, *ligne* 7, ſes états étoient, *liſez* ſes états devenoient.
Idem, *ligne* 26, Herardus, *liſez* Gerardus.
Page 24, *ligne* 6, des ſommes aux, *liſez* des ſommes à des, & ajoutez deux virgules oubliées juſqu'au premier point.
Page 27, *ligne* 2, reculés, *liſez* reculées.
Idem, *ligne* 3, ceux, *liſez* celles.
Page 33, *ligne* 2, nord-oueſt, *liſez* nord-nord oueſt.
Idem, *lignes* 19 & 20, ſur la, *liſez* ſur cette.
Page 36, *ligne* 20, la Tec, *liſez* la Tet.
Page 39, *ligne* 25, le Pingperich, *liſez* le Puigperich.
Page 45, *ligne* 26, grpaine, *liſez* graine.
Page 47, *ligne* 10, ſervaut, *liſez* ſervant.
Page 67, *ligne* 25, à celui de général, *liſez* à celui général.
Page 81, *ligne* 9, qu'elle eſt menacée, *liſez* qu'ils ſont menacés.
Page 82, *ligne* 14, placé la virgule néceſſaire.
Page 84, *lignes* 9 & 10, on porte, *liſez* on portoit.
Pag. 94, *lig.* 24, de tous ceux qui n'eſt pas, *liſez* de tout ce qui n'eſt pas.
Page 97, *ligne* 23, mineſtrales, *liſez* meneſtrales.
Page 101, *ligne* 25, le ſieur ci devant, *liſez* le ſieur... ci-devant.
Page 112, *ligne* 27, Moutalt, *liſez* Montalt.
Page 113, *ligne* 5, avec, *liſez* ayant.
Page 116, *ligne* 16, Illeberis, *liſez* Illiberis.
Page 117, *ligne* 7, créat, *liſez* créa.
Page 123, *ligne* 10, ſaint-Jean des Pages, *liſez* ſaint-Jean de Pages.
Page 133, *ligne* 6, mais elles ſont, *liſez* elles ſont.
Page 146, *ligne* 8, Vinça, *liſez* Vinçac.
Page 152, *ligne* 14, portés, *liſez* poſtes.
Page 153, *ligne* 21, méritent, *liſez* mérite.
Page 158, *ligne* 25, d'Arr, *liſez* d'Ars.
Page 161, *ligne* 3, d'Arcs, *liſez* d'Ars.
Page 164, *ligne* 13, & la Val Sagouliere, *liſez* & de la Val Sagouliere.
Page 165, *ligne* 18, l'Atbert, *liſez* l'Albert.
Page 168, *ligne premiere*, Mantef, *liſez* Mantet.
Page 171, *ligne* 22, Lavalt, *liſez* Laval.
Page 172, *ligne premiere*, Mantel, *liſez* Mantet.
Idem, *ligne* 4, que col, *liſez* que le col.
Idem; *ligne* 5, Vallée Llo, *liſez* Vallée de Llo.
Idem, *ligne* 22, Las Eſcallés, *liſez* Las Eſcalles.
Page 175, *ligne* 25, ſéparation, *liſez* ſéparation.
Page 177, *ligne* 3, juſqu'au de col, *liſez* juſqu'au col.
Page 179, *ligne* 11, Toſes, *liſez* Roſes.
Page 191, *ligne* 12, de Montlouis, *liſez* du Montlouis.
Page 193, *ligne* 15, Mantel, *liſez* Mantet.
Page 205, *ligne* 13, appartient, *liſez* appartint.

Carte Generale du Roussillon 1787

Frontiere du Royaume d'Espagne

Cerdagne Espagnole

Comté de Foix

Le Donesan

Frontiere du Languedoc

Mer Mediterranée

Cerdagne France

Capfir

Vallespire

Roussillon

Perpignan

Cette Carte à été revue, Corrigé, Dessiné et Gravé par l'Auteur

Approuvé ce 26. Janvier 1787.

Dupain-Triel. Censeur Royal.

Échelle de 3280 6560 Toises.

Mer Méditerranée

Comté de Foix

Languedoc

Roussillon